



ALGÉRIE

Septembre 2025

CONSULTATIONS DE 2025 AU TITRE DE L'ARTICLE IV — COMMUNIQUE DE PRESSE ET RAPPORT DES SERVICES DU FMI

Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses pays membres. Dans le cadre des consultations de 2025 au titre de l'article IV avec l'Algérie, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse**.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services de l'institution en vue de son examen par le conseil d'administration, selon la procédure du défaut d'opposition, à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 30 juin 2025 avec les autorités algériennes sur l'évolution et les politiques économiques du pays. La rédaction du rapport, qui a été établi sur la base des informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 26 août 2025.
- Une **annexe d'information** rédigée par les services du FMI.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations de nature à révéler prématurément les intentions de politique économique des autorités.

Un exemplaire du présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site Web : <http://www.imf.org>

**Fonds monétaire international
Washington**



Le conseil d'administration du FMI achève des consultations avec l'Algérie au titre de l'article IV

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Washington, DC – le 18 septembre 2025 : Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les consultations au titre de l'article IV avec l'Algérie¹. Les autorités ont consenti à la publication du rapport des services du FMI rédigé aux fins de ces consultations. Le conseil d'administration a pris sa décision selon la procédure de défaut d'opposition².

- L'économie algérienne connaît une forte reprise depuis la pandémie, grâce à la hausse des cours des hydrocarbures et à l'augmentation des dépenses publiques.
- Les perspectives à court terme restent globalement positives, mais il est nécessaire d'adopter des mesures d'ajustement.
- Les perspectives économiques à moyen terme dépendront des tendances mondiales et du rythme des réformes nationales visant à promouvoir la diversification et à renforcer l'investissement privé.

Le PIB réel a été ramené de 4,1 % en 2023 à 3,6 % en 2024, les réductions de production décidées par l'OPEP+ ayant entraîné une contraction du secteur des hydrocarbures, tandis que l'activité hors hydrocarbures est restée forte, soutenue par l'investissement public et la demande des consommateurs. Les tensions inflationnistes, alimentées par des chocs mondiaux tels que la guerre en Ukraine et les sécheresses récurrentes, se sont considérablement atténuées en 2024, l'inflation ayant largement régressé en raison de la baisse des prix des denrées alimentaires. La baisse des recettes du secteur des hydrocarbures, ainsi que l'augmentation des dépenses publiques, ont considérablement creusé le déficit budgétaire et épuisé les marges de manœuvre budgétaires disponibles. La chute des exportations énergétiques et l'augmentation des importations ont transformé l'excédent du compte des transactions courantes en un déficit modéré. Le dinar s'est apprécié par rapport à l'euro, mais s'est affaibli par rapport au dollar. Les réserves de change demeurent conséquentes.

¹ Conformément à l'article IV de ses statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses pays membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du conseil d'administration.

² Conformément aux Statuts du FMI, la publication des documents qui ont trait aux pays membres est facultative et nécessite l'approbation du pays membre.

L'assouplissement des réductions de production de l'OPEP+ devrait stabiliser l'activité dans le secteur des hydrocarbures, soutenant une croissance de 3,4 % en 2025. La baisse des prix des hydrocarbures et l'incertitude mondiale pèsent sur les perspectives et pourraient freiner l'investissement public et les exportations et exercer une pression sur les recettes budgétaires. L'inflation devrait rester modérée. Le déficit budgétaire devrait diminuer par rapport à 2024, mais rester élevé en l'absence de mesures énergiques. Le déficit courant devrait encore se creuser.

Les principaux risques externes sont notamment la volatilité des prix des matières premières, les changements dans la politique commerciale mondiale et l'escalade des conflits au Moyen-Orient ou en Ukraine. Parmi les autres risques de ralentissement, on citera les phénomènes climatiques extrêmes, les passifs conditionnels importants et les besoins de financement élevés qui pourraient constituer une menace pour la viabilité des finances publiques et de la dette et intensifier l'interdépendance entre l'État et le système bancaire. En revanche, le succès des mesures d'ajustement et des réformes structurelles pourrait réduire le déficit budgétaire, encourager la diversification des exportations, améliorer le climat des affaires et renforcer les marchés financiers.

Évaluation par le conseil d'administration³

Les perspectives économiques de l'Algérie à court terme sont globalement positives, mais elles sont assombries par des facteurs de vulnérabilité budgétaire croissants. L'impulsion budgétaire en 2024 a soutenu la croissance jusqu'en 2025, mais, dans un contexte de baisse des cours des hydrocarbures, elle a entraîné une augmentation du déficit budgétaire et épuisé les marges de manœuvre budgétaires. L'inflation globale a fléchi en 2024 et devrait rester modérée. Le compte courant est redevenu déficitaire en 2024 et devrait se creuser en 2025–26 avant de se résorber. À moyen terme, la croissance devrait ralentir en raison d'une modération de la production d'hydrocarbures, des contraintes financières qui imposent un plafond aux dépenses et des goulets d'étranglement structurels qui freinent la croissance du secteur privé.

Les marges de manœuvre budgétaires étant épuisées, l'importance des déficits budgétaires pose des défis majeurs de financement et d'endettement, ce qui justifie de prendre des mesures d'ajustement de toute urgence. Les déficits budgétaires à deux chiffres prévus pour 2025–26 risquent de mettre à rude épreuve le secteur bancaire et de décourager le crédit au secteur privé, ce qui fait augmenter le risque que les autorités n'aient recours à des mécanismes de financement monétaire non conventionnels. En l'absence de mesures d'ajustement concertées, les besoins de financement importants et les déficits alourdiraient considérablement la dette publique à moyen terme. La forte détérioration de la situation budgétaire en 2024 a accru les risques à court terme et porté le risque souverain global de l'Algérie à « élevé » selon l'ARSVD.

³ Le conseil d'administration arrête ses décisions selon la procédure dite du défaut d'opposition lorsqu'il convient qu'une proposition peut être examinée sans réunion formelle.

La stabilisation de la trajectoire de la dette à l'horizon 2028 nécessiterait un rééquilibrage budgétaire immédiat et plus ambitieux. Selon l'analyse des services du FMI, la stabilisation de la dette publique à l'horizon 2028 nécessiterait des mesures de rééquilibrage budgétaire supplémentaires représentant 5 % du PIB sur la période 2025–28 par rapport au scénario de référence. À l'avenir, conformément aux avis formulés précédemment, l'adoption d'un cadre fondé sur des règles, assorti d'un ancrage budgétaire pour guider les projections budgétaires à moyen terme rendrait le budget plus résilient face aux chocs futurs.

Pour assurer la viabilité des finances publiques à moyen terme, il faudrait mener des réformes visant à rationaliser les dépenses inefficaces, à augmenter les recettes hors hydrocarbures et à renforcer la gestion des finances publiques et des investissements. La réforme des subventions énergétiques pourrait générer des recettes annuelles supplémentaires substantielles à moyen terme, ce qui permettrait de mieux cibler les dépenses. La réduction du manque à gagner fiscal hors hydrocarbures, estimé à 2–4 % du PIB, offre un potentiel supplémentaire de recettes. Les autorités ont accompli des progrès dans le recouvrement de l'impôt grâce à la dématérialisation, amélioré la gestion des finances publiques grâce à la budgétisation par programme et promu la transparence des marchés publics avec la nouvelle loi sur les marchés publics attendue en 2025. Les services du FMI recommandent de poursuivre les réformes fiscales en s'appuyant sur une stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme, d'intégrer un plan de financement crédible dans le budget afin de renforcer la gestion de trésorerie, et de renforcer la surveillance et la gouvernance des entreprises publiques pour atténuer les risques budgétaires.

Compte tenu du recul de l'inflation, l'orientation accommodante actuelle de la politique monétaire destinée à contrer les problèmes de liquidité dans le secteur bancaire se justifie. Par la suite, la Banque d'Algérie devrait continuer à surveiller de près la liquidité des banques, l'évolution réelle et prévue de l'inflation, et utiliser tous les outils à sa disposition pour assurer la stabilité des prix. Elle devrait également s'abstenir de tout financement monétaire des déficits du secteur public, direct ou indirect. L'instauration claire de la stabilité des prix comme objectif premier de la politique monétaire dans la loi bancaire et monétaire et la définition d'un point d'ancrage nominal aideraient à ancrer les anticipations, et amélioreraient crédibilité et transparence.

Une plus grande flexibilité du taux de change faciliterait son rôle de stabilisateur automatique. Dans un contexte d'incertitude grandissante et de volatilité des cours des matières premières, une plus grande flexibilité des taux de change renforcerait la capacité de l'économie d'absorber les chocs. Elle soutiendrait également les efforts de diversification de l'économie, en promouvant les exportations hors hydrocarbures et en renforçant l'efficacité de la politique monétaire. Une première étape consisterait à élargir la bande de fluctuation officielle quotidienne d'achat/vente du taux de change nominal de la Banque d'Algérie. Les mesures visant à réduire la prime sur le marché parallèle, telles que l'augmentation de l'attribution de devises pour les voyages, devraient être privilégiées.

Une application rigoureuse des prescriptions réglementaires du secteur financier permettrait d'assurer la stabilité macrofinancière. La Banque d'Algérie a progressé de manière très nette dans la supervision fondée sur les risques, dans la gestion des crises et dans le respect de l'indépendance des autorités de supervision. Il est essentiel de rester vigilant, en particulier compte tenu des risques liés à la profonde interdépendance entre l'État, les banques publiques et les entreprises publiques. Les autorités ont fait preuve d'une détermination remarquable pour remédier aux lacunes en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme recensées par le GAFI et devraient finaliser la mise en œuvre des autres recommandations pour faciliter le retrait du pays de la liste des juridictions soumises à une surveillance renforcée.

Les initiatives visant à améliorer le climat des affaires, à stimuler le développement du secteur privé et à diversifier l'économie sont essentielles pour permettre à l'Algérie de réaliser pleinement son potentiel. La loi sur l'investissement et la loi foncière de 2022–23, ainsi que le lancement d'une plateforme numérique unique, sont des étapes importantes pour alléger les formalités administratives et promouvoir l'investissement privé. Néanmoins, des réformes plus en profondeur du marché des produits et du marché du travail visant à accroître leur flexibilité et à limiter les distorsions de prix sont nécessaires pour garantir des conditions de concurrence équitables, renforcer la concurrence et stimuler l'innovation. Il est également essentiel de développer et de renforcer le commerce régional, dans un contexte marqué par des risques de fragmentation géoéconomique croissants.

Les réformes récentes visant à renforcer la gouvernance et à réduire les facteurs de vulnérabilité face à la corruption sont louables et doivent être poursuivies. La stratégie nationale visant à prévenir et combattre la corruption de juillet 2023, la nouvelle loi bancaire et monétaire de juin 2023, la nouvelle loi sur les marchés publics, la création d'un registre centralisé des bénéficiaires effectifs et les initiatives de dématérialisation destinées à améliorer le suivi budgétaire et le recouvrement des recettes sont des mesures importantes. Par la suite, les autorités devraient redoubler d'efforts pour accroître la transparence, en particulier dans le secteur des hydrocarbures et dans les entreprises publiques.

L'amélioration de la couverture, de la ponctualité et de la qualité des statistiques permettrait d'élaborer des politiques en meilleure connaissance de cause. Les données communiquées restent globalement satisfaisantes, mais certaines lacunes subsistent. Le FMI se tient prêt, au besoin, à offrir une assistance technique en vue d'appuyer les améliorations en cours.

Algérie : Principaux indicateurs macroéconomiques, 2020–30

	2020	2021	2022	2023	2024	Projections					
						2025	2026	2027	2028	2029	2030
Production et prix											
	(variation annuelle en pourcentage)										
PIB réel	-5,0	3,8	3,6	4,1	3,6	3,4	2,9	2,8	2,7	2,5	2,5
Secteur hydrocarbures	-13,9	17,1	-0,2	3,6	-1,4	0,1	0,2	1,5	2,2	1,6	1,2
Hors hydrocarbures	-3,8	2,2	4,1	4,2	4,2	3,8	3,2	2,9	2,8	2,6	2,6
Par habitant	-5,9	2,1	2,0	2,6	2,1	2,0	1,6	1,5	1,5	1,3	0,3
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	2,4	7,2	9,3	9,3	4,0	3,9	3,9	3,7	3,4	3,3	3,3
Monnaie et crédit											
	(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)										
Avoirs extérieurs nets	-14,9	-5,2	35,5	9,7	-1,4	-12,0	-12,9	-13,6	-18,3	-21,3	-26,9
Crédit à l'économie	3,0	-12,1	3,2	6,0	5,9	5,1	1,9	2,9	3,5	4,2	4,9
Monnaie et quasi-monnaie	7,4	13,2	14,3	6,0	9,0	6,2	8,9	9,4	9,6	9,3	9,8
Finances de l'administration centrale											
	(en pourcentage du PIB)										
Recettes	27,0	26,2	29,7	31,9	23,2	24,4	22,3	22,5	22,1	22,6	22,5
Dépenses (prêts nets compris)	37,5	32,5	32,7	37,4	37,1	35,9	34,7	33,4	32,6	31,9	31,8
Solde budgétaire global	-10,5	-6,3	-3,0	-5,5	-13,9	-11,5	-12,4	-10,9	-10,5	-9,3	-9,3
Financement par la banque centrale (flux)	0,0	2,1	-0,1	-0,7	-1,1	-1,5	-0,5	-0,7	-1,4	-1,1	-0,3
Dettes publiques brutes (hors garanties)	46,0	55,1	48,1	47,7	48,5	52,5	61,1	67,3	72,8	76,6	80,6
	(en pourcentage du PIB hors hydrocarbures)										
Solde primaire hors hydrocarbures et dividendes de la banque centrale	-25,0	-23,7	-28,3	-30,7	-30,0	-27,2	-25,4	-23,4	-22,2	-20,6	-20,2
Solde hors hydrocarbures	-21,7	-20,1	-27,7	-30,4	-30,6	-25,5	-26,0	-24,3	-23,5	-22,1	-22,0
Recettes	29,7	31,5	40,0	39,5	27,9	28,7	26,2	26,4	26,0	26,7	26,5
Hydrocarbures	10,1	12,5	23,8	23,6	13,9	12,0	11,4	11,5	11,1	11,2	11,0
Hors hydrocarbures	19,6	19,0	16,2	15,8	14,0	16,7	14,8	15,0	14,9	15,5	15,5
Dépenses (prêts nets compris)	41,2	39,1	44,0	46,3	44,6	42,2	40,7	39,2	38,4	37,6	37,5
Dépenses courantes	26,3	26,2	32,2	34,8	32,6	31,6	30,7	29,8	29,4	29,2	29,0
Dépenses d'investissement	10,0	9,4	9,5	9,8	11,9	8,9	8,5	8,0	7,5	7,1	7,1
Prêts nets	4,9	3,6	2,3	1,7	0,2	1,7	1,6	1,4	1,5	1,4	1,4
Investissement et épargne											
	(en pourcentage du PIB)										
Solde épargne/investissement	-11,3	-2,4	8,4	2,4	-1,1	-3,7	-4,1	-3,6	-3,6	-3,2	-2,9
Épargne nationale	33,2	38,1	44,0	40,5	40,3	35,8	35,2	34,7	33,8	33,2	33,0
Administration centrale	-1,5	1,5	4,1	2,4	-4,1	-3,9	-5,1	-4,1	-4,2	-3,3	-3,3
Hors administrations publiques 1/	34,6	36,6	39,9	38,1	44,3	39,6	40,3	38,8	38,0	36,5	36,3
Investissement	44,5	40,5	35,6	38,1	41,4	39,4	39,2	38,3	37,4	36,4	36,0
Administration centrale	9,1	7,8	7,0	8,0	9,9	7,6	7,3	6,8	6,3	6,0	6,0
Hors administrations publiques 1/	35,5	32,7	28,5	30,2	31,5	31,8	32,0	31,5	31,1	30,4	30,0
Avec/sans secteur non public hors hydrocarbures	32,1	30,1	26,4	28,5	29,9	30,1	30,2	29,8	29,4	28,8	28,4
Secteur extérieur 2/											
Solde courant (en % du PIB)	-11,3	-2,4	8,4	2,4	-1,1	-3,7	-4,1	-3,6	-3,6	-3,2	-2,9
Exportations, fâb (en pourcentage du PIB)	13,3	20,8	29,0	22,4	18,4	16,1	15,7	16,3	16,6	17,7	18,5
Importations, fâb (en pourcentage du PIB)	21,6	20,2	17,2	17,3	17,0	17,1	17,1	17,6	17,7	18,3	18,8
Réserves officielles brutes											
En milliards de dollars	48,2	45,3	61,0	69,0	67,8	59,4	49,7	41,3	32,8	25,4	18,6
En mois d'importations de biens et de services de l'année suivante	13,0	11,6	14,2	15,2	14,0	12,3	10,0	8,0	6,0	4,5	3,2
Dettes extérieures brutes (en % du PIB)	2,1	1,7	1,3	1,3	1,1	1,0	0,8	0,7	0,6	0,6	0,6
Postes pour mémoire :											
PIB (en milliards de dinars aux prix courants)	20 902	25 153	32 040	33 638	35 788	37 983	40 431	43 379	46 513	49 911	53 266
Croissance du PIB nominal	-9,5	20,3	27,4	5,0	6,4	6,1	6,4	7,3	7,2	7,3	6,7
PIBHH (en milliards de dinars aux prix courants)	19 022	20 918	23 821	27 203	29 766	32 263	34 469	36 914	39 504	42 250	45 160
PIB par habitant (en dollars)	3 758	4 169	4 984	5 390	5 722	5 965	5 897	5 952	6 006	6 065	6 032
Taux de change (DZD/USD)	126,9	135,3	142,0	135,8	134,1
TCER (variation en %)	-4,4	-4,8	6,2	10,2	2,6
Valeur unitaire à l'exportation du pétrole brut (dollars/baril)	41,9	72,3	103,9	83,9	82,0	71,1	67,2	67,7	68,4	69,0	69,2

Sources : autorités algériennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Y compris les entreprises publiques.

2/ En millions de dollars, sauf indication contraire.



ALGÉRIE

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2025 AU TITRE DE L'ARTICLE IV

26 août 2025

PRINCIPAUX THÈMES

Contexte. Depuis la pandémie, l'économie algérienne a rebondi, à la faveur des cours élevés des hydrocarbures et du niveau élevé de dépenses publiques, en particulier à l'approche de l'élection présidentielle de 2024. Toutefois, l'économie reste vulnérable en raison de sa dépendance excessive à l'égard des hydrocarbures, qui expose les finances publiques à la volatilité des prix mondiaux. La réélection du Président Tebboune en 2024 laisse entrevoir une poursuite de l'expansion budgétaire pour soutenir les ménages et l'investissement, conformément aux objectifs de diversification et de viabilité du Plan d'action du gouvernement 2021. Néanmoins, le modèle de croissance de l'Algérie, caractérisé par une forte intervention de l'Etat et tributaire des hydrocarbures, crée des distorsions économiques qui freinent la croissance du secteur privé et les créations d'emplois. De profondes réformes structurelles pour favoriser le développement d'une économie plus ouverte et alimentée par le secteur privé pour améliorer la résilience de l'économie et appuyer et une croissance inclusive à long terme. Les récentes démarches visant à diversifier l'économie et attirer les investissements vont dans le bon sens ; cependant, pour que l'Algérie tire pleinement parti de son potentiel, il faudra que les autorités prennent des mesures énergiques pour répondre aux problèmes de gouvernance, de compétitivité et de viabilité des finances publiques.

Perspectives et risques. Les perspectives à court terme de l'économie algérienne demeurent globalement favorables, sous l'effet d'une forte relance budgétaire en 2024 et d'un allègement progressif des réductions de production par l'OPEP+ en 2025. Elles sont toutefois assombries par la nécessité de procéder à un rééquilibrage des politiques économiques marqué, sur fond de baisse des cours des hydrocarbures et de creusement des déficits budgétaires. La baisse des cours des hydrocarbures et le climat d'incertitude à l'échelle mondiale pourraient peser sur les perspectives de l'Algérie en 2026, en réduisant l'investissement, les exportations et les recettes publiques. Les perspectives à moyen terme dépendent de l'évolution de l'économie mondiale et des progrès réalisés en matière de réformes structurelles. Selon les projections du scénario

de référence, la croissance devrait ralentir, dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires, l'accroissement de la dette, la diminution des réserves de change et la persistance d'obstacles structurels qui limitent l'investissement privé. L'inflation resterait modérée et le compte des transactions courantes déficitaire. Les principaux risques tiennent notamment aux perturbations des échanges internationaux, aux conflits (y compris au Moyen-Orient) et à la volatilité des cours des produits de base qui les accompagne. Les autres risques de dégradation ont trait aux chocs climatiques, aux passifs conditionnels et aux gros besoins de financement qui pourraient mettre en péril la viabilité des finances publiques et de la dette et renforcer l'interdépendance entre le système bancaire et l'État. À l'inverse, un rééquilibrage des politiques économiques et des réformes structurelles efficaces pourraient réduire le déficit budgétaire, favoriser la diversification des exportations, améliorer le climat des affaires et appuyer le développement des marchés financiers.

Principales recommandations

- *Politique budgétaire.* Les importants déficits budgétaires prévus pour 2025–26, la baisse probable des cours du pétrole et l'épuisement des marges de manœuvre budgétaires posent d'importants défis de financement. Un ajustement budgétaire urgent de 5 % du PIB par rapport au scénario de référence, réalisé progressivement durant la période 2025–28, permettrait de reconstituer la marge de manœuvre budgétaire et de stabiliser la dette publique d'ici à 2028. À moyen terme, les mesures visant à augmenter les recettes hors hydrocarbures, à réformer les subventions à l'énergie, à accroître la transparence et à renforcer la gestion des finances publiques et la gestion des investissements publics contribueraient à réduire les vulnérabilités et à élargir l'espace budgétaire.
- *Politique monétaire.* Avec une inflation conforme à la cible et une liquidité bancaire tendue, l'orientation actuelle, accommodante, de la politique monétaire est jugée appropriée. À l'avenir, pour compléter l'ajustement budgétaire, une politique monétaire proactive et fondée sur les données contribuerait à garantir la stabilité des prix. Fixer clairement la stabilité des prix comme objectif premier de la politique monétaire et établir un point d'ancrage nominal renforcerait la crédibilité, la transparence et la transmission.
- *Politique de change.* Une plus grande flexibilité du taux de change faciliterait son rôle d'amortisseur de chocs, en particulier dans un contexte de volatilité des cours des hydrocarbures. Elle soutiendrait également les efforts de diversification de l'économie et d'amélioration de la transmission de la politique monétaire. Les mesures visant à réduire l'activité sur le marché parallèle, par exemple la hausse des montants en devises autorisés pour voyager devraient également être prioritaires.
- *Secteur financier.* Une vigilance permanente et l'application des exigences réglementaires dans le secteur financier, notamment pour contenir les risques qui découlent des liens entre l'État, les entreprises publiques et les banques publiques, et la mise en œuvre de la loi monétaire et bancaire et des recommandations du PESF contribueraient à garantir la stabilité macrofinancière. En remédiant aux carences qui subsistent en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux

et le financement du terrorisme (LBC/FT) recensées par le GAFI, les autorités faciliteraient le retrait de l'Algérie de la liste des pays soumis à une surveillance renforcée.

- *Réformes structurelles.* Libérer le potentiel de croissance de l'Algérie nécessiterait de vastes réformes pour faciliter le développement du secteur privé. Pour stimuler la concurrence et l'innovation et favoriser diversification économique, il conviendrait d'engager de profondes réformes des marchés des produits et du travail visant à réduire les restrictions et instaurer des conditions de concurrence équitable entre les entreprises publiques et les entités privées.

Approuvé par
Taline Koranchelian et
S. Jay Peiris

Les entretiens se sont déroulés à Alger du 16 au 30 juin 2025. L'équipe de la mission se composait de Charalambos Tsangarides (chef de mission), Gian Plebani, Véronique Salins, Diva Singh (tous du département Moyen-Orient et Asie centrale) et Charles Vellutini (département des finances publiques). M. Kamel Badsı (du bureau de l'administrateur) a pris part à la plupart des réunions. La mission a rencontré le gouverneur de la Banque d'Algérie, M. Taleb ; le ministre des Finances, M. Bouzred ; le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Énergie, des Mines et des Énergies renouvelables, M. Yassaâ ; le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, M. Cherfa ; le ministre du Commerce extérieur, M. Rezig ; et le ministre du Commerce intérieur, M. Zitouni. L'équipe s'est également entretenue avec d'autres hauts représentants de l'État et de la banque centrale, ainsi qu'avec des représentants des secteurs économique et financier et de la société civile. Karman Singh a apporté un précieux soutien aux activités de recherche, et Sofia Cerna Rubinstein et Rodrigo Huguet ont participé à la production du rapport.

TABLE DES MATIÈRES

Sigles et acronymes	6
CONTEXTE	7
ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE	8
PERSPECTIVES ET RISQUES	10
ENTRETIENS	11
A. Politique budgétaire	12
B. Politique monétaire et politique de change	19
C. Politiques relatives au secteur financier	23
D. Des réformes structurelles pour stimuler la croissance	25
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	27
ENCADRE	
1. Exploiter le potentiel fiscal hors hydrocarbures de l'Algérie	16
GRAPHIQUES	
1. Aperçu de l'évolution récente de l'économie	9
2. Évolution du secteur réel	30

3. Évolution du secteur extérieur _____	31
4. Évolution des finances publiques _____	32
5. Évolution de la situation monétaire _____	33
6. Évolution du secteur financier _____	34

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2020–30 _____	35
2a. Balance des paiements, 2020–30 _____	36
2b. Balance des paiements, 2020–30 _____	37
3a. Synthèse des opérations de l'administration centrale, 2020–30 _____	38
3b. Synthèse des opérations de l'administration centrale, 2020–30 _____	39
4. Situation monétaire, 2020–30 _____	41
5. Indicateurs de solidité financière, 2012–24 _____	42

ANNEXES

I. Mise en œuvre de recommandations antérieures du FMI _____	43
II. Matrice d'évaluation des risques _____	47
III. Évaluation du secteur extérieur _____	52
IV. Analyse du risque souverain et de la viabilité de la dette _____	56
V. Analyse de viabilité de la dette extérieure _____	66
VI. Renforcer la gouvernance économique pour libérer la croissance _____	68
VII. Évaluer l'impact d'un autre scénario mondial pessimiste _____	75
VIII. Scénario de réforme : assainissement des finances publiques _____	77
IX. Activités au titre du développement des capacités _____	81
X. Favoriser la diversification des exportations en Algérie _____	86
XI. Questions soulevées par les données _____	92

Sigles et acronymes

AAPI	Agence algérienne de promotion de l'investissement
ABEF	l'Association des banques et établissements financiers
ARSVD	analyse du risque souverain et de viabilité de la dette
BA	Banque d'Algérie
BDH	Banque de l'Habitat
BP	banques publiques
CPAT	outil d'évaluation des politiques climatiques
EBA	méthodologie d'évaluation du solde extérieur
EGIP-C	évaluation de la gestion des investissements publics pour le climat
EP	entreprises publiques
FRR	Fonds de régulation des recettes
HCEARB	Haut comité d'évaluation et d'alerte des risques budgétaires
MdF	ministère des Finances
MOAN	Moyen-Orient et Afrique du Nord
ONS	Office national des statistiques
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PIBHH	PIB hors hydrocarbures
PME	petites et moyennes entreprises
PPP	partenariat public-privé
PSR	Programme spécial de refinancement
SIP	document de la série des Questions générales
TCEN	taux de change effectif nominal
TCER	taux de change effectif réel
TVA	taxe sur la valeur ajoutée

CONTEXTE

1. Depuis la fin de la pandémie, l'économie algérienne a enregistré une reprise vigoureuse, sous l'effet des cours élevés des hydrocarbures et d'une hausse des dépenses publiques. L'abondance des recettes pétrolières et gazières a favorisé une forte expansion budgétaire en 2022, qui s'est poursuivie en 2023 et en 2024 à l'approche de l'élection présidentielle, malgré une baisse des cours du pétrole. Les tensions inflationnistes, alimentées par des chocs mondiaux comme la guerre en Ukraine et des sécheresses à répétition, se sont relâchées durant l'année écoulée. Cependant, le modèle de croissance de l'Algérie reste marqué par une forte intervention de l'État et tributaire des hydrocarbures, ce qui expose l'économie nationale à la volatilité extérieure, crée des facteurs de vulnérabilité budgétaire et freine le développement du secteur privé.

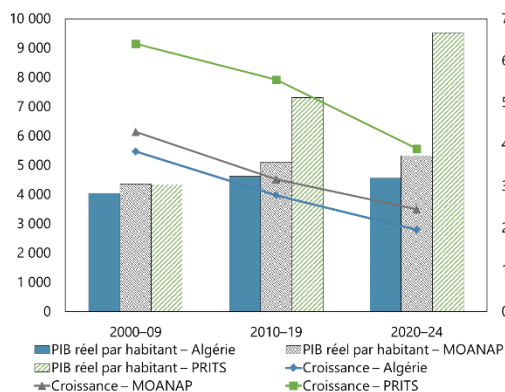
2. La réélection du Président Tebboune en septembre 2024 laisse entrevoir une continuité des politiques menées. Si la nouvelle feuille de route du gouvernement est toujours en cours d'élaboration, le budget 2025 et le programme électoral semblent indiquer qu'il continuera de s'employer à améliorer le pouvoir d'achat des ménages et à accélérer l'investissement public pour favoriser la diversification de l'économie, conformément aux priorités du Plan d'action du gouvernement 2021. Toutefois, pour libérer le potentiel de l'Algérie, il faudra opérer une transition vers une économie plus dynamique et davantage tirée par le secteur privé. Une croissance durable et la création d'emplois dépendront de la mise en œuvre de réformes structurelles ambitieuses visant à rehausser la compétitivité, à attirer des investissements, à accroître les exportations et à réduire les tensions budgétaires liées à la dépendance de l'Algérie à l'égard des hydrocarbures.

Graphique 1 du texte. Indicateurs de croissance et de développement : Algérie et pays comparables

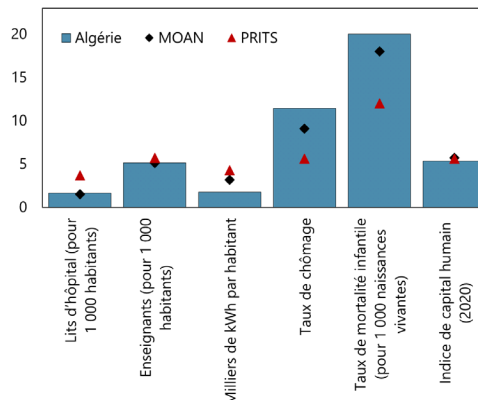
L'Algérie a profité d'une croissance alimentée par les hydrocarbures pendant des décennies et s'est bien relevée de la pandémie ...

... cependant, une grande dépendance à l'égard de ce secteur ainsi que des difficultés institutionnelles et structurelles ont freiné le développement global et la croissance hors hydrocarbures.

PIB réel par habitant et croissance du PIB réel
(en dollars constants de 2015)



Indicateurs de développement



Sources : indicateurs du développement dans le monde ; calculs des services du FMI.

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

3. La croissance du PIB réel a légèrement fléchi en 2024, tandis que l'inflation a reculé sensiblement. La croissance économique réelle s'est repliée pour passer de 4,1 % en 2023 à 3,6 % en 2024. Le ralentissement s'explique par une contraction de l'activité de 1,4 % dans le secteur des hydrocarbures imputable aux réductions de production par l'OPEP+. Parallèlement, la croissance hors hydrocarbures est restée solide, à 4,2 %, sous l'effet d'une forte hausse de l'investissement public et de la vigueur persistante de la consommation privée. L'inflation a reculé sensiblement, passant de 9,3 % en moyenne en 2023 à 4 % en 2024, essentiellement en raison d'un ralentissement des prix des denrées alimentaires, même si l'inflation sous-jacente a elle aussi reflué.

4. Le solde des transactions courantes est devenu déficitaire en raison d'une baisse de la production et des cours des hydrocarbures. Après deux années d'excédent, le compte des transactions courantes est devenu déficitaire en 2024, à hauteur de 1,1 % du PIB. En effet, les exportations d'hydrocarbures ont reculé (baisse des volumes et des prix), alors que les importations ont augmenté dans un contexte d'expansion budgétaire. Le taux de change effectif nominal (TCEN) et le taux de change effectif réel (TCER) se sont appréciés de respectivement 4,7 % et 3,3 % en glissement annuel. Le dinar s'est renforcé de 5,2 % face à l'euro mais s'est déprécié de 1 % par rapport au dollar. En 2025, la tendance s'est inversée pour le TCEN et le TCER, qui se sont dépréciés de 2,5 % jusqu'à fin avril. Les réserves internationales brutes ont diminué légèrement pour s'établir à 67,8 milliards de dollars à fin 2024, soit l'équivalent de 14 mois d'importations.

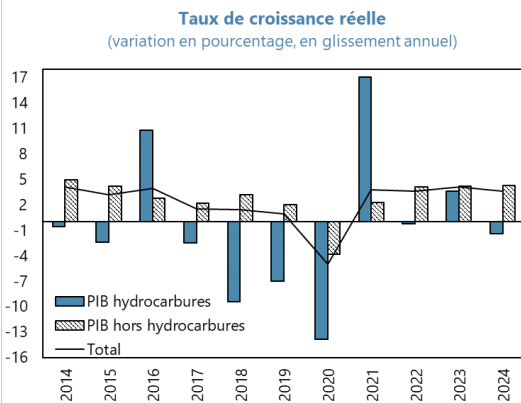
5. Le déficit budgétaire s'est fortement creusé, entraînant l'épuisement complet du fonds de régulation des recettes (FRR). Une forte baisse des recettes tirées des hydrocarbures (-35,7 % en glissement annuel) ainsi qu'une augmentation de la masse salariale (+12,8 % en glissement annuel) et des dépenses en capital (+31,8 % en glissement annuel)¹ ont provoqué un creusement du déficit budgétaire global de l'administration centrale de 8,4 points de pourcentage, à 13,9 % du PIB en 2024. Les recettes hors hydrocarbures ont aussi diminué de 3,3 % en glissement annuel du fait de la redistribution de certaines recettes fiscales à des administrations infranationales. Le déficit primaire hors hydrocarbures a atteint 30,6 % du PIB hors hydrocarbures, soit un niveau un peu plus élevé qu'en 2023. Afin de financer le déficit, il a fallu utiliser l'ensemble des fonds restants du FRR (7½ % du PIB 2024).

6. Les banques restent liquides, solvables et rentables mais les prêts improductifs se situent à des niveaux élevés. Les ratios globaux de solvabilité et de liquidité dans le secteur bancaire ont dépassé les seuils réglementaires à fin 2024. Toutefois, les prêts improductifs se sont maintenus à des niveaux élevés (20,7 % du total des prêts), en particulier pour les banques publiques (22,5 %). Le taux de croissance du crédit à l'économie est resté stable, à 5,9 % en glissement annuel en 2024, masquant un léger ralentissement de la croissance du crédit au secteur privé, qui est passée de 8,6 % à 8,3 %, et une forte accélération du crédit net à l'État d'environ 21,5 %.

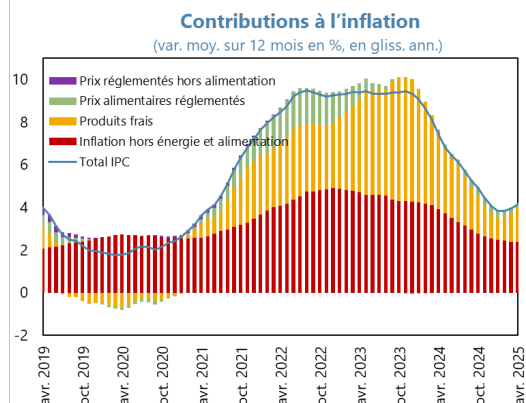
¹ Dans l'hypothèse où les dépenses non affectées en 2024 se composaient pour moitié de dépenses en capital.

Graphique 1. Aperçu de l'évolution récente de l'économie

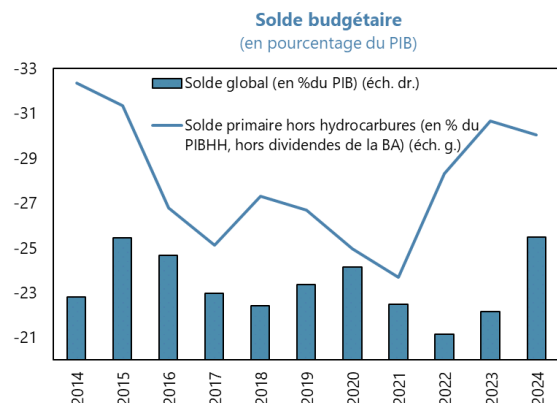
La croissance hors hydrocarbures est restée solide en 2024 ...



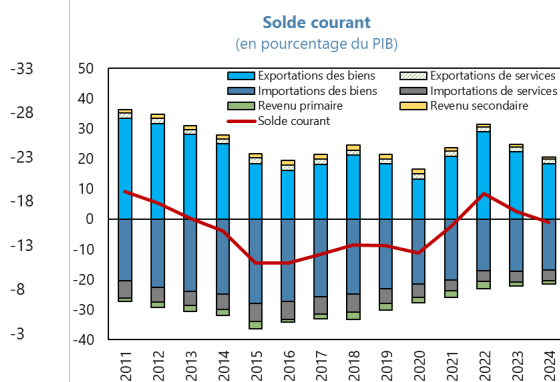
... et l'inflation a reculé principalement en raison d'une baisse des prix des denrées alimentaires.



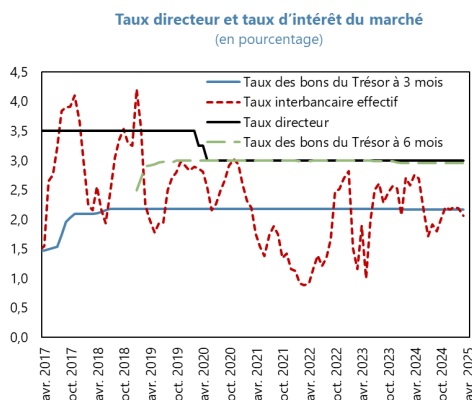
La baisse des cours des hydrocarbures et une forte hausse des dépenses publiques ont provoqué un creusement du déficit public ...



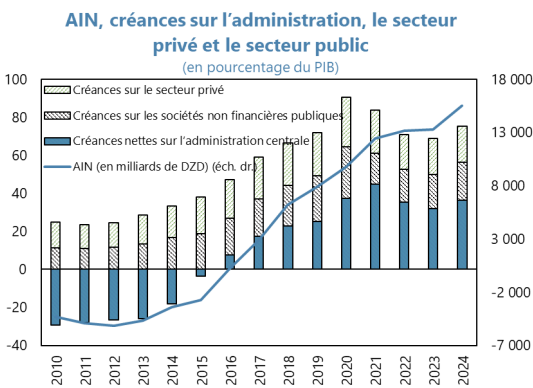
... et une dégradation du solde des transactions courantes.



Le taux directeur ne se transmet pas aux autres taux d'intérêt à court terme et les taux des bons du Trésor ne semblent pas fondés sur le marché.



La croissance du crédit à l'État contribue à l'augmentation des avoirs intérieurs nets.



Sources : autorités algériennes ; calculs et projections des services du FMI.

PERSPECTIVES ET RISQUES

7. Les perspectives à court terme demeurent globalement favorables mais sont assombries par la nécessité d'un ajustement urgent des politiques (tableau 1 du texte). La hausse sensible de l'investissement public et des salaires en 2024 a certes favorisé une poursuite de la croissance en 2025 mais elle a coïncidé avec une baisse des prix des hydrocarbures, d'où un creusement notable du déficit budgétaire. L'assouplissement des baisses de production par l'OPEP+ devrait stabiliser l'activité dans le secteur des hydrocarbures, ce qui favorisera une croissance de 3,4 % en 2025 malgré une diminution de l'activité hors hydrocarbures, sachant que les contraintes de financement freinent les dépenses publiques. L'incertitude à l'échelle mondiale et la baisse potentielle des cours des hydrocarbures, qui peuvent limiter l'investissement et réduire les exportations et les recettes budgétaires, pèsent sur les perspectives pour 2026. L'inflation devrait rester modérée. Le déficit budgétaire devrait diminuer par rapport à 2024 mais rester élevé en l'absence de mesures fortes des pouvoirs publics. Le déficit courant devrait continuer à se creuser en 2025–26.

Tableau 1 du texte. Algérie : Indicateurs macroéconomiques et financiers, 2020–30

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
			Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Production et prix									
			(variation annuelle en pourcentage)						
PIB réel	3,6	4,1	3,6	3,4	2,9	2,8	2,7	2,5	2,5
Secteur hydrocarbures	-0,2	3,6	-1,4	0,1	0,2	1,5	2,2	1,6	1,2
Hors hydrocarbures	4,1	4,2	4,2	3,8	3,2	2,9	2,8	2,6	2,6
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	9,3	9,3	4,0	3,9	3,9	3,7	3,4	3,3	3,3
Finances de l'administration centrale									
			(en pourcentage du PIB)						
Solde global	-3,0	-5,5	-13,9	-11,5	-12,4	-10,9	-10,5	-9,3	-9,3
Dettes publiques brutes (hors garanties)	48,1	47,7	48,5	52,5	61,1	67,3	72,8	76,6	80,6
			(en pourcentage du PIB hors hydrocarbures)						
Solde hors hydrocarbures	-27,7	-30,4	-30,6	-25,5	-26,0	-24,3	-23,5	-22,1	-22,0
Secteur extérieur									
Solde courant (en % du PIB)	8,4	2,4	-1,1	-3,7	-4,1	-3,6	-3,6	-3,2	-2,9
Réserves officielles brutes									
En milliards de dollars	61,0	69,0	67,8	59,4	49,7	41,3	32,8	25,4	18,6
En mois d'importations de l'année suivante	14,2	15,2	14,0	12,3	10,0	8,0	6,0	4,5	3,2

Sources : autorités algériennes ; estimations et projections des services du FMI.

8. L'évolution de la situation mondiale et les réformes nationales visant à réduire les facteurs de vulnérabilité budgétaire, à diversifier l'économie et à accroître l'investissement privé détermineront les perspectives économiques à moyen terme. Le scénario de référence des services du FMI prévoit un ralentissement de la croissance à environ 2½ % d'ici à 2030 et un recul de l'inflation à 3,3 %, sachant que les contraintes de financement imposent un plafond aux dépenses publiques, que les goulets d'étranglement structurels entravent la croissance du secteur privé et que la production d'hydrocarbures ralentit. Le déficit courant devrait diminuer peu à peu pour atteindre environ 2,9 % du PIB, ce qui se traduira par une baisse sensible des réserves internationales à environ 3,2 mois d'importations de l'année suivante d'ici à 2030. Le déficit budgétaire hors hydrocarbures devrait diminuer de 8½ points de pourcentage par rapport à son niveau de 2024, pour atteindre 22 % du PIB hors hydrocarbures d'ici à 2030. En revanche, la dette publique continuerait à s'accroître pour atteindre 81,9 % du PIB.

9. Les risques de dégradation des perspectives de l'économie algérienne prédominent².

Les principaux risques extérieurs à court terme tiennent notamment à une accentuation de la volatilité des cours des produits de base, à une modification de la politique tarifaire des États-Unis qui se répercuterait sur la croissance mondiale et sur les prix des hydrocarbures, et à une possible intensification des conflits au Moyen-Orient, qui toucherait l'Algérie principalement via les cours des produits de base. Une fragmentation géoéconomique plus poussée pourrait perturber les échanges commerciaux. Les risques structurels découlent de phénomènes climatiques extrêmes, qui pénaliseraient l'agriculture et auraient des coûts budgétaires élevés. Sur le plan intérieur, les passifs conditionnels (y compris des entreprises publiques) et les gros besoins de financement budgétaire pourraient mettre en péril la soutenabilité des finances publiques et de la dette et renforcer l'interdépendance entre le système bancaire et l'État ou provoquer un repli sur le financement monétaire, surtout en l'absence d'un ajustement macroéconomique en temps utile et de réformes structurelles. Dans le scénario pessimiste A de l'édition d'avril 2025 des *Perspectives de l'économie mondiale*, l'exacerbation des tensions mondiales et la volatilité des cours des produits de base creuseraient les déficits courant et budgétaire de l'Algérie, freineraient la croissance et réduiraient les réserves de change par rapport au scénario de référence (annexe VII). Les chances de révision à la hausse des prévisions tiennent notamment à un ajustement des finances publiques réussi et à la mise en œuvre du plan d'action et du programme de réformes structurelles du gouvernement.

Points de vue des autorités

10. Les autorités se montrent plus optimistes à l'égard de la croissance à moyen terme, tout en ayant conscience des risques qui pèsent sur les perspectives économiques. Elles tablent sur la persistance d'une croissance vigoureuse d'environ 4 % à moyen terme, en soulignant que leur programme de réformes structurelles, leurs grands projets d'infrastructure et des initiatives, comme les lois sur l'investissement et le foncier de 2022–23, sont censés stimuler l'investissement du secteur privé. Les autorités insistent aussi sur la hausse sensible des exportations hors hydrocarbures, qui témoigne de la stratégie d'investissement public du gouvernement visant à diversifier l'économie et à renforcer sa résilience face à la volatilité des prix des hydrocarbures. Si elles souscrivent globalement à l'évaluation par les services du FMI des principaux risques économiques, elles indiquent que les risques budgétaires et financiers, qui découlent des passifs conditionnels et des gros besoins de financement, sont maîtrisés et font l'objet d'une étroite surveillance.

ENTRETIENS³

À court terme, pour préserver la stabilité macrofinancière dans le contexte d'une incertitude mondiale accrue et d'une baisse des cours du pétrole, il faudra sans tarder procéder à un ajustement budgétaire substantiel complété par une politique monétaire proactive fondée sur les données, une flexibilité accrue du taux de change et surveillance étroite des risques qui pèsent sur le secteur financier. À moyen terme, la libération du potentiel de croissance de l'Algérie nécessitera de profondes réformes pour

² Cf. l'annexe II (Matrice d'évaluation des risques).

³ Cf. l'annexe I (Application des recommandations passées du FMI).

réduire les facteurs de vulnérabilité budgétaire et renforcer la gouvernance institutionnelle, diversifier l'économie et accélérer le développement du secteur privé. Les réformes prioritaires sont notamment les suivantes : i) élargir l'espace budgétaire afin de préserver les dépenses prioritaires tout en garantissant la viabilité de la dette et en réduisant les risques budgétaires (y compris liés aux entreprises publiques), ii) améliorer le cadre de politique monétaire et la surveillance financière en vue de préserver la stabilité macrofinancière et de favoriser le développement des marchés financiers et iii) accélérer les réformes structurelles afin d'attirer des investissements privés et de favoriser une croissance inclusive et créatrice d'emplois.

A. Politique budgétaire

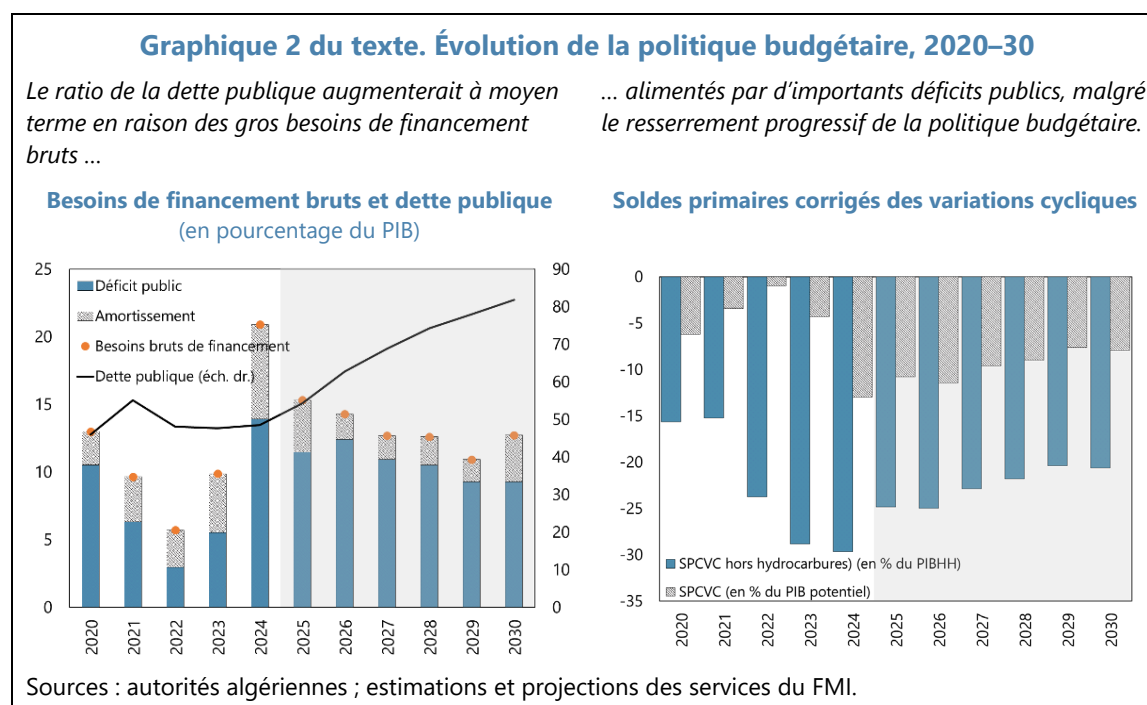
11. Les déficits budgétaires élevés prévus pour 2025–26 soulèvent d'importants défis de financement. Selon les projections des services du FMI, le déficit budgétaire global atteindra 11,5 % du PIB en 2025 et restera élevé, à 12,4 % en 2026, avant de diminuer progressivement. Compte tenu de l'épuisement du FRR, et en l'absence d'autres sources de financement, les importants besoins de financement bruts exerceraient des pressions sur le secteur bancaire domestique et évinceraient le crédit privé, ce qui augmenterait le risque d'un repli sur un système de financement monétaire non conventionnelle.

12. En outre, la nette aggravation du déficit budgétaire et l'érosion des marges de manœuvre budgétaires ont accru le risque souverain de l'Algérie, qui est jugé « élevé ». La dégradation marquée du déficit budgétaire et l'épuisement du FRR en 2024 entraînerait une accumulation rapide de la dette durant la période de projection. À moyen terme, il n'y aurait plus d'espace budgétaire pour répondre aux chocs, tandis qu'une grande incertitude, liée en particulier à la volatilité des recettes tirées des hydrocarbures, accentuerait les risques de tensions souveraines, si bien que les risques à moyen et long terme sont jugés « élevés » (annexe IV). Par conséquent, la note globale dans l'analyse du risque souverain et de la viabilité de la dette (ARSVD) est relevée de « modéré » dans les consultations de 2023 au titre de l'article IV à « élevé ».

13. Un ajustement budgétaire est urgent, à la fois pour répondre aux problèmes de financement à court terme et pour stabiliser la trajectoire d'endettement à moyen terme. L'érosion rapide de la marge de manœuvre budgétaire en 2024 et l'incertitude mondiale accrue appellent à une réduction du déficit budgétaire dès 2025, dans l'optique de stabiliser la trajectoire d'endettement à moyen terme. Les estimations des services du FMI, qui mettent en évidence la dégradation marquée des soldes budgétaires depuis les consultations de 2023 au titre de l'article IV, montrent qu'une stabilisation de la dette d'ici à 2028 nécessiterait un ajustement budgétaire supplémentaire de 5 % du PIB (ou de 6 % du PIB hors hydrocarbures) au cours de la période 2025–28 par rapport au scénario de référence, ce qui représente un assainissement plus prononcé que celui proposé dans les consultations de 2023 au titre de l'article IV. Cela exigerait de revoir le budget 2025 afin de limiter l'ampleur de l'expansion budgétaire, notamment en réalisant des investissements publics de manière plus progressive afin de mieux tenir compte d'une capacité

d'absorption limitée. Une communication proactive et soigneusement calibrée sur la stratégie d'ajustement graduel serait en outre indispensable pour susciter l'adhésion de la population. En attendant, les autorités sont encouragées à faire appel au financement extérieur ou islamique comme elles l'envisagent déjà afin d'atténuer leurs difficultés de financement et à éviter de recourir au financement monétaire et à des opérations financières comme le programme spécial de refinancement (PSR) de 2021.

14. Dans la droite ligne des conseils prodigués par le passé, un cadre budgétaire fondé sur des règles pourrait renforcer la résilience du budget aux chocs. L'adoption d'un cadre fondé sur des règles assorti d'un point d'ancrage budgétaire pour guider les projections budgétaires à moyen terme renforcerait la capacité du budget à absorber les chocs. Compte tenu du besoin urgent d'assainir les finances publiques, la recommandation des services du FMI de stabiliser la dette publique à moyen terme est une première étape vers une approche fondée sur des règles.

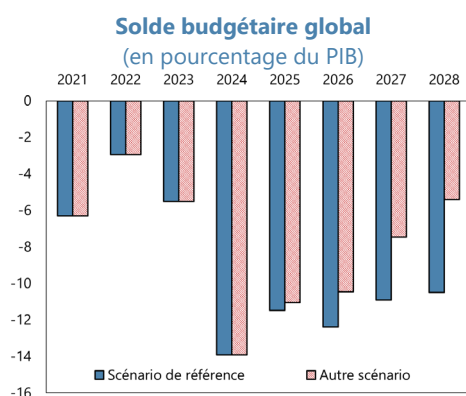


15. L'assainissement des finances publiques proposé pour 2025–28 pourrait être réalisé en associant des mesures visant à accroître les recettes hors hydrocarbures et une rationalisation des dépenses. S'agissant des recettes (1,5 % du PIB), les mesures pourraient notamment associer des réformes de la politique fiscale et des mesures de l'administration fiscale pour améliorer le civisme et de recouvrer les créances fiscales. Concernant les dépenses (3,5 % du PIB), les mesures pourraient comprendre la suppression progressive des subventions à l'énergie (en partie compensée par des transferts monétaires directs afin d'indemniser les ménages vulnérables)⁴, une diminution des transferts aux entreprises publiques et une modération des investissements publics couplée à des mesures visant à améliorer leur efficacité (annexe VIII et tableau 2 du texte).

Graphique 3 du texte. Impact des mesures budgétaires supplémentaires sur les soldes budgétaires et la dette publique, 2021–30

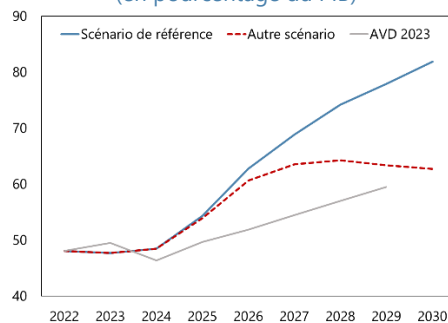
Un rééquilibrage budgétaire supplémentaire de 5 points de pourcentage du PIB en 2025–28 réduirait le déficit budgétaire ...

... et stabiliserait le ratio de la dette publique en dessous de 65 % du PIB.



Dette publique brute, hors garanties

(en pourcentage du PIB)



Sources : autorités algériennes ; estimations et projections des services du FMI.

⁴ Cf. aussi le paragraphe 17, le rapport des services du FMI sur les consultations de 2023 au titre de l'article IV avec l'Algérie et le document de la série des Questions générales.

**Tableau 2 du texte. Algérie : Autre scénario budgétaire
(comportant une stabilisation de la dette publique), 2024–28**

	2024	2025	2026	2027	2028	Δ2024–28
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)					
Scénario de référence						
Total des recettes	23,2	24,4	22,3	22,5	22,1	-1,1
<i>Recettes hors hydrocarbures (% du PIB HH)</i>	14,0	16,7	14,8	15,0	14,9	0,9
Recettes fiscales hors hydrocarbures	9,4	9,9	10,0	10,2	10,5	1,0
Total des dépenses	37,1	35,9	34,7	33,4	32,6	-4,5
<i>Total des dépenses (% du PIB HH)</i>	44,6	42,2	40,7	39,2	38,4	-6,2
Dépenses courantes	27,1	26,9	26,2	25,4	25,0	-2,1
dont Transferts	14,6	14,4	13,8	13,1	12,6	-2,1
Dépenses d'investissement	9,9	7,6	7,3	6,8	6,3	-3,5
Solde global	-13,9	-11,5	-12,4	-10,9	-10,5	3,4
Solde hors hydrocarbures (% du PIB HH)	-30,6	-25,6	-26,1	-24,8	-23,9	6,7
Dette publique brute	48,5	54,3	62,8	68,9	74,2	25,7
Scénario alternatif						
Total des recettes	23,2	24,4	22,8	23,4	23,6	0,4
<i>Recettes hors hydrocarbures (% du PIB HH)</i>	14,0	16,7	15,3	16,0	16,6	2,6
Recettes fiscales hors hydrocarbures	9,4	9,8	10,4	11,0	11,8	2,4
Total des dépenses	37,1	35,4	33,3	30,9	29,0	-8,1
<i>Total des dépenses (% du PIB HH)</i>	44,6	41,7	39,0	36,4	34,2	-10,4
Dépenses courantes	27,1	26,9	25,5	23,9	22,6	-4,5
dont Transferts	14,6	14,4	13,1	11,6	10,3	-4,4
Dépenses d'investissement	9,9	7,1	6,5	5,8	5,1	-4,7
Solde global	-13,9	-11,0	-10,5	-7,5	-5,4	8,5
Solde hors hydrocarbures (en % du PIB HH)	-30,6	-25,0	-23,8	-20,3	-17,6	-16,0
Dette publique brute	48,5	53,9	60,6	63,6	64,3	15,8
Mesures budgétaires supplémentaires (% du PIB de référence)		0,5	1,5	1,5	1,5	5,0
Recettes hors hydrocarbures			0,5	0,5	0,5	1,5
Transferts			-0,7	-0,8	-0,8	-2,3
Dépenses d'investissement		-0,5	-0,3	-0,2	-0,2	-1,2

Source : estimations et projections des services du FMI.

16. Une stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (SRMT) actualisée pourrait orienter les efforts visant à accroître les recettes hors hydrocarbures. Les autorités ont amélioré le recouvrement des impôts, en dématérialisant les systèmes de déclaration, de paiement et de suivi et en mettant en service une nouvelle plateforme d'échange de données entre les administrations fiscales, ce qui a renforcé le civisme fiscal. Parmi les réformes figure un relèvement du montant minimum de l'impôt forfaitaire unique (IFU) à payer par les petites entreprises, et des droits d'accise sur le tabac. Cependant, l'ampleur et la multiplication des exonérations fiscales⁵ des incitations fiscales ont continué à éroder l'assiette de l'impôt, ce qui limite la progression des recettes hors hydrocarbures. Selon les estimations des services du FMI, le pays accuse un important écart de recettes fiscales hors hydrocarbures de 2–4 % du PIB, ce qui laisse entrevoir un potentiel inexploité significatif (encadré 1 et document de la série des Questions générales). Comblé ce écart nécessiterait d'élargir l'assiette fiscale, en particulier via la TVA, de simplifier le code des impôts, de renforcer l'administration fiscale, notamment par l'adoption d'un programme complet de gestion des risques de conformité ciblant les secteurs clés et la poursuite de la dématérialisation, et d'adopter une SRMT pour guider et pérenniser les initiatives dans ces domaines.

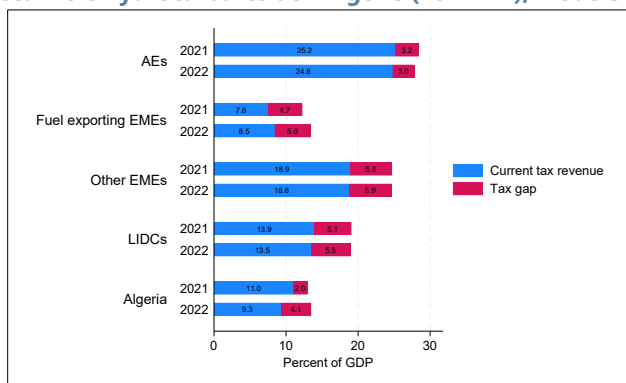
⁵ Concernant la TVA, la mise en place de nouvelles exonérations et l'application plus générale de taux nuls et réduits ont concouru à une diminution du rapport coût-efficacité durant la période (voir le document de la série des Questions générales).

Encadré 1. Exploiter le potentiel fiscal hors hydrocarbures de l'Algérie

Comme les recettes tirées des hydrocarbures, qui sont très instables, ont représenté deux tiers du total recouvré entre 2020 et 2024, le défi que doit relever l'Algérie est d'accroître durablement ses recettes fiscales hors hydrocarbures, qui stagnent à environ 10 % du PIB depuis plus de vingt ans.

Le potentiel fiscal de l'Algérie est considérable. Les services du FMI ont eu recours à une analyse comparative pour estimer le potentiel fiscal structurel hors hydrocarbures de l'Algérie, en comparant ses recettes à celles de pays qui présentent des caractéristiques similaires, par exemple en termes de niveau de revenu, d'ouverture commerciale, de structure de l'économie et d'efficacité des pouvoirs publics (voir le document de la série des Questions générales). La différence entre les recettes réelles et potentielles donne une estimation du manque à gagner fiscal. Il ressort de l'analyse que ce dernier est compris entre 2,0 % et 4,1 % du PIB, sachant que le potentiel fiscal de l'Algérie est estimé à 13,5 % du PIB.

Potentiel fiscal hors hydrocarbures de l'Algérie (2021–22), modèle de référence



Sources : base de données longitudinales sur les recettes publiques dans le monde ; *Perspectives de l'économie mondiale* ; indicateurs du développement dans le monde ; calculs des services du FMI.

Malgré des progrès sur le front de l'administration fiscale, s'agissant notamment de la dématérialisation et du recouvrement des arriérés, des réformes stratégiques et structurelles pourraient contribuer à réduire ce manque à gagner :

- **TVA.** Les multiples taux et les nombreuses exonérations réduisent l'efficacité et plafonnent les recettes (qui représentent seulement 3,3 % du PIB en moyenne) ; une rationalisation pourrait se traduire par une progression de 0,75 % du PIB. Une coordination avec une réforme des subventions serait nécessaire dans la mesure où de nombreux produits de base (comme la première tranche de consommation d'électricité et les denrées de première nécessité) sont à la fois exonérés de TVA et font l'objet d'un contrôle des prix donnant lieu à des subventions.
- **Impôt sur les sociétés.** La complexité des règles et les nombreuses incitations fiscales maintiennent les recettes à un niveau bas (1,8 % du PIB) ; une harmonisation du régime avec les normes internationales (pilier deux) et sa simplification pourraient améliorer le recouvrement.
- **Droits d'accise et impôts sur la propriété.** Tous deux sont sous-utilisés ; une actualisation des valeurs et un relèvement des taux pourraient procurer des gains à court terme (droits d'accise) et à moyen terme (impôts sur la propriété).
- **Économie informelle.** L'économie informelle, qui représente 32 % du PIB, nuit au respect des règles fiscales ; une simplification des régimes qui s'appliquent aux PME et une application plus rigoureuse des règles pourraient élargir la base d'imposition.

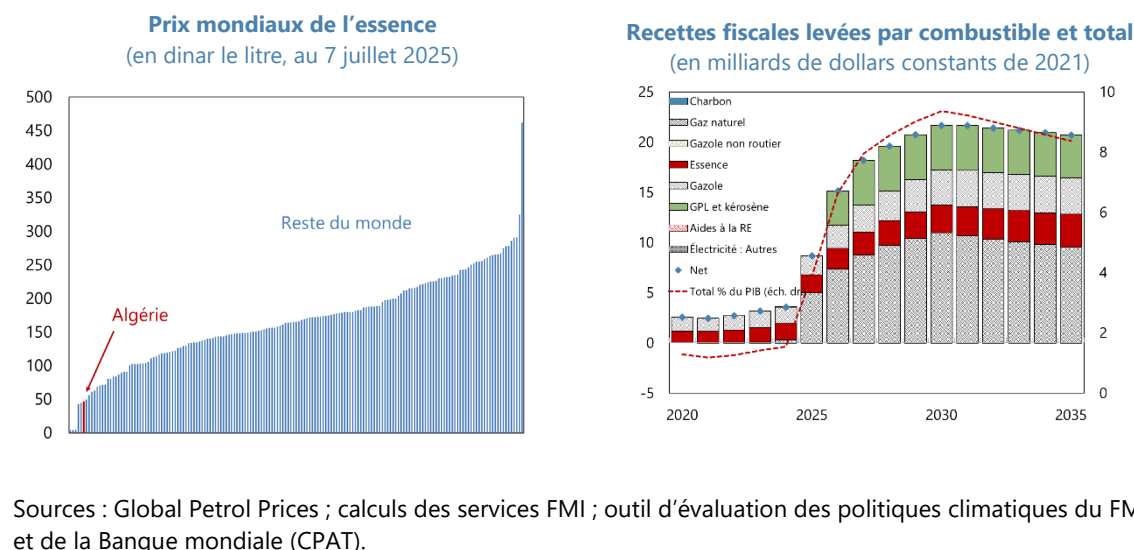
Une stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (SRMT) pourrait fournir un cadre cohérent pour guider les réformes et libérer le potentiel de recettes de l'Algérie (voir le document de la série des Questions générales).

17. Une stratégie crédible de consolidation budgétaire à moyen terme passerait aussi par des réformes visant à rationaliser les dépenses inefficaces. Les autorités envisagent de réformer les subventions énergétiques depuis la loi de finances 2022. Si cette réforme est mise en œuvre progressivement, sur la base l'analyse figurant dans les consultations de 2023 au titre de l'article IV, l'ajustement du prix des carburants et de l'électricité aux niveaux de recouvrement des coûts pourrait accroître sensiblement les recettes annuelles à moyen terme, pour atteindre 7,2 % du PIB en moyenne au cours des cinq premières années (graphique 4 du texte). La Banque mondiale apporte son assistance pour élaborer un système de mesures de compensation afin de protéger les ménages vulnérables, élément indispensable de la réforme des subventions. Lorsqu'un tel dispositif de protection sera en place, les services du FMI recommandent la mise en œuvre progressive de la réforme des subventions à l'énergie, qui contribuerait à réduire le déficit budgétaire, à rétablir la marge de manœuvre budgétaire et à apporter une aide plus ciblée aux personnes qui en ont le plus besoin.

Graphique 4 du texte. Prix mondiaux de l'essence et impact de la réforme des subventions sur les finances publiques

Alors que les prix de l'essence en Algérie figurent parmi les plus bas au monde ...

... une réforme des subventions énergétiques se solderait par des recettes fiscales annuelles moyennes d'environ 7,2 % du PIB au cours des cinq premières années.



18. Un renforcement de la gestion des finances publiques et des investissements publics et une amélioration de la transparence budgétaire contribueraient à contenir les risques budgétaires et à accroître l'efficacité des investissements publics. Les autorités ont pris des mesures importantes : elles ont notamment progressivement mis en œuvre la loi organique relative aux lois de finances, accéléré la transition vers un budget-programme et engagé des réformes en vue d'une budgétisation axée sur la performance. Le décret d'application de la nouvelle loi sur les marchés publics, qui vise à renforcer la transparence et à réduire les risques de corruption, est soumis à l'approbation du Parlement. À plus long terme, l'élaboration d'un plan de financement du

budget renforcerait sa crédibilité et permettrait d'améliorer la gestion de la trésorerie et de la dette. La transparence en matière de finances publiques pourrait être renforcée grâce à la publication de rapports d'exécution budgétaire en cours d'exercice, des états financiers des entreprises publiques et de mises à jour régulières sur les entités extrabudgétaires. Une évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) pourrait faciliter l'amélioration de l'efficacité des investissements, indispensable à la diversification. La mise en place d'un dispositif de planification d'urgence contribuerait aussi à faire face aux risques structurels liés au déficit des régimes de retraite et au changement climatique.

19. En améliorant la surveillance, l'efficacité et la gouvernance des entreprises publiques, les autorités pourraient contenir les risques macrofinanciers qui découlent des passifs conditionnels et de l'interdépendance croissante entre l'État et le système bancaire. Les entreprises publiques font peser un risque budgétaire élevé en Algérie en raison d'une transparence financière insuffisante, de leur gouvernance et de leur interdépendance avec les banques publiques. Si certaines entreprises publiques dépendent des aides de l'État — certaines d'entre elles ont demandé à bénéficier d'un renflouement par l'État dans le passé — elles exercent aussi des fonctions quasi-budgétaires qui ne sont pas toujours intégralement rémunérées. Les transferts financiers aux entreprises publiques ont augmenté, pour passer de 0,7 % du PIB en 2005 à 4 % du PIB en 2020, avant le PSR de 2021. Leurs liens étroits avec les banques publiques accentuent les facteurs de vulnérabilité budgétaire via les prêts bonifiés et les garanties de l'État. La création d'un service dédié de surveillance des entreprises publiques au sein du ministère des Finances, conformément au Plan de relance économique 2020–24 du gouvernement, constitue une avancée bienvenue. Cependant, d'autres réformes s'imposent afin que le dispositif de gouvernance des entreprises publiques soit plus en phase avec les normes internationales et que leur surveillance financière soit renforcée (annexe VI). Le nouveau service consacré aux entreprises publiques devrait veiller à la publication régulière des états financiers de chacune des structures et rendre compte des performances globales du secteur des entreprises publiques.

Points de vue des autorités

20. Les autorités ne jugent pas nécessaire un rééquilibrage budgétaire dans l'immédiat. Elles font part de leur intention de poursuivre les projets d'investissement public afin de soutenir la croissance, en indiquant que leur hypothèse prudente de cours du pétrole de 60 dollars le baril, qui est nettement inférieure aux niveaux actuels du marché, leur a permis par le passé de dépasser les objectifs budgétaires et de se constituer des marges de manœuvre budgétaires. Elles considèrent aussi que les risques d'endettement sont maîtrisables, sachant que l'endettement extérieur est nul et que le ratio dette publique/PIB s'établissait à 48,5 % à fin 2024. Pour l'avenir, elles estiment que ce ratio sera soutenu par une croissance économique plus solide que prévu dans le scénario de référence des services du FMI, sous l'effet des retombées des projets d'investissement public.

21. Les autorités souscrivent globalement aux recommandations et mettent en avant les progrès en matière de recouvrement des recettes, la mise en place de la budgétisation axée sur la performance et les efforts déployés pour améliorer la transparence. Elles souscrivent aux recommandations concernant la politique fiscale et sollicitent une assistance technique

complémentaire sur l'élaboration d'une SRMT, l'évaluation des exonérations de TVA, la réforme de la fiscalité minière et la mise en place de l'outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT). Les autorités indiquent cependant que la stabilité de la réglementation fiscale est essentielle et que toute révision de la stratégie de mobilisation des recettes doit compléter et non pas remplacer les efforts déployés pour élargir l'assiette de l'impôt et renforcer le civisme fiscal. Elles font valoir leurs travaux en cours pour évaluer le coût des exonérations de TVA mais observent que leur rationalisation doit être coordonnée avec une réforme des subventions. Les autorités marquent aussi leur accord de principe sur la nécessité de réformer les subventions à l'énergie afin de rationaliser les dépenses publiques tout en protégeant les personnes les plus vulnérables. Elles mettent en avant le lancement d'un nouveau portail en ligne de passation de marchés et signalent que l'application intégrale des nouvelles réglementations relatives à la passation de marchés est prévue en 2025.

B. Politique monétaire et politique de change

22. La politique monétaire menée actuellement par la Banque d'Algérie (BA) est accommodante, pour faire face à la faible liquidité du secteur bancaire. Alors que le taux directeur et le ratio de réserves obligatoires sont inchangés à 3 % depuis la mi-2023, l'inflation globale a reculé pour atteindre l'objectif de la BA fixé à 4 % en 2024 et devrait rester maîtrisée en 2025. Parallèlement, la diminution des avoirs extérieurs nets et le remboursement par les banques publiques de prêts pour le PSR de 2021 ont réduit la liquidité du secteur bancaire depuis la mi-2024. Afin de gérer la liquidité, la BA a injecté des liquidités via des opérations d'open-market à 3 mois en février, avril et mai 2025. En outre, en janvier 2025, à la demande du Trésor, la BA lui a accordé une avance de 750 milliards de dinars à un taux d'intérêt nul, conformément à l'article 48 de la nouvelle loi monétaire et bancaire, qui devra être remboursée d'ici à fin août 2025 ; et le versement de dividendes à hauteur de 850 milliards de dinars en février.

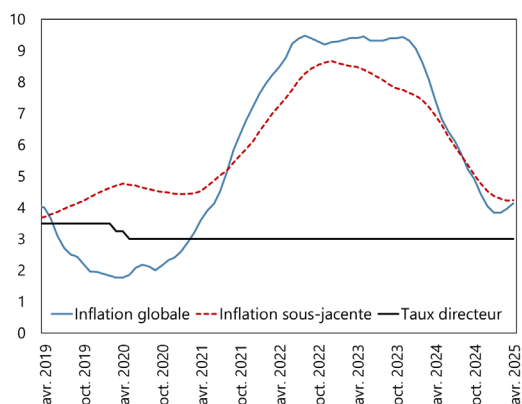
23. Les services du FMI jugent l'orientation de la politique monétaire est appropriée et invitent la BA à utiliser tous les instruments disponibles pour parvenir à la stabilité des prix en s'abstenant de recourir à tout système de financement monétaire. Afin de compléter les mesures de rééquilibrage budgétaire, la politique monétaire devrait continuer à être sous-tendue par les statistiques économiques et rester bien en phase avec l'évolution de l'inflation réelle et attendue. Compte tenu de la diminution des recettes d'exportation prévues en 2025 et des gros besoins de financement budgétaire, la liquidité risque de rester faible, ce qui contribuera à neutraliser les tensions inflationnistes. Il faudrait éviter tout financement monétaire, qu'il soit direct (comme en 2017) ou indirect (comme dans le PSR de 2021), puisqu'il pourrait nuire à la crédibilité et à l'indépendance de la BA tout en entravant la conduite de la politique monétaire, en fragilisant la capacité de la BA à gérer l'inflation, en accentuant les risques pour la stabilité financière et en pesant sur les réserves de change.

Graphique 5 du texte. Inflation, liquidité bancaire et instruments de politique monétaire

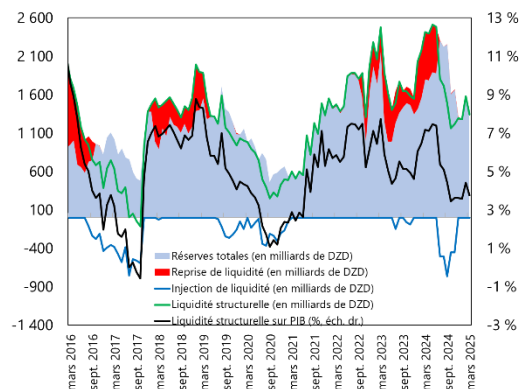
L'inflation a diminué en 2024 ...

... parallèlement au resserrement de la liquidité structurelle.

Évolution de l'inflation et taux directeur
(en pourcentage)



Liquidité bancaire
(en milliards de dinars et en pourcentage du PIB)



Sources : autorités algériennes ; estimations des services du FMI.

24. Une plus grande flexibilité du taux de change faciliterait son rôle de stabilisateur automatique dans un contexte de la volatilité des prix des hydrocarbures et de climat d'incertitude mondiale. L'élargissement de la marge de fluctuation (achat/vente) de la BA autour du taux de change nominal officiel fixé quotidiennement (+/-0,15 dinar/dollar actuellement) constituerait une première étape. Une flexibilité accrue favoriserait aussi l'évolution du marché des changes interbancaire conformément à la nouvelle loi monétaire et bancaire, appuierait les mesures de diversification, stimulerait les exportations hors hydrocarbures et améliorerait la transmission de la politique monétaire. Le régime de change *de jure* est le flottement contrôlé, et le régime de change *de facto* s'apparente à un régime de parité mobile. D'après la méthodologie d'évaluation du solde extérieur (EBA), la position extérieure de l'Algérie en 2024 était un peu plus fragile que ne l'impliquent les paramètres fondamentaux et les politiques souhaitables. Elle laisse entrevoir une surévaluation modérée du TCER de 6,3 % en 2024 (annexe III).

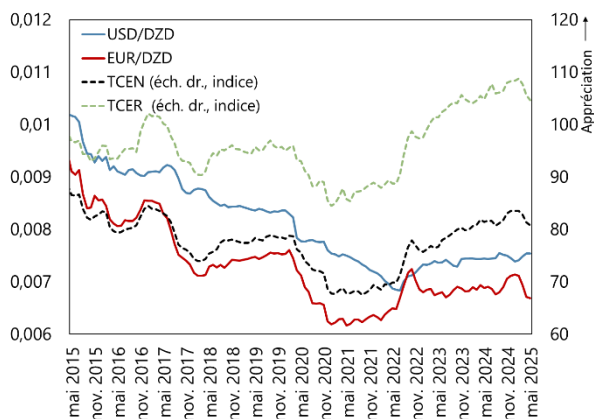
25. Des mesures déterminantes visant à augmenter les devises disponibles pour les transactions courantes contribueraient à remédier à l'augmentation de la prime sur le marché parallèle. La prime sur le marché parallèle s'est accrue pour passer de 50 % à 70 % ces deux dernières années sous l'effet d'une politique budgétaire expansionniste, de restrictions strictes sur certaines importations opérations de change et d'une diminution des envois de fonds. Les mesures visant à réduire cette prime et à freiner l'activité sur le marché parallèle, comme la hausse des montants en devises autorisés pour voyager en juillet 2025, devraient être prioritaires, notamment en raison des risques élevés de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme. Une plus grande flexibilité du taux de change contribuerait aussi à réduire l'écart entre les taux officiel et parallèle. La BA devrait continuer à veiller à ce qu'un volume suffisant de devises soit disponible pour les transactions internationales courantes, conformément aux obligations de l'article VIII des Statuts du FMI.

Graphique 6 du texte. Taux de change effectifs et prime sur le marché parallèle

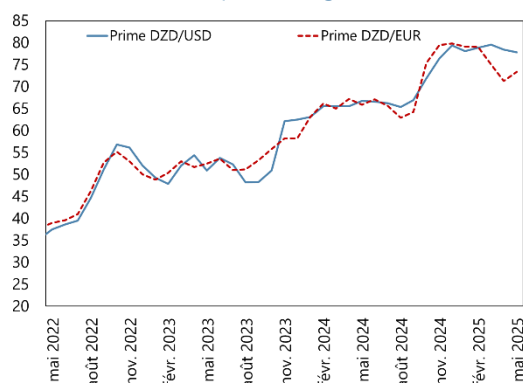
Le TCEN et le TCER ont commencé à s'apprécier à la mi-2022 ...

... et la prime sur le marché parallèle poursuit sa hausse depuis début 2022 jusqu'à atteindre 70 %.

Taux de change par rapport au dollar et à l'euro, TCEN et TCER



Prime de taux de change sur le marché parallèle (en pourcentage)



Sources : autorités algériennes ; estimations des services du FMI.

Points de vue des autorités

26. Les autorités jugent appropriées leurs politiques monétaire et de change actuelles et mettent en avant les mesures prises afin de réduire l'activité sur le marché parallèle. Elles conviennent de l'importance d'éviter les mécanismes de financement monétaire et d'utiliser tous les instruments à disposition pour garantir la stabilité des prix. Tout en ayant conscience du rôle d'amortisseur de chocs joué par le taux de change, elles soulignent qu'il devrait faire partie d'un éventail plus large de mesures complémentaires, dont le rééquilibrage des finances publiques lorsque cela est approprié. Afin de faire face aux pressions sur le marché parallèle, une nouvelle disposition a été approuvée par la BA pour relever le montant de l'allocation touristique en devises, qui est porté de 100 euros à 750 euros par personne, à compter du 20 juillet 2025. Les autorités avaient déjà porté à 1 000 dollars le montant de l'allocation du pèlerinage (hadj). Elles indiquent aussi qu'elles appliquent des mesures pour lutter contre des activités illicites comme la contrebande.

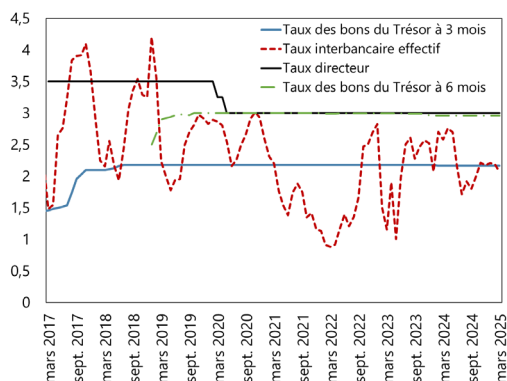
27. La BA a accompli des progrès constants pour moderniser ses opérations et son cadre de politique monétaire. Le cadre de gestion de la liquidité a été renforcé, l'absorption de l'excès de liquidité et le remboursement des prêts du PSR en 2024 et début 2025 ayant contribué à relancer le marché interbancaire. La BA a aussi nettement renforcé ses capacités en matière de prévision macroéconomique et d'analyse des politiques pour appuyer la prise de décisions et la communication, grâce au système de prévision et d'analyse (SPA), mis en place avec l'appui l'assistance technique du FMI, et ambitionne de commencer à communiquer régulièrement sur ses décisions de politique monétaire.

Graphique 7 du texte. Taux d'intérêt et crédit à l'économie

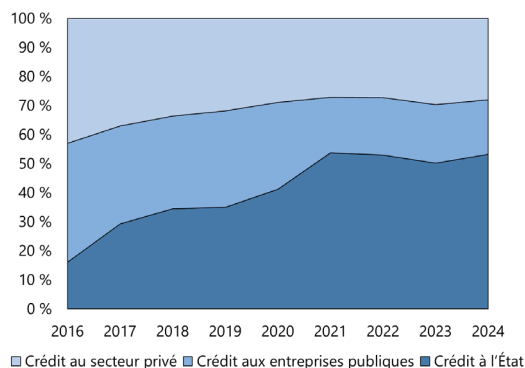
Le taux directeur ne se transmet pas aux autres taux d'intérêt à court terme et les taux des bons du Trésor ne semblent pas fondés sur le marché.

Un montant croissant du crédit à l'économie est affecté à l'État.

Taux directeurs et taux d'intérêt du marché
(en pourcentage)



Crédit à l'État, aux entreprises publiques et au secteur privé
(en pourcentage du crédit total)



Sources : autorités algériennes ; estimations des services du FMI.

28. La définition d'un objectif principal clair et d'un point d'ancrage nominal pour la politique monétaire renforcerait son efficacité et sa transmission. Le cadre de politique monétaire de l'Algérie pourrait être renforcé en fixant clairement la stabilité des prix comme objectif principal et en établissant un point d'ancrage nominal. Les révisions futures ou les textes d'application de la loi monétaire et bancaire devraient officiellement faire de la stabilité des prix l'objectif premier de la politique monétaire, et non pas un but parmi d'autres, afin de permettre l'ancrage des anticipations, d'améliorer la crédibilité et la transparence de la politique. Il ressort de l'analyse des services du FMI que la transmission de la politique monétaire via les taux d'intérêt est actuellement insuffisante, la BA ciblant les agrégats monétaires, et le taux directeur jouant un rôle limité (voir le document de la série des Questions générales). Un resserrement du corridor des taux d'intérêt pourrait améliorer la transmission via les taux d'intérêt. La BA devrait aussi envisager de réduire progressivement et de manière transparente ses avoirs en obligations d'État, en évitant de nouveaux achats et en permettant aux obligations existantes d'arriver à échéance, tout en favorisant le développement d'un marché obligataire national afin d'établir une courbe des taux et de diversifier la base des investisseurs.

Points de vue des autorités

29. Les autorités souscrivent aux conclusions des services du FMI sur la transmission de la politique monétaire et soulignent qu'une faible concurrence dans le secteur bancaire constitue un obstacle majeur. Elles indiquent que leur propre analyse montre que la politique monétaire en Algérie a un impact plus prononcé sur l'inflation que sur la croissance, peut-être parce que la croissance hors hydrocarbures, en particulier dans l'agriculture, dépend bien davantage des

conditions météorologiques que des conditions monétaires. Elles soulignent qu'une faible concurrence dans le secteur bancaire nuit à la transmission des baisses des taux d'intérêt sur les taux des prêts bancaires. Elles observent aussi que le manque d'activité sur le marché interbancaire entrave la transmission, les banques préférant détenir des liquidités excédentaires auprès de la banque centrale bien que les taux d'intérêt soient plus favorables sur le marché interbancaire. Elles ont aussi conscience que réduire les positions sur les obligations d'État dans le bilan de la BA pose des difficultés. En effet, ces obligations sont non négociables, sachant qu'elles ont été émises en 2017 et se caractérisent par un taux d'intérêt bas et une échéance longue.

C. Politiques relatives au secteur financier

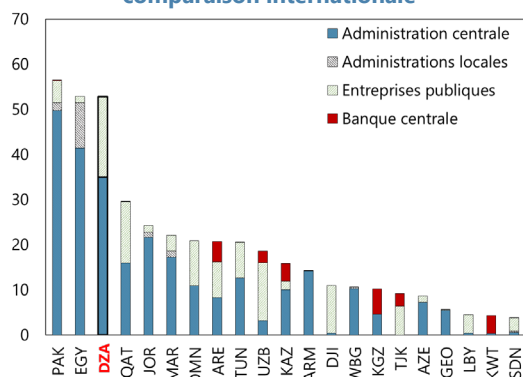
30. Une surveillance étroite et l'application des exigences réglementaires sont indispensables pour contenir les nouveaux risques qui pèsent sur le secteur financier. Les liens étroits entre les banques, les entreprises publiques et l'administration centrale accentuent les facteurs de vulnérabilité macrofinancière, surtout pendant les chocs. Si les banques respectent les exigences de solvabilité et de liquidité actuellement, la baisse des recettes tirées des hydrocarbures, le climat d'incertitude mondiale et les besoins croissants de financement public pourraient mettre à l'épreuve la résilience du système. À fin 2024, le volume des prêts improductifs restait élevé, à 20,7 % (22,5 % dans les banques publiques et 9,3 % dans les banques privées), environ la moitié d'entre eux étant provisionnés. Dans ce contexte, il est essentiel que la BA continue à surveiller de près les positions de liquidité de chacune des banques et corrige les déséquilibres, d'autant que la répartition de la liquidité est inégale et que le marché interbancaire est peu développé, et qu'elle demeure attentive aux risques de solvabilité afin d'empêcher une nouvelle augmentation des prêts improductifs.

31. Une surveillance renforcée du secteur financier est particulièrement importante pour réduire les risques qui découlent de l'interdépendance entre l'administration centrale, les entreprises publiques et les banques publiques. Le secteur bancaire algérien se caractérise par une exposition croissante au secteur public. Une forte dépendance à l'égard du financement bancaire et les relations étroites entre l'État, les entreprises publiques et les banques publiques font peser des risques macrofinanciers et risque d'évincer le crédit au secteur privé, surtout dans un contexte de déficits budgétaires élevés et de volume élevé de prêts improductifs. Ces relations complexes et certaines pratiques passées, telles que les échanges de dette, le financement monétaire et les aides de l'État aux entreprises publiques, pourraient amplifier les risques durant les chocs, comme lors d'une baisse des cours des hydrocarbures, en créant une boucle de rétroaction qui mettrait en péril la viabilité de la dette et compliquerait la politique monétaire.

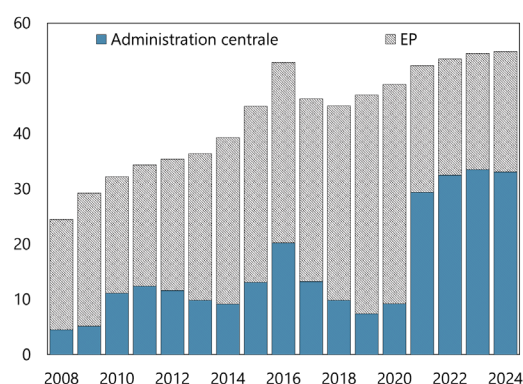
Graphique 8 du texte. Exposition des banques au secteur public
(en pourcentage du total des actifs)

Les banques algériennes sont parmi les plus exposées au secteur public au sein d'un groupe pays comparables ... et leur exposition s'est accrue au fil du temps.

Exposition des banques au secteur public : comparaison internationale



Évolution des liens entre le secteur public et les banques en Algérie



Sources : autorités algériennes ; estimations des services du FMI.

32. Les initiatives visant à remédier aux carences en matière de LBC/FT doivent se poursuivre pour faciliter le retrait de l'Algérie de la liste du GAFI des pays soumis à une surveillance renforcée. La BA a bénéficié de l'assistance technique du FMI pour réviser le cadre réglementaire en matière de LBC/FT pour les banques, élaborer une stratégie de contrôle fondé sur les risques et actualiser les manuels de surveillance hors site et sur site. Des progrès ont aussi été accomplis pour combler les lacunes plus générales du dispositif de LBC/FT et procéder à une évaluation nationale des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme. À plus long terme, les principales priorités sont notamment d'améliorer le contrôle fondé sur les risques des établissements financiers non bancaires et des professions non financières à haut risque, d'améliorer l'exactitude des informations relatives aux bénéficiaires effectifs dans le nouveau registre centralisé et de renforcer l'application des sanctions financières ciblées liées au terrorisme.

33. La mise en œuvre en temps opportun des recommandations du PESF de 2020 et de la nouvelle loi monétaire et bancaire renforcerait la stabilité financière et appuierait les réformes visant à accroître l'inclusion financière. Les autorités ont progressé sur plusieurs recommandations clés du PESF de 2020, portant notamment sur un contrôle fondé sur les risques, la gestion des crises, une plus grande indépendance du conseil de la monnaie et du crédit et de la commission bancaire, et une réglementation différenciée relative aux normes de fonds propres pour les banques classiques, en ligne et islamiques. Parmi les prochaines priorités figure l'achèvement du dispositif de garanties et du mécanisme de fourniture de liquidités d'urgence (FLU). La prochaine étape serait de favoriser le développement du secteur financier en harmonisant les règles du jeu pour les banques publiques et privées, en supprimant progressivement les prêts bonifiés, en renforçant la résolution

des prêts improductifs, en améliorant les tests de résistance et la surveillance des risques, et en publiant des rapports sur la stabilité financière.

Points de vue des autorités

34. Les autorités reconnaissent l'importance d'une surveillance vigilante pour la stabilité financière, et mettent en avant les progrès accomplis pour appliquer les recommandations du PESF ainsi que celles du GAFI en matière de LBC/FT. Elles soulignent les progrès accomplis en matière de modernisation du dispositif de surveillance pour contrôler les risques qui pèsent sur le secteur financier ainsi que les efforts engagés pour renforcer la numérisation et l'inclusion financière. S'agissant de la LBC/FT, elles indiquent que, en septembre 2024, 13 mesures recommandées par le GAFI restaient à mettre en œuvre ; l'une d'entre elles a été appliquée et la mise en œuvre des douze mesures restantes progresse constamment. Les autorités ont aussi publié des directives essentielles sur les sanctions financières ciblées, les bénéficiaires effectifs, les exigences de « diligence raisonnable » et les auto-évaluations. En outre, elles ont préparé des projets de procédures réglementaires pour le marché des changes, les prestataires de services de paiement (PSP) et les banques en ligne, qui ont été soumises à l'approbation du Parlement.

D. Des réformes structurelles pour stimuler la croissance

35. Libérer le potentiel de croissance de l'Algérie, nécessite d'engager des réformes pour améliorer le climat des affaires, attirer des investissements, diversifier l'économie et favoriser l'essor du secteur privé. Les lois sur l'investissement et le foncier de 2022–23 constituent des étapes importantes pour améliorer le climat des affaires, et les autorités prennent d'autres initiatives pour favoriser la diversification et l'investissement privé, par exemple la création d'un guichet numérique unique pour faciliter l'accès des investisseurs à l'immobilier, l'harmonisation des exportations algériennes avec les normes internationales et l'accélération de la transformation numérique pour soutenir le commerce en ligne. Cependant, des obstacles aux échanges et des contrôles des prix généralisés continuent à limiter la concurrence, tandis qu'un accès restreint au crédit, une faible productivité, le poids de l'économie informelle et le chômage des jeunes entravent la croissance du secteur privé. Des réformes plus profondes pour accroître la flexibilité des marchés des produits et du travail, réduire les distorsions de prix, augmenter l'inclusion financière et garantir une égalité de concurrence entre le secteur privé et les entreprises publiques pourraient stimuler la concurrence, l'innovation et la productivité, tout en diminuant le poids de l'économie informelle. En outre, le recours massif à des incitations fiscales pour soutenir l'investissement impose une évaluation approfondie pour maîtriser les coûts budgétaires.

36. Il serait important poursuivre les divers efforts engagés pour diversifier l'économie en dehors du secteur des hydrocarbures. Pour le moment, ces démarches ont porté sur des industries énergivores et basées sur les ressources naturelles, à l'instar du ciment, des engrais et de l'acier, et sur l'exploration de nouveaux marchés pour les banques publiques. D'autres initiatives sont en cours pour favoriser le développement de l'industrie minière, dont l'élaboration d'un nouveau code minier qui vise à assouplir les restrictions aux IDE et à encourager les investissements dans le secteur des

énergies renouvelables (annexe X). À l'avenir, la réduction des barrières commerciales et des restrictions aux IDE pour certains secteurs, la poursuite des efforts visant à réduire les obstacles bureaucratiques et les lenteurs administratives, et la limitation des changements réglementaires pourrait contribuer à accélérer la diversification. En outre, dans un contexte de fragmentation géoéconomique accrue, il devient essentiel de constituer des réseaux régionaux et de renforcer le commerce et l'intégration à l'échelle régionale.

37. Les réformes qui visent à renforcer la gouvernance et la transparence et à réduire les risques de corruption sont louables et doivent se poursuivre (annexe VI). Les principales réformes comprennent notamment la stratégie nationale de lutte contre la corruption de juillet 2023, la nouvelle loi monétaire et bancaire de juin 2023, la nouvelle loi sur les marchés publics, la création d'un registre centralisé des bénéficiaires effectifs et des mesures de dématérialisation pour améliorer la surveillance des finances publiques et le recouvrement des recettes. Malgré ces progrès, des difficultés subsistent, en particulier dans les secteurs des hydrocarbures et des entreprises publiques et en matière de LBC/FT. Des mesures complémentaires s'imposent pour accroître la transparence, renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire et des organismes de lutte contre la corruption et faire sortir l'Algérie de la liste du GAFI des pays soumis à une surveillance renforcée.

38. L'amélioration du périmètre, de la ponctualité et de la qualité des statistiques doit revêtir un caractère prioritaire (annexe XI). La mise à jour des pondérations du panier de biens et de services améliorera la précision de la mesure de l'inflation. En outre, relancer l'enquête sur le marché du travail (les dernières statistiques du chômage et du taux d'activité remontent à 2019) permettra d'analyser l'évolution de l'emploi et les facteurs de vulnérabilité sociale. D'autres données essentielles sont soit communiquées dans des délais longs (rapport sur l'exécution du budget) soit révisées fréquemment (données historiques sur la croissance sectorielle et les déflateurs du PIB). La couverture institutionnelle limitée des statistiques publiques entrave aussi l'évaluation des risques budgétaires. Des indicateurs de solidité financière plus granulaires permettraient d'évaluer plus précisément les risques de liquidité. Une amélioration de la qualité et du périmètre des statistiques nationales offrirait un aperçu plus clair de la situation économique et renforcerait la transparence et la crédibilité.

Points de vue des autorités

39. Les autorités considèrent la diversification et le développement du secteur privé comme des priorités essentielles et mettent en avant les efforts consentis pour améliorer le climat des affaires et renforcer la gouvernance. Elles s'attachent à mettre en œuvre les lois sur l'investissement et le foncier, notamment en développant davantage la plateforme en ligne de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) pour simplifier les processus et améliorer l'offre de services dans l'optique d'attirer des investissements privés, étrangers comme nationaux. Un nouveau code minier, qui limite les restrictions aux IDE dans le secteur, a récemment été présenté au Parlement en vue de son approbation. Elles insistent aussi sur leur détermination à renforcer la gouvernance et à faire sortir l'Algérie de la liste grise du GAFI et mentionnent leurs initiatives en cours pour renforcer la qualité et la diffusion des données.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

40. Les perspectives de l'économie algérienne à court terme sont globalement favorables mais assombries par des vulnérabilités budgétaires croissantes. L'impulsion budgétaire en 2024 a stimulé la croissance en 2025 mais, dans le contexte de la baisse des prix des hydrocarbures, s'est traduite par un creusement du déficit budgétaire et par un épuisement de la marge de sécurité budgétaire. L'inflation globale a reculé en 2024 et devrait rester modérée. Le compte des transactions courantes est devenu déficitaire en 2024. Selon les projections, le déficit se creusera en 2025–26 avant de se réduire. À moyen terme, la croissance devrait ralentir en raison du fléchissement de la production d'hydrocarbures se modèrera, que les contraintes de financement imposeront un plafond aux dépenses, et que des obstacles structurels freineront la croissance du secteur privé.

41. Compte tenu de l'épuisement des marges de manœuvre budgétaires, les déficits budgétaires élevés posent de gros problèmes de financement et d'endettement, ce qui justifie de procéder sans délai à un rééquilibrage. Les déficits budgétaires prévus pour 2025–26 devraient être supérieurs ou égaux à 10 % et risquent de contraindre le secteur bancaire et d'évincer le crédit au secteur privé, augmentant le risque d'un recours à des systèmes de financement monétaire atypiques. En l'absence d'un ajustement concerté, les besoins de financement et les déficits élevés alourdiraient sensiblement la dette publique à moyen terme. La forte dégradation de la situation budgétaire en 2024 a augmenté les risques à court terme et accru le risque global de tensions souveraines de l'Algérie, qui est jugé « élevé » d'après l'ARSVD.

42. La stabilisation de la trajectoire d'endettement d'ici à 2028 nécessiterait un assainissement des finances publiques immédiat et plus ambitieux. Il ressort de l'analyse des services du FMI qu'une stabilisation de la dette publique d'ici à 2028 passerait par des mesures supplémentaires de rééquilibrage budgétaire de 5 % du PIB durant la période 2025–28 par rapport au scénario de référence. A l'avenir, conformément aux conseils prodigués par le passé, l'adoption d'un cadre fondé sur des règles, avec un ancrage budgétaire guidant les projections budgétaires à moyen terme, renforcerait la résilience du budget à de futurs chocs.

43. Afin de garantir la viabilité des finances publiques à moyen terme, il faudra engager des réformes pour rationaliser les dépenses inefficaces, accroître les recettes hors hydrocarbures et renforcer la gestion des finances publiques et des investissements publics. Une réforme des subventions énergétiques pourrait générer un important surcroît de recettes annuelles à moyen terme, créant une marge pour des dépenses mieux ciblées. La réduction de l'écart fiscal hors hydrocarbures, estimé à 2–4 % du PIB, offre un potentiel de recettes supplémentaires. Les autorités ont progressé dans le recouvrement de l'impôt grâce à la dématérialisation, améliorer la gestion des finances publiques via la budgétisation par programme et renforcé la transparence des commandes publiques avec une nouvelle loi sur les marchés publics qui devrait entrer en vigueur en 2025. Les services du FMI recommandent de poursuivre la réforme de la politique fiscale guidée par une stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme, d'intégrer un plan de financement

crédible du budget dans les Lois de Finance pour renforcer la gestion de trésorerie, et de renforcer la surveillance et la gouvernance des entreprises publiques afin de réduire les risques budgétaires.

44. Avec le recul de l'inflation, la politique monétaire accommodante menée actuellement pour faire face à la faible liquidité du secteur bancaire est appropriée. A l'avenir, la BA devrait continuer à exercer un suivi vigilant de la liquidité des banques et de l'évolution de l'inflation effective et anticipée et d'utiliser tous les instruments disponibles pour assurer à la stabilité des prix. De plus, elle devrait s'abstenir de tout financement monétaire, direct ou indirect. En faisant clairement de la stabilité des prix l'objectif premier de la politique monétaire dans la loi monétaire et bancaire et en établissant un point d'ancrage nominal, les autorités contribueraient à ancrer les anticipations, tout en gagnant en crédibilité et en transparence.

45. Une flexibilité accrue du taux de change faciliterait son rôle de stabilisateur automatique. Dans un contexte d'incertitude accrue et de volatilité des cours des produits de base, une plus grande flexibilité du taux de change renforcerait la capacité de l'économie à amortir des chocs et favoriserait la diversification de l'économie, en stimulant les exportations hors hydrocarbures et en renforçant l'efficacité de la politique monétaire. Pour commencer, la BA pourrait élargir la marge de fluctuation du taux de change nominal officiel (achat/vente) qu'elle fixe quotidiennement. Les mesures visant à réduire la prime sur le marché parallèle, par exemple une hausse des montants en devises autorisés pour voyager, devraient être primordiales.

46. Une application rigoureuse des exigences réglementaires du secteur financier contribuerait à garantir la stabilité macrofinancière. La BA a accompli des progrès considérables en matière de contrôle fondé sur les risques, de gestion des crises et d'indépendance des entités de supervision. Une vigilance continue est indispensable, notamment en raison des risques qui découlent des liens persistants entre l'État, les banques publiques et les entreprises publiques. Les autorités ont fait montre d'une détermination remarquable à remédier aux carences en matière de LBC/FT recensées par le GAFI et devraient finir d'appliquer les recommandations restantes afin de faciliter le retrait de l'Algérie de la liste des pays soumis à une surveillance renforcée.

47. Pour que l'Algérie tire pleinement parti de son potentiel, il est indispensable qu'elle prenne des initiatives visant à améliorer le climat des affaires, accélérer le développement du secteur privé et diversifier l'économie. Les lois sur l'investissement et le foncier de 2022–23 ainsi que le lancement d'un guichet numérique unique sont des mesures importantes pour simplifier les formalités administratives et encourager l'investissement privé. Toutefois, des réformes plus profondes des marchés des produits et du travail visant à accroître la flexibilité et à limiter les distorsions de prix sont nécessaires pour garantir des conditions de concurrence équitable, renforcer la concurrence et stimuler l'innovation. Il est par ailleurs crucial de développer et de renforcer le commerce régional, dans un contexte d'accroissement des risques de fragmentation géoéconomique.

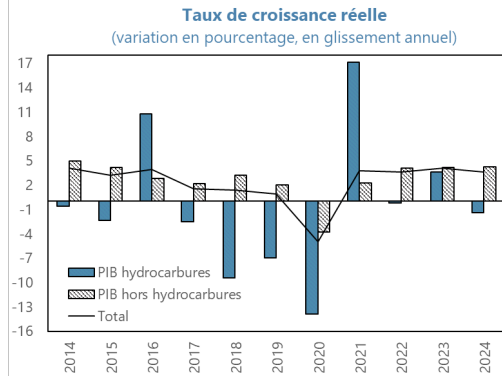
48. Les réformes récentes destinées à renforcer la gouvernance et à réduire les risques de corruption sont louables et devraient se poursuivre. La stratégie nationale de juillet 2023 pour prévenir et combattre la corruption, la nouvelle loi monétaire et bancaire de juin 2023, la nouvelle loi sur les marchés publics, la création d'un registre centralisé des bénéficiaires effectifs et les initiatives de dématérialisation pour améliorer le suivi des finances publiques et le recouvrement des recettes sont des mesures importantes. À l'avenir, les autorités devraient redoubler d'efforts pour accroître la transparence, surtout dans les secteurs des hydrocarbures et des entreprises publiques.

49. L'amélioration du périmètre, de la rapidité de mise à disposition et de la qualité des statistiques permettrait de mieux guider les politiques économiques. Bien que la communication de données demeure globalement adéquate, certaines lacunes subsistent. Le FMI se tient prêt à fournir une assistance technique pour conforter les progrès en cours.

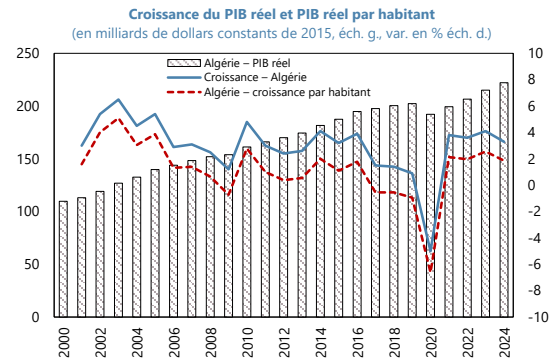
50. Il est prévu que les prochaines consultations au titre de l'article IV se déroulent selon le cycle habituel de 12 mois.

Graphique 2. Évolution du secteur réel

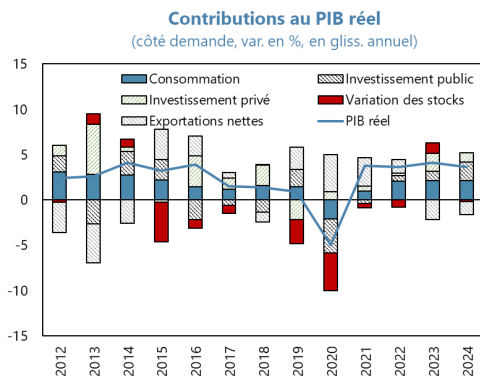
La croissance du PIB réel a été vigoureuse durant la période post-Covid mais les réductions de production décidées par l'OPEP ont pesé sur la production d'hydrocarbures en 2024.



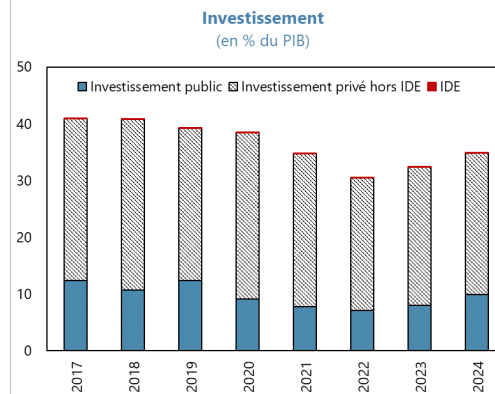
Compte tenu d'une croissance démographique rapide, la croissance du PIB par habitant reste modeste.



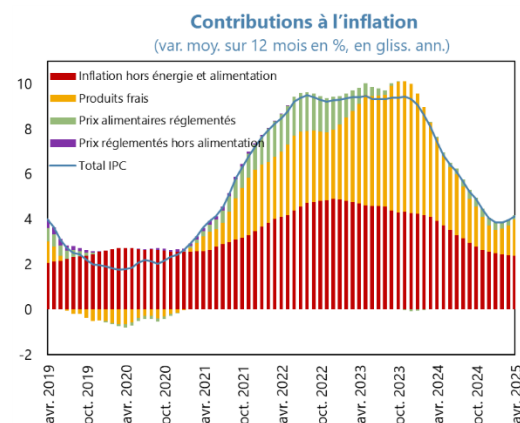
La consommation est restée solide ...



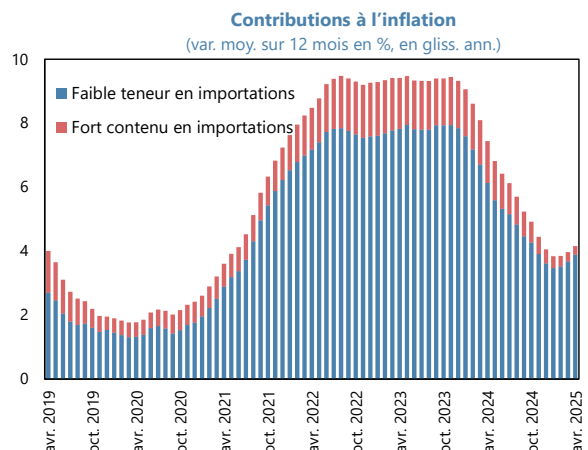
... et la hausse des dépenses publiques a stimulé la croissance.



L'inflation a reculé essentiellement en raison de la baisse des prix des denrées alimentaires ...



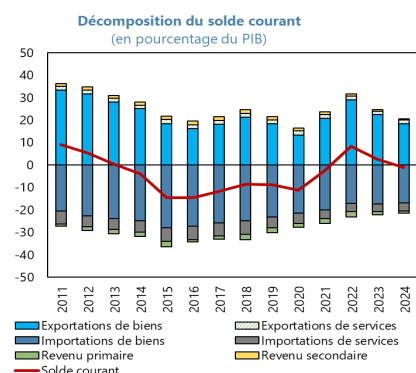
... et la contribution des biens à forte teneur en importations a continué à diminuer.



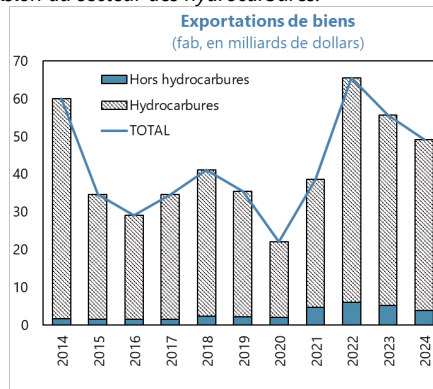
Sources : autorités algériennes ; calculs et projections des services du FMI.

Graphique 3. Évolution du secteur extérieur

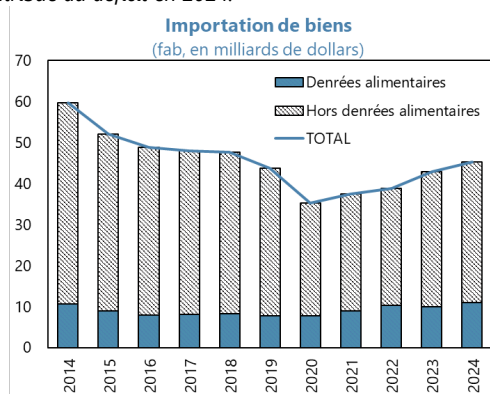
Le solde des transactions courantes est devenu légèrement déficitaire à hauteur de 1,1 % du PIB en 2024 ...



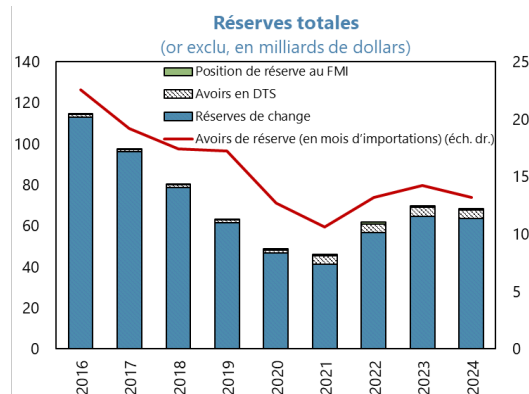
... malgré la persistance de bons résultats à l'exportation sous l'impulsion du secteur des hydrocarbures.



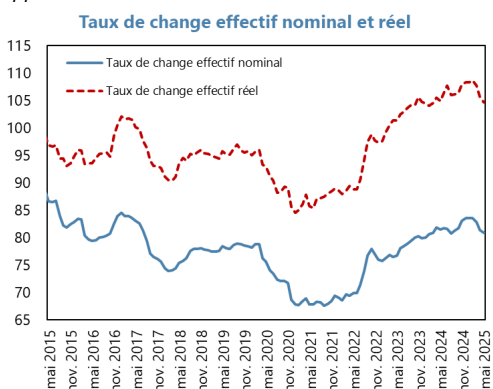
La baisse des cours du pétrole et la croissance des importations de produits alimentaires et non alimentaires ont contribué au déficit en 2024.



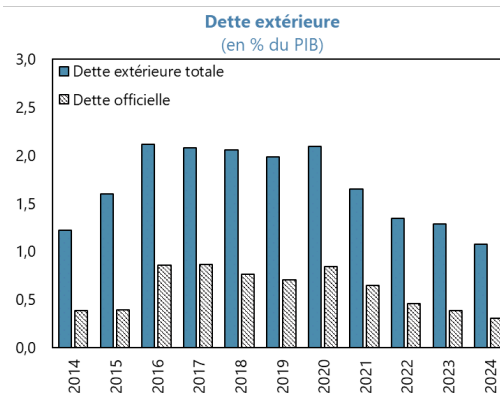
Les réserves de change ont diminué légèrement après deux années d'accumulation.



Les taux de change effectifs réel et nominal ont continué à s'apprécier en 2024.



La dette extérieure totale reste très faible.



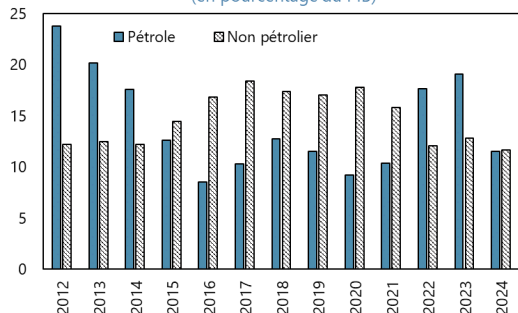
Sources : autorités algériennes ; calculs et projections des services du FMI.

Graphique 4. Évolution des finances publiques

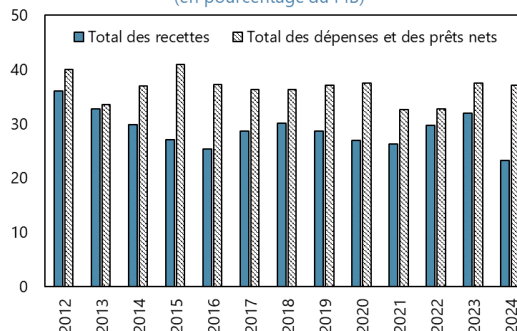
Compte tenu de la baisse des prix des hydrocarbures, les recettes publiques ont diminué en 2024 ...

... tandis que les dépenses publiques sont restées élevées...

Recettes pétrolières et non pétrolières
(en pourcentage du PIB)



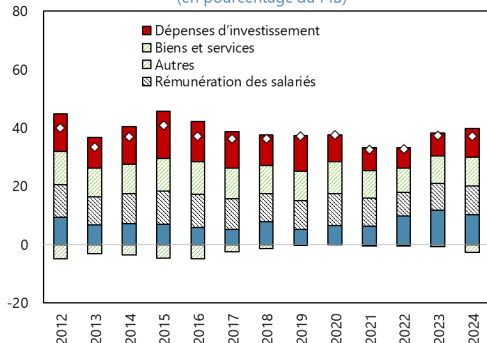
Recettes et dépenses
(en pourcentage du PIB)



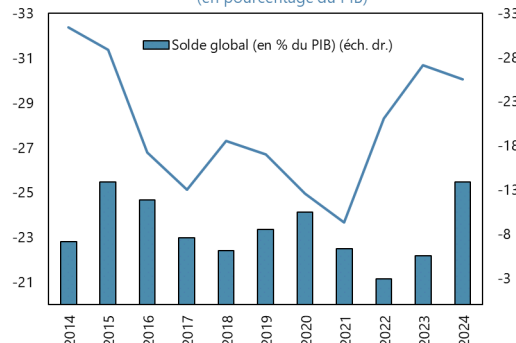
... car la hausse des dépenses en capital et des salaires a compensé la diminution des transferts.

Par conséquent, le déficit global s'est fortement creusé ...

Composantes des dépenses
(en pourcentage du PIB)



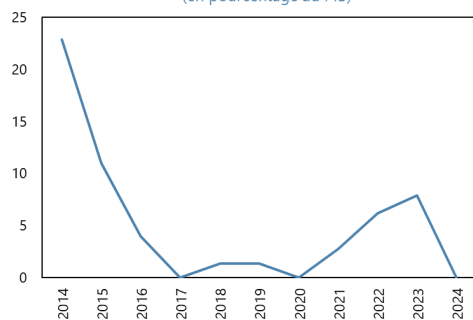
Solde budgétaire
(en pourcentage du PIB)



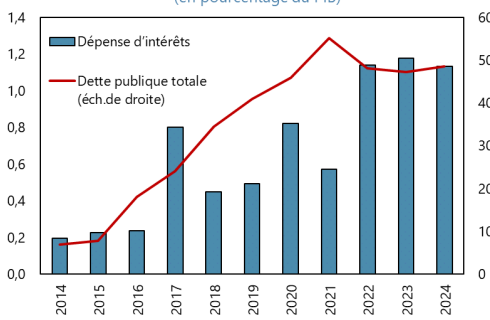
... et son financement a épuisé le FRR ...

... ce qui a limité l'accroissement de la dette publique.

Solde du fonds de régulation des recettes
(en pourcentage du PIB)



Dette et charges d'intérêts
(en pourcentage du PIB)

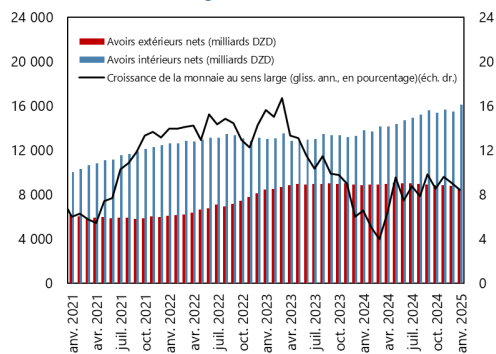


Sources : autorités algériennes ; calculs et projections des services du FMI.

Graphique 5. Évolution de la situation monétaire

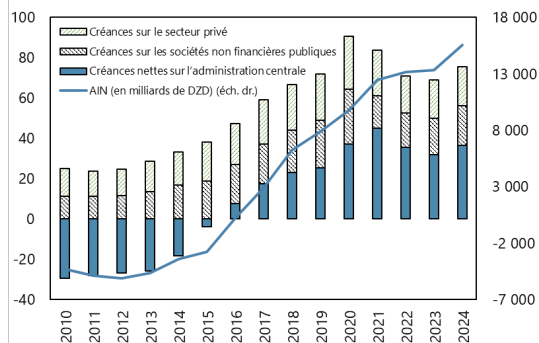
La croissance de la masse monétaire s'est stabilisée sous l'effet d'une forte hausse des avoirs intérieurs, alors que les avoirs extérieurs nets ont diminué légèrement en 2024.

Monnaie au sens large, avoirs extérieurs et intérieurs



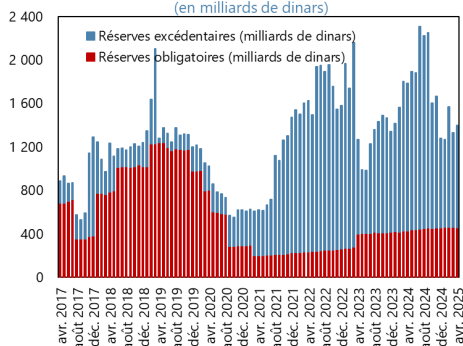
Une forte hausse du crédit à l'administration centrale contribue à la croissance des avoirs intérieurs nets.

AIN, créances sur l'État, le secteur privé et le secteur public (en pourcentage du PIB)



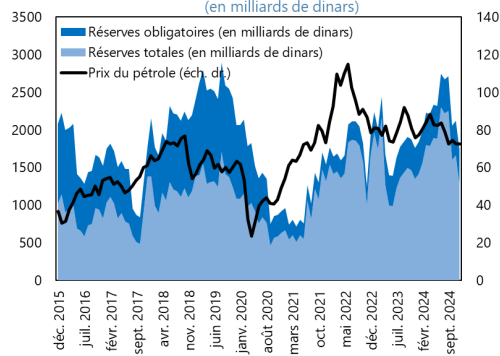
Comme le ratio de réserves obligatoires est faible, les réserves détenues sont pour l'essentiel des réserves excédentaires et les réserves globales ont diminué en 2024.

Réserves obligatoires et excédentaires (en milliards de dinars)



L'évolution des réserves dépend largement de l'évolution des cours du pétrole.

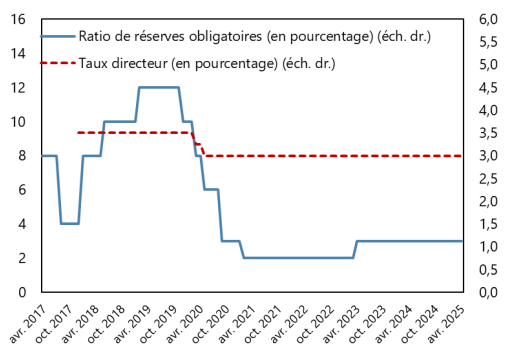
Prix du pétrole et réserves (en milliards de dinars)



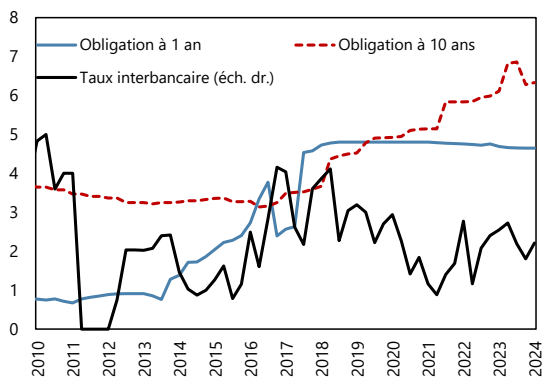
Mais les taux d'intérêt du marché montrent un durcissement des conditions de liquidité.

Les taux directeurs sont restés inchangés ces dernières années.

Taux directeur et ratio de réserves obligatoires



Taux interbancaire et taux des obligations d'État

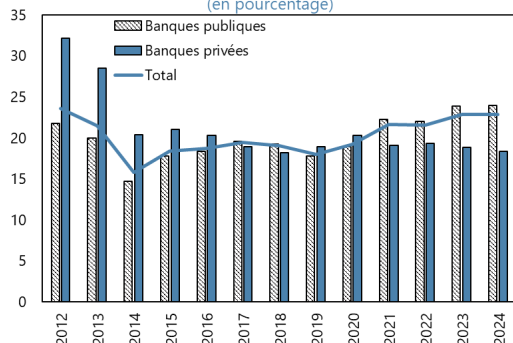


Sources : autorités algériennes ; calculs des services du FMI.

Graphique 6. Évolution du secteur financier

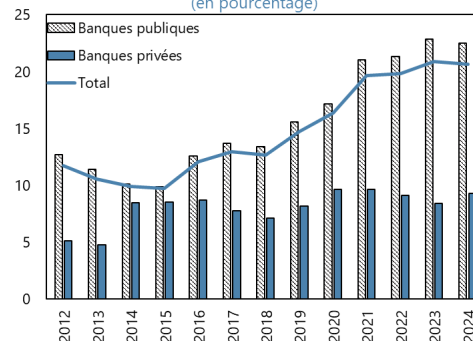
Les banques sont bien capitalisées.

Ratio de fonds propres
(en pourcentage)



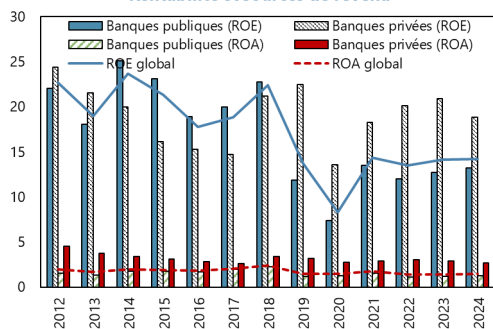
Cependant, le volume des prêts improductifs demeure élevé, surtout pour les banques publiques.

Ratio prêts improductifs/prêts bruts
(en pourcentage)



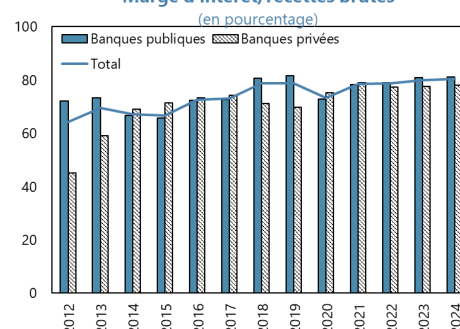
La rentabilité a diminué ces dernières années mais reste solide, notamment parmi les banques privées.

Rentabilité et sources de revenu



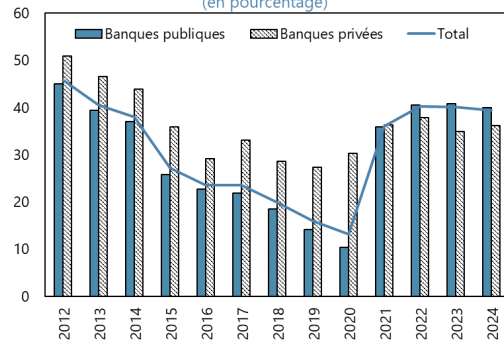
Les marges de taux d'intérêt sont restées stables à des niveaux attractifs ces dernières années.

Marge d'intérêt/recettes brutes
(en pourcentage)



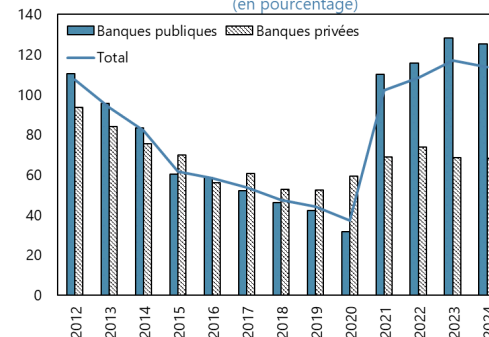
Le profil de liquidité s'est amélioré ces quatre dernières années ...

Actifs liquides/total des actifs
(en pourcentage)



... et le ratio avoirs liquides/dette à court terme est solide.

Actifs liquides/dettes à court terme
(en pourcentage)



Sources : indicateurs de solidité financière du FMI ; calculs des services du FMI.

Tableau 1. Algérie : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2020–30¹

	2020	2021	2022	2023	2024	Projections						
						2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Production et prix												
	(variation annuelle en pourcentage)											
PIB réel	-5,0	3,8	3,6	4,1	3,6	3,4	2,9	2,8	2,7	2,5	2,5	
Secteur hydrocarbures	-13,9	17,1	-0,2	3,6	-1,4	0,1	0,2	1,5	2,2	1,6	1,2	
Hors hydrocarbures	-3,8	2,2	4,1	4,2	4,2	3,8	3,2	2,9	2,8	2,6	2,6	
Par habitant	-5,9	2,1	2,0	2,6	2,1	2,0	1,6	1,5	1,5	1,3	0,3	
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	2,4	7,2	9,3	9,3	4,0	3,9	3,9	3,7	3,4	3,3	3,3	
Monnaie et crédit												
	(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)											
Avoirs extérieurs nets	-14,9	-5,2	35,5	9,7	-1,4	-12,0	-12,9	-13,6	-18,3	-21,3	-26,9	
Crédit à l'économie	3,0	-12,1	3,2	6,0	5,9	5,1	1,9	2,9	3,5	4,2	4,9	
Monnaie et quasi-monnaie	7,4	13,2	14,3	6,0	9,0	6,2	8,9	9,4	9,6	9,3	9,8	
Finances de l'administration centrale												
	(en pourcentage du PIB)											
Recettes	27,0	26,2	29,7	31,9	23,2	24,4	22,3	22,5	22,1	22,6	22,5	
Dépenses (prêts nets compris)	37,5	32,5	32,7	37,4	37,1	35,9	34,7	33,4	32,6	31,9	31,8	
Solde budgétaire global	-10,5	-6,3	-3,0	-5,5	-13,9	-11,5	-12,4	-10,9	-10,5	-9,3	-9,3	
Financement par la banque centrale (flux)	0,0	2,1	-0,1	-0,7	-1,1	-1,5	-0,5	-0,7	-1,4	-1,1	-0,3	
Dettes publiques brutes (hors garanties)	46,0	55,1	48,1	47,7	48,5	52,5	61,1	67,3	72,8	76,6	80,6	
	(en pourcentage du PIB hors hydrocarbures)											
Solde primaire hors hydrocarbures et dividendes de la banque centrale	-25,0	-23,7	-28,3	-30,7	-30,0	-27,2	-25,4	-23,4	-22,2	-20,6	-20,2	
Solde hors hydrocarbures	-21,7	-20,1	-27,7	-30,4	-30,6	-25,5	-26,0	-24,3	-23,5	-22,1	-22,0	
Recettes	29,7	31,5	40,0	39,5	27,9	28,7	26,2	26,4	26,0	26,7	26,5	
Hydrocarbures	10,1	12,5	23,8	23,6	13,9	12,0	11,4	11,5	11,1	11,2	11,0	
Hors hydrocarbures	19,6	19,0	16,2	15,8	14,0	16,7	14,8	15,0	14,9	15,5	15,5	
Dépenses (prêts nets compris)	41,2	39,1	44,0	46,3	44,6	42,2	40,7	39,2	38,4	37,6	37,5	
Dépenses courantes	26,3	26,2	32,2	34,8	32,6	31,6	30,7	29,8	29,4	29,2	29,0	
Dépenses d'investissement	10,0	9,4	9,5	9,8	11,9	8,9	8,5	8,0	7,5	7,1	7,1	
Prêts nets	4,9	3,6	2,3	1,7	0,2	1,7	1,6	1,4	1,5	1,4	1,4	
Investissement et épargne												
	(en pourcentage du PIB)											
Solde épargne/investissement	-11,3	-2,4	8,4	2,4	-1,1	-3,7	-4,1	-3,6	-3,2	-2,9	-2,9	
Épargne nationale	33,2	38,1	44,0	40,5	40,3	35,8	35,2	34,7	33,8	33,2	33,0	
Administration centrale	-1,5	1,5	4,1	2,4	-4,1	-3,9	-5,1	-4,1	-4,2	-3,3	-3,3	
Hors administrations publiques 1/	34,6	36,6	39,9	38,1	44,3	39,6	40,3	38,8	38,0	36,5	36,3	
Investissement	44,5	40,5	35,6	38,1	41,4	39,4	39,2	38,3	37,4	36,4	36,0	
Administration centrale	9,1	7,8	7,0	8,0	9,9	7,6	7,3	6,8	6,3	6,0	6,0	
Hors administrations publiques 1/	35,5	32,7	28,5	30,2	31,5	31,8	32,0	31,5	31,1	30,4	30,0	
Avec/sans secteur non public hors hydrocarbures	32,1	30,1	26,4	28,5	29,9	30,1	30,2	29,8	29,4	28,8	28,4	
Secteur extérieur 2/												
Solde courant (en % du PIB)	-11,3	-2,4	8,4	2,4	-1,1	-3,7	-4,1	-3,6	-3,6	-3,2	-2,9	
Exportations, fàb (en pourcentage du PIB)	13,3	20,8	29,0	22,4	18,4	16,1	15,7	16,3	16,6	17,7	18,5	
Importations, fàb (en pourcentage du PIB)	21,6	20,2	17,2	17,3	17,0	17,1	17,1	17,6	17,7	18,3	18,8	
Réerves officielles brutes												
En milliards de dollars	48,2	45,3	61,0	69,0	67,8	59,4	49,7	41,3	32,8	25,4	18,6	
En mois d'importations de biens et de services de l'année suivante	13,0	11,6	14,2	15,2	14,0	12,3	10,0	8,0	6,0	4,5	3,2	
Dettes extérieures brutes (en % du PIB)	2,1	1,7	1,3	1,3	1,1	1,0	0,8	0,7	0,6	0,6	0,6	
Postes pour mémoire :												
PIB (en milliards de dinars aux prix courants)	20 902	25 153	32 040	33 638	35 788	37 983	40 431	43 379	46 513	49 911	53 266	
Croissance du PIB nominal	-9,5	20,3	27,4	5,0	6,4	6,1	6,4	7,3	7,2	7,3	6,7	
PIBHH (en milliards de dinars aux prix courants)	19 022	20 918	23 821	27 203	29 766	32 263	34 469	36 914	39 504	42 250	45 160	
PIB par habitant (en dollars)	3 758	4 169	4 984	5 390	5 722	5 965	5 897	5 952	6 006	6 065	6 032	
Taux de change (DZD/USD)	126,9	135,3	142,0	135,8	134,1	
TCER (variation en %)	-4,4	-4,8	6,2	10,2	2,6	
Valeur unitaire à l'exportation du pétrole brut (dollars/baril)	41,9	72,3	103,9	83,9	82,0	71,1	67,2	67,7	68,4	69,0	69,2	

Sources : autorités algériennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Y compris les entreprises publiques.

2/ En dollars, sauf indication contraire.

Tableau 2a. Algérie : Balance des paiements, 2020–30

(en milliards de dollars)

	2020	2021	2022	2023	2024	Projections					
						2025	2026	2027	2028	2029	2030
Compte courant	-18,7	-4,5	19,1	6,0	-2,9	-10,3	-11,4	-10,3	-10,5	-9,7	-9,0
Solde des biens	-13,6	1,2	26,7	12,6	3,7	-2,9	-3,9	-3,6	-3,3	-2,0	-0,9
Exportations, f.à.b.	21,9	38,6	65,5	55,6	49,1	45,4	44,4	47,0	48,8	53,2	56,6
Hydrocarbures	20,0	34,1	59,5	50,5	45,2	41,7	40,2	41,1	40,5	41,5	41,7
Variation de volume (en %)	-13,6	-1,2	5,2	0,4	-1,1	2,2	-0,3	0,4	-5,6	-4,2	0,0
Exportations de pétrole liquide (en millions de barils/jour)	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9
Exportations de gaz naturel (en milliards de m ³)	48,5	64,4	58,2	63,7	59,2	56,6	55,1	55,4	55,9	59,3	60,0
Exportations de pétrole brut (en millions de barils/jour)	0,36	0,37	0,40	0,40	0,40	0,44	0,42	0,42	0,34	0,34	0,34
Variation de prix (en %)	-32,0	65,8	39,2	-16,4	-1,8	-13,9	-5,7	0,6	1,0	0,7	0,2
Autres	1,9	4,6	6,0	5,1	3,8	3,7	4,2	5,9	8,3	11,7	14,9
Importations, fàb	35,5	37,5	38,9	43,0	45,3	48,3	48,3	50,6	52,2	55,1	57,6
Variation de volume (en %)	-154,8	-90,4	-91,2	-174,7	-31,2	-38,3	-41,1	-45,0	-48,1	-48,7	-50,4
Variation de prix (en %)	-244,3	972,5	1104,0	-247,8	53,7	72,5	69,9	87,2	99,0	105,9	110,3
Solde des services (net)	-4,3	-3,6	-4,3	-4,8	-5,0	-5,8	-5,9	-5,2	-5,4	-5,6	-5,7
Exportations	3,0	3,2	3,6	3,8	4,2	3,9	3,8	4,1	4,2	4,6	4,9
Importations	7,3	6,8	7,8	8,6	9,2	9,7	9,7	9,2	9,6	10,1	10,6
Revenu primaire (net)	-3,0	-4,0	-5,4	-3,71	-3,1	-3,4	-3,7	-4,2	-4,5	-5,0	-5,3
Entrées	0,8	0,7	0,8	2,4	2,7	2,1	1,6	1,3	1,0	0,8	0,6
Sorties	-3,8	-4,7	-6,2	-6,1	-5,8	-5,4	-5,3	-5,5	-5,5	-5,7	-5,9
Paievements d'intérêts	0,0	-0,1	-0,2	-0,3	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Revenu secondaire (net)	2,3	2,0	2,0	1,9	1,4	1,7	2,0	2,6	2,7	2,8	2,9
Compte de capital et compte d'opérations financières	18,8	4,7	-19,0	-4,9	2,9	10,3	11,4	10,3	10,5	9,7	9,0
Compte de capital	0,0	-0,1	0,0	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Investissement direct étranger	1,1	0,9	0,0	1,1	1,2	2,1	2,1	2,2	2,2	2,3	2,3
Investissement de portefeuille	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres investissements	1,3	2,2	-0,7	-0,2	1,2	-0,2	-0,4	-0,2	-0,2	0,0	-0,1
Erreurs et omissions nettes	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réserves officielles (augmentation (-))	16,4	1,5	-18,3	-6,3	0,5	8,4	9,8	8,3	8,5	7,5	6,8
Postes pour mémoire :											
Solde courant (en pourcentage du PIB)	-11,3	-2,4	8,4	2,4	-1,1	-3,7	-4,1	-3,6	-3,6	-3,2	-2,9
Cours du brut algérien (en dollars/baril) 1/	41,9	72,3	103,9	83,9	82,0	71,1	67,2	67,7	68,4	69,0	69,2
Réserves off. brutes (en milliards de dollars, hors avoirs en DTS)	46,9	41,4	56,8	64,7	63,6	55,2	45,5	37,1	28,6	21,1	14,4
Réserves internationales brutes (en milliards de dollars) 2/	48,2	45,3	61,0	69,0	67,8	59,4	49,7	41,3	32,8	25,4	18,6
Idem, en mois d'importations de l'année suivante	13,0	11,6	14,2	15,2	14,0	12,3	10,0	8,0	6,0	4,5	3,2
Réserves (en pourcentage des indices ARA EM) 3/	476,7	344,6	356,8	416,7	407,8	202,4	156,2	112,5	81,0	57,3	37,9
Position extérieure globale nette (en milliards de dollars)	32,4	27,5	43,3	51,5	50,6	40,3	28,7	18,3	7,7	-2,0	-11,1
Dettes extérieure brute (en milliards de dollars)	3,4	3,1	3,0	3,2	2,9	2,7	2,3	2,1	1,9	1,8	1,8

Sources : autorités algériennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Moyenne pondérée des données trimestrielles.

2/ Les réserves officielles brutes comprennent les avoirs en DTS et, pour 2021, la part de l'Algérie dans l'allocation générale de DTS par le FMI en août 2021.

3/ Les indices ARA EM comprennent un amortisseur supplémentaire pour les pays richement dotés en produits de base (période de projection uniquement).

Tableau 2b. Algérie : Balance des paiements, 2020–30
(en pourcentage du PIB)

	2020	2021	2022	2023	2024	Projections					
						2025	2026	2027	2028	2029	2030
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Compte courant	-11,3	-2,4	8,4	2,4	-1,1	-3,7	-4,1	-3,6	-3,6	-3,2	-2,9
Solde des biens	-8,3	0,6	11,8	5,1	1,4	-1,0	-1,4	-1,2	-1,1	-0,7	-0,3
Exportations, f.à.b.	13,3	20,8	29,0	22,4	18,4	16,1	15,7	16,3	16,6	17,7	18,5
Hydrocarbures	12,1	18,3	26,4	20,4	17,0	14,8	14,2	14,3	13,8	13,8	13,7
Autres	1,2	2,5	2,6	2,0	1,4	1,3	1,5	2,1	2,8	3,9	4,9
Importations, fàb	21,6	20,2	17,2	17,3	17,0	17,1	17,1	17,6	17,7	18,3	18,8
Solde des services (net)	-2,6	-1,9	-1,9	-1,9	-1,9	-2,1	-2,1	-1,8	-1,8	-1,8	-1,9
Exportations	1,8	1,7	1,6	1,5	1,6	1,4	1,4	1,4	1,4	1,5	1,6
Importations	4,4	3,7	3,5	3,5	3,4	3,5	3,5	3,2	3,3	3,4	3,5
Revenu primaire (net)	-1,8	-2,2	-2,4	-1,5	-1,2	-1,2	-1,3	-1,5	-1,5	-1,6	-1,7
Entrées	0,5	0,4	0,4	1,0	1,0	0,7	0,6	0,5	0,3	0,3	0,2
Sorties	-2,3	-2,5	-2,7	-2,5	-2,2	-1,9	-1,9	-1,9	-1,9	-1,9	-1,9
Paievements d'intérêts	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Revenu secondaire (net)	1,4	1,1	0,9	0,8	0,5	0,6	0,7	0,9	0,9	0,9	1,0
Compte de capital et compte d'opérations financières	11,4	2,5	-8,4	-2,0	1,1	3,7	4,1	3,6	3,6	3,2	2,9
Compte de capital	0,0	0,0	0,0	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Investissement direct étranger	0,7	0,5	0,0	0,5	0,4	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Investissements de portefeuille	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres investissements	0,8	1,2	-0,3	-0,1	0,5	-0,1	-0,2	-0,1	-0,1	0,0	0,0
Erreurs et omissions nettes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réserves officielles (augmentation (-))	9,9	0,8	-8,1	-2,6	0,2	3,0	3,5	2,9	2,9	2,5	2,2
Postes pour mémoire :											
Solde courant (en pourcentage du PIB)	-11,3	-2,4	8,4	2,4	-1,1	-3,7	-4,1	-3,6	-3,6	-3,2	-2,9
Cours du brut algérien (en dollars/baril) 1/	41,9	72,3	103,9	83,9	82,0	71,1	67,2	67,7	68,4	69,0	69,2
Réserves internationales brutes (en milliards de dollars) 2/	48,2	45,3	61,0	69,0	67,8	59,4	49,7	41,3	32,8	25,4	18,6
Idem, en mois d'importations de l'année suivante	13,0	11,6	14,2	15,2	14,0	12,3	10,0	8,0	6,0	4,5	3,2
Réserves (en pourcentage des indices ARA EM) 3/	476,7	344,6	356,8	416,7	407,8	202,4	156,2	112,5	81,0	57,3	37,9
Position extérieure globale nette (en pourcentage du PIB)	19,6	14,8	19,2	20,8	19,0	14,3	10,2	6,4	2,6	-0,7	-3,6
Dette extérieure brute (en % du PIB)	2,1	1,7	1,3	1,3	1,1	1,0	0,8	0,7	0,6	0,6	0,6

Sources : autorités algériennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Moyenne pondérée des données trimestrielles.

2/ Les réserves officielles brutes comprennent les avoirs en DTS et, pour 2021, la part de l'Algérie dans l'allocation générale de DTS par le FMI en août 2021.

3/ Les indices ARA EM comprennent un amortisseur supplémentaire pour les pays richement dotés en produits de base (période de projection uniquement).

Tableau 3a. Algérie : Synthèse des opérations de l'administration centrale, 2020–30¹
(en milliards de dinars algériens)

	2020	2021	2022	2023	2024	Projections					
						2025	2026	2027	2028	2029	2030
<i>(en milliards de dinars algériens)</i>											
Recettes budgétaires et dons	5 641	6 598	9 524	10 735	8 302	9 263	9 030	9 750	10 269	11 274	11 966
Recettes des hydrocarbures 2/	1 922	2 609	5 658	6 425	4 133	3 859	3 944	4 229	4 383	4 727	4 976
Recettes hors hydrocarbures	3 719	3 982	3 866	4 310	4 169	5 404	5 086	5 520	5 886	6 547	6 990
Recettes fiscales	2 625	2 762	2 988	3 496	3 376	3 729	4 019	4 401	4 812	5 413	5 784
Recettes non fiscales	1 094	1 220	878	814	793	1 675	1 066	1 119	1 074	1 133	1 206
Dont frais	178	208	274	321	515	539	582	627	672	698	726
Dividendes et intérêts de la Banque d'Algérie	800	900	503	457	236	950	264	294	279	303	319
Autres	116	111	102	37	42	186	220	198	123	132	161
Dons	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses totales (y compris prêts nets et comptes spéciaux du Trésor)	7 839	8 186	10 473	12 593	13 281	13 623	14 043	14 488	15 159	15 901	16 915
Dépenses courantes	5 009	5 480	7 677	9 464	9 704	10 201	10 575	11 013	11 628	12 316	13 085
Dépenses courantes hors intérêts	4 838	5 336	7 311	9 068	9 298	9 807	10 120	10 390	10 839	11 370	11 982
Frais de personnel	2 283	2 397	2 626	3 116	3 515	3 741	3 875	4 080	4 316	4 609	4 883
Pensions des moudjahidines	267	266	241	234	243	253	263	232	240	248	256
Matières premières et fournitures	109	171	221	354	313	363	388	415	445	476	508
Transferts courants	2 178	2 502	4 222	5 362	5 231	5 451	5 595	5 663	5 838	6 037	6 334
Paiements d'intérêts	172	144	365	396	406	394	454	623	789	946	1 103
Dépenses d'investissement	1 894	1 956	2 258	2 678	3 529	2 887	2 934	2 941	2 946	3 000	3 196
Prêts nets et opérations nettes des comptes spéciaux du Trésor	937	750	538	451	48	534	534	534	584	584	634
Solde budgétaire	-1 262	-839	-411	-1 407	-4 931	-3 826	-4 479	-4 205	-4 305	-4 042	-4 314
Solde global	-2 199	-1 589	-949	-1 858	-4 979	-4 360	-5 013	-4 739	-4 889	-4 627	-4 949
Solde hors hydrocarbures	-4 120	-4 198	-6 607	-8 283	-9 112	-8 219	-8 957	-8 968	-9 272	-9 354	-9 925
Solde primaire hors hydrocarbures (hormis les dividendes de la Banque d'Algérie)	-4 748	-4 961	-6 744	-8 344	-8 943	-8 775	-8 766	-8 639	-8 762	-8 711	-9 141
Financement net	2 199	3 669	1 501	1 879	5 649	4 360	5 013	4 739	4 889	4 627	4 949
Intérieur	2 200	3 675	1 510	1 888	5 658	4 372	5 025	4 751	4 902	4 640	4 963
Bancaire 3/	1 302	3 267	612	-218	3 995	2 318	3 628	3 734	4 092	4 081	4 428
Dont financement brut de la banque centrale	1	517	-40	-247	-405	-584	-200	-320	-652	-552	-152
Non bancaire 4/	898	408	898	2 106	1 663	2 055	1 397	1 017	810	559	534
Extérieur	-2	-7	-10	-9	-9	-12	-12	-12	-13	-13	-14
Postes pour mémoire											
Besoins bruts de financement	2 716	2 429	1 830	3 325	7 484	5 819	5 777	5 501	5 868	5 454	6 778
Besoins de financement nécessitant une nouvelle émission	623	4 987	2 768	3 789	3 815	4 726	5 525	5 249	5 616	5 202	6 526
Remboursement du principal de la dette publique	517	841	881	1 467	2 504	1 459	763	762	979	827	1 830
Fonds de stabilisation pétrolier											
en milliards de dinars algériens	0	682	1 967	2 660	0	0	0	0	0	0	0
en pourcentage du PIB	0,0	2,7	6,1	7,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette brute des administrations publiques, dont garanties (en % du PIB)	65,1	71,1	52,1	52,2	53,6	57,3	65,6	71,5	76,7	80,2	84,0
Dette brute des administrations publiques, hors garanties (en % du PIB)	46,0	55,1	48,1	47,7	48,5	52,5	61,1	67,3	72,8	76,6	80,6
dont dette envers la banque centrale	31,4	26,1	20,3	17,9	14,6	10,6	9,0	6,9	3,7	1,2	0,5

Sources : autorités algériennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ En base caisse.

2/ Y compris les dividendes de la Sonatrach.

3/ Le financement bancaire comprend l'émission de titres de dette intérieure, une ponction du fonds de stabilisation pétrolier et d'autres dépôts de l'État à la banque centrale. Il comprend le rachat de prêts syndiqués dus par les entreprises d'État pour un montant total de 2 080 milliards de DZD en 2021 et de 520 milliards de DZD en 2022, dans le cadre du régime financier incluant le PSR.

4/ Y compris les revenus de la vente des actifs publics.

Tableau 3b. Algérie : Synthèse des opérations de l'administration centrale, 2020–30¹
(en pourcentage du PIB)

	2020	2021	2022	2023	2024	Projections					
						2025	2026	2027	2028	2029	2030
(en pourcentage du PIB)											
Recettes budgétaires et dons	27,0	26,2	29,7	31,9	23,2	24,4	22,3	22,5	22,1	22,6	22,5
Recettes des hydrocarbures 2/	9,2	10,4	17,7	19,1	11,5	10,2	9,8	9,7	9,4	9,5	9,3
Recettes hors hydrocarbures	17,8	15,8	12,1	12,8	11,6	14,2	12,6	12,7	12,7	13,1	13,1
Recettes fiscales	12,6	11,0	9,3	10,4	9,4	9,8	9,9	10,1	10,3	10,8	10,9
Recettes non fiscales	5,2	4,8	2,7	2,4	2,2	4,4	2,6	2,6	2,3	2,3	2,3
Dont frais	0,9	0,8	0,9	1,0	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Dividendes et intérêts de la BA	3,8	3,6	1,6	1,4	0,7	2,5	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6
Autres	0,6	0,4	0,3	0,1	0,1	0,5	0,5	0,5	0,3	0,3	0,3
Dons	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses totales (y compris prêts nets et comptes spéciaux)	37,5	32,5	32,7	37,4	37,1	35,9	34,7	33,4	32,6	31,9	31,8
Dépenses courantes	24,0	21,8	24,0	28,1	27,1	26,9	26,2	25,4	25,0	24,7	24,6
Dépenses courantes hors intérêts	23,1	21,2	22,8	27,0	26,0	25,8	25,0	24,0	23,3	22,8	22,5
Frais de personnel	10,9	9,5	8,2	9,3	9,8	9,8	9,6	9,4	9,3	9,2	9,2
Pensions des moudjahidines	1,3	1,1	0,8	0,7	0,7	0,7	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5
Matières premières et fournitures	0,5	0,7	0,7	1,1	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Transferts courants 3/	10,4	9,9	13,2	15,9	14,6	14,4	13,8	13,1	12,6	12,1	11,9
Paiements d'intérêts	0,8	0,6	1,1	1,2	1,1	1,0	1,1	1,4	1,7	1,9	2,1
Dépenses d'investissement	9,1	7,8	7,0	8,0	9,9	7,6	7,3	6,8	6,3	6,0	6,0
Prêts nets et opérations nettes des comptes spéciaux du Trésor	4,5	3,0	1,7	1,3	0,1	1,4	1,3	1,2	1,3	1,2	1,2
Solde budgétaire	-6,0	-3,3	-1,3	-4,2	-13,8	-10,1	-11,1	-9,7	-9,3	-8,1	-8,1
Solde global	-10,5	-6,3	-3,0	-5,5	-13,9	-11,5	-12,4	-10,9	-10,5	-9,3	-9,3
Solde primaire global	-9,7	-5,7	-1,8	-4,3	-12,8	-10,4	-11,3	-9,5	-8,8	-7,4	-7,2
Solde hors hydrocarbures	-19,7	-16,7	-20,6	-24,6	-25,5	-21,6	-22,2	-20,7	-19,9	-18,7	-18,6
Solde primaire hors hydrocarbures (hors dividendes de la BA)	-22,7	-19,7	-21,0	-24,8	-25,0	-23,1	-21,7	-19,9	-18,8	-17,5	-17,2
Financement net	10,5	14,6	4,7	5,6	15,8	11,5	12,4	10,9	10,5	9,3	9,3
Intérieur	10,5	14,6	4,7	5,6	15,8	11,5	12,4	11,0	10,5	9,3	9,3
Bancaire 3/	6,2	13,0	1,9	-0,6	11,2	6,1	9,0	8,6	8,8	8,2	8,3
Dont financement brut de la banque centrale	0,0	2,1	-0,1	-0,7	-1,1	-1,5	-0,5	-0,7	-1,4	-1,1	-0,3
Non bancaire 4/	4,3	1,6	2,8	6,3	4,6	5,4	3,5	2,3	1,7	1,1	1,0
Extérieur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
(en pourcentage du PIB hors pétrole)											
Recettes budgétaires et dons	29,7	31,5	40,0	39,5	27,9	28,7	26,2	26,4	26,0	26,7	26,5
Recettes des hydrocarbures 2/	10,1	12,5	23,8	23,6	13,9	12,0	11,4	11,5	11,1	11,2	11,0
Recettes hors hydrocarbures	19,6	19,0	16,2	15,8	14,0	16,7	14,8	15,0	14,9	15,5	15,5
Recettes fiscales	13,8	13,2	12,5	12,9	11,3	11,6	11,7	11,9	12,2	12,8	12,8
Recettes non fiscales	5,8	5,8	3,7	3,0	2,7	5,2	3,1	3,0	2,7	2,7	2,7
Frais	0,9	1,0	1,2	1,2	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,6
Dividendes et intérêts de la Banque d'Algérie	4,2	4,3	2,1	1,7	0,8	2,9	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7
Autres	0,6	0,5	0,4	0,1	0,1	0,6	0,6	0,5	0,3	0,3	0,4
Dons	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Tableau 3b. Algérie : Synthèse des opérations de l'administration centrale, 2020–30 (fin)
(en pourcentage du PIB)

Dépenses totales (y compris prêts nets et comptes spéciaux)	41,2	39,1	44,0	46,3	44,6	42,2	40,7	39,2	38,4	37,6	37,5
Dépenses courantes	26,3	26,2	32,2	34,8	32,6	31,6	30,7	29,8	29,4	29,2	29,0
Dépenses courantes hors intérêts	25,4	25,5	30,7	33,3	31,2	30,4	29,4	28,1	27,4	26,9	26,5
Frais de personnel	12,0	11,5	11,0	11,5	11,8	11,6	11,2	11,1	10,9	10,9	10,8
Pensions des moudjahidines	1,4	1,3	1,0	0,9	0,8	0,8	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6
Matières premières et fournitures	0,6	0,8	0,9	1,3	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Transferts courants	11,5	12,0	17,7	19,7	17,6	16,9	16,2	15,3	14,8	14,3	14,0
Paiements d'intérêts	0,9	0,7	1,5	1,5	1,4	1,2	1,3	1,7	2,0	2,2	2,4
Dépenses d'investissement	10,0	9,4	9,5	9,8	11,9	8,9	8,5	8,0	7,5	7,1	7,1
Prêts nets et opérations nettes des comptes spéciaux du Trésor	4,9	3,6	2,3	1,7	0,2	1,7	1,6	1,4	1,5	1,4	1,4
Solde budgétaire	-6,6	-4,0	-1,7	-5,2	-16,6	-11,9	-13,0	-11,4	-10,9	-9,6	-9,6
Solde global	-11,6	-7,6	-4,0	-6,8	-16,7	-13,5	-14,5	-12,8	-12,4	-11,0	-11,0
Solde primaire global	-10,7	-6,9	-2,4	-5,4	-15,4	-12,3	-13,2	-11,2	-10,4	-8,7	-8,5
Solde hors hydrocarbures	-21,7	-20,1	-27,7	-30,4	-30,6	-25,5	-26,0	-24,3	-23,5	-22,1	-22,0
Solde primaire hors hydrocarbures (hors dividendes de la BA)	-25,0	-23,7	-28,3	-30,7	-30,0	-27,2	-25,4	-23,4	-22,2	-20,6	-20,2
Financement net	11,6	17,5	6,3	6,9	19,0	13,5	14,5	12,8	12,4	11,0	11,0
Intérieur	11,6	17,6	6,3	6,9	19,0	13,6	14,6	12,9	12,4	11,0	11,0
Bancaire 3/	6,8	15,6	2,6	-0,8	13,4	7,2	10,5	10,1	10,4	9,7	9,8
dont banque centrale	0,0	2,5	-0,2	-0,9	-1,4	-1,8	-0,6	-0,9	-1,7	-1,3	-0,3
Non bancaire 4/	4,7	2,0	3,8	7,7	5,6	6,4	4,1	2,8	2,1	1,3	1,2
Extérieur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : autorités algériennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ En base caisse.

2/ Y compris les dividendes de la Sonatrach.

3/ Le financement bancaire comprend l'émission de titres de dette intérieure, une ponction du fonds de stabilisation pétrolier et d'autres dépôts de l'État à la banque centrale. Il comprend le rachat de prêts syndiqués dus par les entreprises d'État pour un montant total de 2 080 milliards de DZD en 2021 et de 520 milliards de DZD en 2022, dans le cadre du régime financier incluant le PSR.

4/ Y compris les revenus de la vente des actifs publics.

Tableau 4. Algérie : Situation monétaire, 2020–30

	2020	2021	2022	2023	2024	Projections					
						2025	2026	2027	2028	2029	2030
(en milliards de dinars algériens; en fin de période)											
Avoirs extérieurs nets	6 321	5 994	8 119	8 905	8 780	7 725	6 725	5 808	4 744	3 735	2 732
<i>dont : Banque d'Algérie</i>	6 384	6 036	8 189	8 954	8 843	7 765	6 730	5 784	4 696	3 666	2 645
Avoirs extérieurs (BA)	6 615	6 636	8 754	9 510	9 387	8 324	7 317	6 400	5 344	4 346	3 359
Engagements extérieurs (BA)	231	600	565	556	544	559	587	617	648	680	714
Avoirs extérieurs (banques comm.)	82	95	100	121	99	101	107	112	118	123	130
Engagements extérieurs (banques comm.)	144	137	169	170	162	142	112	88	69	55	43
Avoirs intérieurs nets	11 419	14 085	14 836	15 426	17 749	20 452	23 951	27 741	32 025	36 451	41 399
Crédit intérieur	19 126	21 259	21 605	21 644	24 590	27 496	31 355	35 450	39 989	44 618	49 719
Crédit à l'État (net) 1/	7 788	11 296	11 319	10 741	13 049	15 366	18 994	22 728	26 820	30 902	35 330
Crédit à l'économie	11 338	9 964	10 286	10 903	11 541	12 129	12 361	12 722	13 168	13 717	14 389
<i>dont secteur privé</i>	5 459	5 700	5 842	6 347	6 872	7 265	7 410	7 633	7 927	8 257	8 677
Autres postes (net)	-7 707	-7 174	-6 769	-6 219	-6 841	-7 043	-7 404	-7 709	-7 964	-8 167	-8 320
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	17 740	20 079	22 955	24 331	26 529	28 177	30 676	33 549	36 769	40 186	44 131
Hors dépôts de la Sonatrach	17 496	19 143	21 361	22 954	24 506	26 314	28 771	31 480	34 628	37 882	41 695
<i>dont Monnaie</i>	11 931	13 616	15 370	16 319	17 789	19 101	20 885	22 852	25 137	27 499	30 267
Monnaie de réserve	6 879	8 143	9 219	9 478	10 291	10 910	12 006	13 053	14 710	16 017	17 506
(variation en pourcentage sur une période de 12 mois)											
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	7,4	13,2	14,3	6,0	9,0	6,2	8,9	9,4	9,6	9,3	9,8
Crédit à l'économie ²	3,0	-12,1	3,2	6,0	5,9	5,1	1,9	2,9	3,5	4,2	4,9
<i>dont secteur privé</i>	3,2	4,4	2,5	8,6	8,3	5,7	2,0	3,0	3,9	4,2	5,1
Postes pour mémoire :											
Crédit à l'économie/PIB	54,2	39,6	32,1	32,4	32,2	31,9	30,6	29,3	28,3	27,5	27,0
Crédit à l'économie/PIBHH	59,6	47,6	43,2	40,1	38,8	37,6	35,9	34,5	33,3	32,5	31,9
Crédit au secteur privé/PIBHH	28,7	27,2	24,5	23,3	23,1	22,5	21,5	20,7	20,1	19,5	19,2

Sources : Banque d'Algérie ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les crédits nets à l'État excluent les dépôts des comptes chèques postaux (CCP) à la Banque d'Algérie.

2/ La baisse du crédit à l'économie en 2021 s'explique par l'effet d'une opération de rachat de dette par le Trésor qui a réduit les créances des banques sur les entreprises publiques (secteur public).

Tableau 5. Algérie : Indicateurs de solidité financière, 2012–24
(en pourcentage)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ratio de fonds propres	23,6	21,5	15,8	18,4	18,8	19,5	19,0	18,0	19,2	21,6	21,5	22,9	22,8
- Banques publiques	21,7	19,9	14,7	17,8	18,4	19,6	19,2	17,8	19,0	22,2	22,0	23,9	24,0
- Banques privées	32,2	28,5	20,4	21,0	20,3	18,9	18,2	18,9	20,3	19,1	19,3	18,9	18,3
Ratio de fonds propres de base (Tier 1)	17,5	15,5	13,2	15,8	16,2	15,0	15,0	14,3	15,4	17,7	17,7	19,2	19,4
- Banques publiques	14,8	13,1	11,6	14,6	15,4	14,3	14,4	13,5	14,6	17,6	17,6	19,5	19,9
- Banques privées	29,7	26,3	19,7	20,3	19,6	18,1	17,4	18,2	19,5	18,2	18,5	17,8	17,2
Prêts improductifs nets des provisions/fonds propres réglementaires	16,1	17,1	24,8	26,5	35,0	36,4	39,3	52,6	59,6	58,2	56,2	57,5	58,6
- Banques publiques	20,3	21,7	28,1	29,6	40,0	40,8	44,9	60,7	69,2	67,4	65,6	66,5	67,2
- Banques privées	3,2	2,6	14,5	15,8	16,7	16,2	13,4	14,6	14,0	13,3	10,5	11,4	14,6
Prêts improductifs/total des prêts	11,7	10,6	9,9	9,8	12,1	13,0	12,7	14,8	16,4	19,6	19,9	20,9	20,7
- Banques publiques	12,7	11,4	10,1	9,9	12,6	13,7	13,4	15,6	17,2	21,1	21,4	22,9	22,5
- Banques privées	5,2	4,8	8,5	8,6	8,7	7,8	7,1	8,2	9,7	9,6	9,1	8,4	9,3
Prêts improductifs nets des provisions/total des prêts	3,5	3,4	3,8	3,9	5,5	6,2	6,3	7,9	8,8	10,1	9,9	10,9	10,8
- Banques publiques	3,9	3,7	3,7	3,8	5,6	6,5	6,8	8,4	9,5	11,1	11,0	12,2	12,0
- Banques privées	1,3	0,9	4,7	4,7	4,6	3,9	3,0	3,4	3,4	3,2	2,6	2,6	3,2
Provisions/prêts classés	69,8	68,2	61,8	59,9	54,6	52,3	50,1	46,7	46,1	48,7	49,9	47,8	47,8
- Banques publiques	69,5	67,4	63,6	61,5	55,4	52,4	49,4	45,9	44,8	47,5	48,7	46,5	46,6
- Banques privées	74,1	80,3	45,0	45,3	46,1	50,6	57,3	58,7	65,2	67,1	71,7	69,3	65,7
Rentabilité des fonds propres	22,7	19,0	23,7	21,3	17,8	18,8	22,4	13,7	8,3	14,4	13,5	14,1	14,2
- Banques publiques	22,0	18,0	25,1	23,1	18,9	20,0	22,7	11,9	7,3	13,5	12,0	12,7	13,2
- Banques privées	24,4	21,5	20,0	16,1	15,3	14,7	21,2	22,4	13,6	18,3	20,1	20,9	18,8
Rentabilité des actifs	1,9	1,7	2,0	1,9	1,8	2,0	2,4	1,5	1,4	1,7	1,4	1,4	1,4
- Banques publiques	1,5	1,3	1,8	1,7	1,7	2,0	2,3	1,2	1,2	1,5	1,1	1,2	1,3
- Banques privées	4,5	3,7	3,4	3,1	2,8	2,6	3,4	3,2	2,7	2,9	3,1	2,9	2,6
Marge d'intérêt/recettes brutes	64,2	69,5	67,2	66,8	72,5	73,0	78,8	78,9	73,4	78,5	78,7	80,0	80,3
- Banques publiques	72,1	73,3	66,7	65,8	72,3	72,7	80,8	81,7	73,0	78,3	79,1	80,9	81,1
- Banques privées	45,2	59,1	69,1	71,5	73,4	74,2	71,1	69,7	75,3	79,1	77,4	77,5	78,0
Dépenses hors intérêts/bénéfices avant impôts	35,6	33,5	40,7	40,0	34,1	36,0	29,3	30,8	35,8	35,3	40,0	39,3	33,0
- Banques publiques	38,1	34,0	40,6	39,2	31,4	33,7	26,4	28,1	34,3	33,1	38,2	36,8	29,8
- Banques privées	29,8	32,3	41,3	43,4	46,3	46,2	40,5	39,5	41,5	43,0	45,5	46,7	42,8
Actifs liquides/total des actifs	45,9	40,5	38,0	27,1	23,5	23,5	19,8	16,0	13,1	36,0	40,2	40,1	39,4
- Banques publiques	45,1	39,4	37,0	25,8	22,7	21,9	18,4	14,2	10,3	35,9	40,5	40,9	39,9
- Banques privées	50,9	46,5	44,0	35,9	29,1	33,1	28,5	27,3	30,3	36,3	37,9	34,9	36,1
Actifs liquides/dette à court terme	107,5	93,5	82,1	61,6	58,4	53,7	47,4	44,2	37,1	102,1	108,5	117,0	113,8
- Banques publiques	110,5	95,7	83,4	60,2	58,8	52,2	46,3	42,2	31,5	110,2	115,6	128,2	125,1
- Banques privées	93,5	84,1	75,4	69,8	56,2	60,6	52,6	52,5	59,5	68,9	73,8	68,5	68,3

Source : Banque d'Algérie.

Annexe I. Mise en œuvre de recommandations antérieures du FMI

Recommandation	État d'avancement
<i>Politiques et opérations monétaires, financières et de change</i>	
Resserrer la politique monétaire en vue de réduire une inflation élevée.	Le ratio de réserves obligatoires et le taux directeur sont restés inchangés depuis 2023 mais l'inflation a nettement reculé en 2024, principalement sous l'effet d'une baisse des prix des produits alimentaires.
Renforcer l'indépendance de la BA et sa capacité à défendre la stabilité des prix en adoptant un texte d'application de la loi monétaire et bancaire (LMB) faisant de la stabilité des prix l'objectif premier de la politique monétaire et précisant les modalités et les sauvegardes en matière de financement monétaire, lequel devrait être exceptionnel.	Le cadre réglementaire n'a pas été mis à jour. La BA a toutefois clarifié sa communication autour de son objectif d'inflation.
Autoriser une plus grande flexibilité du taux de change (pour renforcer son rôle d'amortisseur de chocs) et développer le marché des changes interbancaire (ce qui contribuerait aussi à réduire la prime de taux de change sur le marché parallèle).	La BA cible un taux de change effectif réel dérivé d'un modèle économétrique qui tient compte de diverses variables (par exemple, le prix du pétrole, le déficit budgétaire, etc.) L'écart achat-vente des opérations de change de la BA est très étroit (0,015 DZD sur les opérations en dollars par exemple). Les autorités projettent de relever le montant de l'allocation touristique en devises cette année afin de réduire la demande de devises sur le marché parallèle.
Mettre en œuvre des réformes pour améliorer l'inclusion financière i) en préparant une stratégie d'inclusion financière, ii) en améliorant la culture financière, iii) en renforçant les infrastructures du marché du crédit et iv) en élaborant des produits d'épargne à long terme.	S'agissant de l'inclusion financière, les autorités ont pour le moment porté leurs efforts sur l'élaboration de cadres réglementaires pour les établissements financiers islamiques et les banques en ligne. Elles s'efforcent aussi de développer les infrastructures de paiement et les cadres de surveillance.
Compte tenu des liens économiques et financiers étroits entre l'administration centrale, les banques publiques et les entreprises publiques, qui font peser des risques systémiques, utiliser tous les instruments disponibles pour contrôler	Les autorités poursuivent leurs travaux pour renforcer la supervision et la gouvernance des entreprises publiques. Elles s'emploient à élaborer des contrats d'objectifs pour la gestion des entreprises publiques et la

Recommandation	État d'avancement
les risques de solvabilité et de liquidité du secteur bancaire, veiller au respect des règles prudentielles et évaluer les risques régulièrement. Suivre de près la situation financière des entreprises publiques et renforcer leur gouvernance.	professionnalisation de leur conseil d'administration.
Politiques et opérations budgétaires	
Procéder à un rééquilibrage budgétaire progressif, ancré sur une stabilisation de la dette publique d'ici à 2026.	Les autorités ont opté pour une expansion budgétaire en 2024 et ont prévu de la poursuivre en 2025 dans le but de soutenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires et des ménages et d'augmenter les dépenses d'investissement.
À moyen terme, adopter un cadre budgétaire fondé sur des règles afin de renforcer la résilience des finances publiques et de préserver la stabilité macroéconomique.	Les documents budgétaires des autorités comportent des projections sur une période de trois ans, mais sans ancrage clair.
Procéder à une suppression progressive des subventions universelles, qui pourrait pour partie financer des aides ciblées aux ménages à faible revenu et des investissements dans l'adaptation au changement climatique.	La loi de finances 2020 prévoyait la suppression progressive des subventions universelles et leur remplacement par un mécanisme de compensation ciblé pour soutenir les ménages. Les autorités collaborent avec la Banque mondiale pour identifier les mesures compensatoires appropriées, en s'appuyant sur une enquête auprès des ménages.
Renforcer le rôle du Haut comité d'évaluation et d'alerte des risques budgétaires (HCEARB) pour mettre en place une évaluation exhaustive des risques budgétaires (y compris en lien avec le changement climatique) et préparer des plans d'urgence.	Le HCEARB joue toujours un rôle limité et ses réunions ne sont pas régulières.
Renforcer le cadre budgétaire avec des réformes de la gestion des finances publiques, notamment i) en achevant l'État D par la préparation d'un plan de financement crédible du budget, comme l'impose la loi organique relative aux lois de finances, ii) en élaborant une stratégie d'endettement à moyen terme, iii) en renforçant la gestion de trésorerie et la transparence en	L'application de la loi organique relative aux lois de finances a bien progressé, notamment avec l'adoption de la budgétisation par programme et la transition progressive vers une budgétisation axée sur la performance. La loi de finances 2025 comporte un État D, mais sans donner de précisions sur le volet financement du budget. Des efforts

Recommandation	État d'avancement
matière d'exécution du budget, et iv) en intégrant des aspects climatiques dans les processus de gestion des finances publiques.	supplémentaires sont nécessaires pour renforcer la gestion de la trésorerie et de la dette publique et la transparence de l'exécution du budget.
Réformes structurelles	
Créer un climat économique propice au secteur privé, améliorer la compétitivité et stimuler la diversification de l'économie, notamment en favorisant une plus grande ouverture aux échanges, en évitant des mesures généralisées de compression des importations, en menant des réformes sur les marchés des produits et du travail, et en réduisant de la taille du secteur public via la cession d'entreprises publiques non stratégiques et déficitaires.	Les autorités ont adopté une loi sur le foncier en novembre 2023, qui facilite l'accès à la propriété pour les investisseurs privés, et une nouvelle loi sur les marchés publics en 2023 pour renforcer la transparence et la concurrence. Elles s'efforcent de diversifier les exportations (hors hydrocarbures) et étudient de nouveaux marchés d'exportation. Une nouvelle loi relative aux auto-entrepreneurs crée un statut juridique pour les travailleurs indépendants et vise à réduire l'informalité.
Gouvernance et risques de corruption	
Poursuivre les efforts pour renforcer le cadre juridique de la LBC/FT.	En octobre 2024, l'Algérie a été inscrite sur la liste des pays soumis à une surveillance renforcée par le GAFI en raison de carences dans le dispositif de LBC/FT. Un comité national d'évaluation a été créé pour coordonner les réformes qui s'imposent. Avec l'appui de l'assistance technique du département juridique, les autorités poursuivent activement leurs travaux pour améliorer le contrôle fondé sur les risques et la transparence des entités juridiques (à travers la création d'un registre centralisé des bénéficiaires effectifs).
Communication de données	
Privilégier des mesures d'amélioration de la qualité et de la disponibilité des statistiques macroéconomiques, notamment pour ce qui concerne la transmission en temps voulu de données au FMI, s'agissant par exemple des résultats budgétaires.	Bien que la communication de données soit globalement adéquate aux fins de la surveillance, il existe néanmoins une nette marge d'amélioration. Les données essentielles sont soit manquantes (taux de chômage), soit obsolètes (IPC), soit transmises avec de longs retards (exécution du budget). Les autorités ont changé les années de référence des comptes nationaux

Recommandation	État d'avancement
	en 2024 et ont depuis publié régulièrement des comptes nationaux trimestriels.

Annexe II. Matrice d'évaluation des risques ¹

Risques	Probabilité	Incidence économique	Mesures à prendre
Risques conjoncturels (mondiaux)			
<p>Chocs liés à la politique commerciale et aux investissements</p> <p>La multiplication des obstacles aux échanges ou des sanctions réduisent le commerce extérieur, perturbent l'IDE et les chaînes d'approvisionnement, et entraînent une plus forte appréciation du dollar, un durcissement des conditions financières et une poussée de l'inflation.</p>	Élevée	<p>Moyenne</p> <p>Si les produits énergétiques sont pour le moment exonérés des droits de douane appliqués par les États-Unis, la multiplication des obstacles aux échanges et l'exacerbation des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine se répercuteraient indirectement sur l'Algérie s'ils devaient provoquer une baisse de la croissance mondiale, notamment en Europe, et des prix des hydrocarbures.</p>	Réduire la procyclicité du budget et constituer des réserves financières, mettre en œuvre les réformes visant à diversifier l'économie afin de réduire la dépendance à l'égard des recettes tirées des hydrocarbures.
<p>Conflits régionaux</p> <p>L'intensification des conflits (Moyen-Orient, Ukraine, Sahel et Afrique de l'Est, par exemple) ou du terrorisme perturbe le commerce de l'énergie et des denrées alimentaires, le tourisme, les chaînes d'approvisionnement,</p>	Moyenne	<p>Faible</p> <p>L'Algérie est peu exposée directement aux conflits au Moyen-Orient et en Ukraine. Une exposition indirecte pourrait découler des conséquences de ces conflits sur l'Europe (canal des échanges commerciaux), la</p>	Réduire la procyclicité du budget et créer des réserves financières, constituer des stocks alimentaires d'urgence, diversifier l'économie et les marchés d'exportation. Laisser le taux de change jouer son rôle d'amortisseur des chocs. Poursuivre les réformes visant à diversifier l'économie et à accroître les exportations hors hydrocarbures et tenter d'exploiter de nouveaux marchés d'exportation.

¹ La matrice d'évaluation des risques montre des événements qui pourraient considérablement modifier la trajectoire de référence. La probabilité relative de réalisation des risques correspond à l'évaluation subjective par les services du FMI des risques qui entourent cette référence (par « faible », on entend une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne », une probabilité comprise entre 10 % et 30 % et « élevée », une probabilité comprise entre 30 % et 50 %). La matrice d'évaluation des risques illustre le point de vue des services du FMI sur l'origine des risques et le degré général de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent être interdépendants et se concrétiser ensemble. Les chocs et les scénarios conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se matérialiser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à plus long terme.

Risques	Probabilité	Incidence économique	Mesures à prendre
les envois de fonds, l'IDE et les flux financiers, et les systèmes de paiement, et accroît les flux de réfugiés.		sécurité énergétique et les prix internationaux des hydrocarbures, des denrées alimentaires et d'autres produits de base. L'Algérie pourrait bénéficier de la hausse des prix du gaz naturel car l'Europe cherche à diversifier ses sources d'approvisionnement.	
<p>Volatilité des prix des produits de base</p> <p>La volatilité de l'offre et de la demande (due aux conflits, aux restrictions commerciales, aux décisions de l'OPEP+, aux politiques énergétiques des pays avancés ou à la transition écologique) accroît la volatilité des cours des produits de base, les tensions budgétaires et extérieures, le mécontentement social et l'instabilité économique.</p>	Moyenne	<p>Élevée</p> <p>L'économie algérienne est fortement dépendante des exportations d'hydrocarbures et des importations de produits alimentaires. La volatilité se transmettrait via le compte des transactions courantes (et les réserves internationales), le budget (recettes tirées des hydrocarbures, subventions aux produits alimentaires et à l'énergie), l'inflation et la croissance économique.</p>	Réduire la procyclicité du budget, notamment en diversifiant les recettes et les sources de financement et en constituant des réserves financières lorsque les prix des hydrocarbures sont élevés. Permettre au taux de change de jouer le rôle d'amortisseur de chocs, dans le contexte de politiques plus restrictives. Poursuivre les réformes pour diversifier l'économie.
Risques structurels (mondiaux)			
<p>Accentuation de la fragmentation géoéconomique</p> <p>Les conflits persistants, les politiques de repli</p>	Élevée	<p>Moyenne</p> <p>Une accentuation de la fragmentation géographique et des tensions géopolitiques</p>	Constituer des réserves financières lorsque les prix des hydrocarbures sont élevés pour renforcer la résilience de l'économie aux chocs. Accélérer la diversification par la mise en œuvre, en temps opportun et

Risques	Probabilité	Incidence économique	Mesures à prendre
<p>sur soi, le protectionnisme, une moindre coopération internationale, les restrictions à la mobilité de la main-d'œuvre et la fragmentation des systèmes technologiques et de paiement aboutissent à une augmentation du coût des facteurs de production, nuisent à la transition écologique et réduisent les échanges commerciaux et la croissance potentielle.</p>		<p>pourrait perturber les flux commerciaux et entraver les efforts de diversification de l'économie. Des perturbations sur les chaînes d'approvisionnement pourraient aussi alimenter l'inflation. L'Algérie pourrait néanmoins tirer parti de la situation si certaines de ces perturbations entraînaient une hausse des cours des hydrocarbures.</p>	<p>progressivement, des réformes et adopter des mesures visant à renforcer les cadres de politique budgétaire et monétaire.</p>
<p>Changement climatique</p> <p>Les phénomènes climatiques extrêmes provoqués par la hausse des températures sont à l'origine de pertes de vies humaines, de dommages aux infrastructures, d'insécurité alimentaire, de perturbations des chaînes d'approvisionnement, d'un ralentissement de la croissance et d'instabilité financière.</p>	<p>Moyenne</p>	<p>Élevée</p> <p>Comme d'autres pays d'Afrique du Nord, l'Algérie est vulnérable aux chocs climatiques. Outre les répercussions sur les vies et les moyens de subsistance, ces chocs pourraient pénaliser l'agriculture, accentuer les pressions inflationnistes et avoir des coûts budgétaires élevés.</p>	<p>Investir dans des infrastructures et une agriculture résilientes au changement climatique ; mettre en œuvre le Plan national climat des autorités. Accélérer la diversification économique, notamment en exploitant le potentiel des énergies renouvelables.</p>
<p>Risques intérieurs</p>			
<p>Recours à la dette garantie par l'État ou besoins d'injection de capitaux en faveur des banques publiques et des entreprises publiques</p>	<p>Moyenne</p>	<p>Élevée</p> <p>Le secteur bancaire semble liquide et rentable, mais les prêts improductifs, dont certains sont garantis par l'État,</p>	<p>Surveiller et maîtriser les risques budgétaires. Améliorer la gouvernance des entreprises publiques et conditionner le soutien de l'État à la transparence, à la restructuration et aux réformes. Mettre en place une politique d'actionnariat public axée sur</p>

Risques	Probabilité	Incidence économique	Mesures à prendre
		pèsent sur les bilans, notamment ceux des banques publiques.	l'amélioration de la rentabilité et de l'efficience. Céder les actifs non essentiels et ouvrir au secteur privé le capital de certaines entreprises publiques.
Accentuation des risques pour les finances publiques et la viabilité de la dette	Élevée	Élevée Les besoins de financement budgétaire devraient rester importants en l'absence d'un ajustement budgétaire. Compte tenu de l'épuisement total du Fonds de régulation des recettes à fin 2024, et en l'absence d'une diversification des sources de financement, le financement du déficit renforcera l'interdépendance entre l'État, les entreprises publiques et les banques publiques et/ou provoquera un repli sur le financement monétaire. Le renforcement de ce mécanisme de rétroaction affaiblirait à son tour la transmission de la politique monétaire et accroîtrait les risques pour la stabilité financière.	S'abstenir de tout financement (in)direct du déficit budgétaire par la banque centrale, conformément à la nouvelle loi monétaire et bancaire, et envisager de nouvelles sources de financement, comme le développement du marché de la dette publique. Élargir l'espace budgétaire en mobilisant les recettes hors hydrocarbures et en réduisant les dépenses, dans le cadre d'un plan de consolidation budgétaire à moyen terme. Réformer la gouvernance des banques publiques, recentrer leurs prêts sur des projets rentables et procéder à un examen de la qualité des actifs.
Mise en œuvre partielle ou tardive de l'ajustement macroéconomique et des réformes	Moyenne	Élevée La mise en œuvre partielle ou tardive des réformes pourrait engendrer des coûts budgétaires	Adopter un plan d'ajustement budgétaire à moyen terme en s'appuyant sur une politique monétaire et une politique de change cohérentes. Atténuer les conséquences sociales des réformes sur les ménages

Risques	Probabilité	Incidence économique	Mesures à prendre
structurelles nécessaires		importants et accroître les besoins de financement, en particulier dans le cas d'une forte baisse des prix internationaux du gaz. Les dividendes de la croissance seraient limités et le risque d'incohérence des politiques et de réorientation des réformes augmenterait.	à faible revenu grâce à des transferts monétaires ciblés. Améliorer la transparence autour de l'état de l'économie, notamment par la publication en temps utile de données économiques et d'informations financières.

Annexe III. Évaluation du secteur extérieur

Évaluation globale : La position extérieure de l'Algérie en 2024 était un peu plus fragile que ne l'impliquent les paramètres fondamentaux et les politiques souhaitables. L'écart de solde courant, sur la base des résultats du modèle EBA-lite du compte courant du FMI6F8F¹, est estimé à $-1,0\%$ en 2024, ce qui représente une dégradation de la position extérieure de l'Algérie par rapport à l'écart positif de $1,7\%$ en 2023. La dégradation de la position extérieure s'explique par la baisse des cours des hydrocarbures, qui s'est traduite par un déficit courant de $1,1\%$ pour 2024 après deux années d'excédent, mettant en évidence la vulnérabilité de la position extérieure de l'Algérie face à la volatilité des prix des hydrocarbures. Les réserves de change sont supérieures aux seuils d'adéquation en 2025. Elles devraient toutefois diminuer à mesure que le déficit courant se creuser, avant de commencer à se stabiliser après 2027, et devraient passer sous les seuils d'adéquation en 20287F9F7F². La faible dette extérieure de l'Algérie s'explique par la stratégie des autorités consistant à ne pas contracter d'emprunts extérieurs et par le fait que le compte d'opérations financières est largement fermé. Elle pourrait néanmoins s'accroître, dans la mesure où les autorités commencent à envisager de recourir au financement extérieur.

Réponses potentielles : Une consolidation budgétaire fondée sur un cadre budgétaire à moyen terme crédible, couplé à un taux de change plus flexible et à des réformes structurelles pour diversifier l'économie, pourrait contribuer à garantir la viabilité extérieure à moyen terme.

Avoirs et engagements extérieurs : position et trajectoire

Contexte. Les avoirs extérieurs de l'Algérie se composent essentiellement de réserves internationales qui sont nettement plus abondantes que ses engagements d'IDE. Après une diminution constante des réserves internationales de l'Algérie (DTS compris mais or monétaire exclu) depuis le pic de 194 milliards de dollars en 2013, au cours des deux dernières années, les actifs de réserve ont progressé pour passer du creux de 45,3 milliards de dollars en 2021 à 61 milliards de dollars en 2022 puis à 69 milliards de dollars en 2023. En 2024, les réserves ont diminué modérément pour atteindre 67,8 milliards de dollars, ce qui représente 14 mois d'importations de l'année suivante.

Évaluation. Cette trajectoire récente de la position extérieure globale nette souligne la vulnérabilité de l'Algérie face à la volatilité des cours mondiaux des hydrocarbures. D'après les projections de notre scénario de référence, caractérisé par des cours du pétrole plus bas et des déficits courants plus élevés qu'en 2024, les réserves internationales devraient baisser pour s'établir à 18,6 milliards de dollars (3,2 mois d'importations) d'ici à 2030. En conséquence, la position extérieure globale nette devrait chuter à $-11,1$ milliards de dollars ($-3,6\%$ du PIB) d'ici à 2030.

2024 (en % du PIB)	PEGN : 19	Avoirs bruts : 34,1	Avoirs sous forme de créances : 1,2	Engagements bruts : 15	Engagements sous forme de dettes : 6,3
--------------------	-----------	---------------------	-------------------------------------	------------------------	--

¹ L'évaluation utilise la méthodologie EBA-lite d'avril 2025.

² Les indices ARA EM comportent un amortisseur supplémentaire pour les pays riches en produits de base.

Compte des transactions courantes

Contexte. Le compte des transactions courantes de l'Algérie est dominé par le commerce de biens. La part des exportations d'hydrocarbures dans le total des exportations, à savoir 92 % actuellement, devrait diminuer progressivement sous l'effet des mesures de diversification prises par les pouvoirs publics. Après deux années d'excédent (respectivement 8,4 % et 2,4 % du PIB en 2022 et en 2023), le compte des transactions courantes est devenu déficitaire à hauteur de 1,1 % du PIB en 2024. Dans nos hypothèses de référence, nous anticipons un creusement du déficit courant jusqu'en 2026, à -4,1 %, et une réduction progressive par la suite, à -2,9 % en 2030, principalement en raison de la baisse des cours des hydrocarbures. Les importations de biens évoluent parallèlement aux dépenses publiques d'équipement. Les importations se sont stabilisées à environ 17,2 % du PIB ces trois dernières années après l'adoption de diverses mesures de compression des importations afin de protéger les réserves de change et de réduire la surfacturation et la fraude. En 2024, le ratio importations de biens/PIB s'élevait à 17 %, contre une moyenne de 22,5 % ces dix dernières années. La dégradation du compte des transactions courantes en 2024 s'explique par une hausse des dépenses publiques d'équipement et par une baisse de l'épargne globale.

Évaluation. D'après la méthodologie EBA-lite du compte courant fondée sur la régression employée par le FMI, le solde des transactions courantes de l'Algérie en 2024 est légèrement inférieur à sa norme sous-tendue par les politiques souhaitées et les variables fondamentales, ce qui se traduit par une surévaluation modérée du taux de change effectif réel. L'écart estimé devrait se creuser parallèlement à une nouvelle baisse des prix des hydrocarbures. Compte tenu d'une forte corrélation entre les déficits budgétaire et extérieur par le passé, un assainissement des finances publiques serait le principal facteur pour resserrer l'écart lié aux politiques publiques et rapprocher le solde des transactions courantes de sa norme. En outre, une plus grande flexibilité du taux de change nominal contribuerait à réduire l'écart de solde courant. Cela est particulièrement vrai dans un contexte de baisse des prix des hydrocarbures.

- Il ressort du modèle EBA-lite du compte courant que le solde des transactions courantes corrigé des variations cycliques était inférieur à sa norme sous-tendue par les paramètres fondamentaux à moyen terme et les politiques souhaitables en 2024. L'écart de solde courant était estimé à 1,0 % du PIB. Les écarts relatifs liés aux politiques publiques expliquent l'essentiel de la différence, en particulier l'important déficit budgétaire corrigé des variations cycliques qui y contribue fortement. Comme l'élasticité supposée du TCER par rapport au solde des transactions courantes s'élève à -0,2, cela se traduit par une surévaluation à moyen terme du TCER du dinar de 6,3 %. Une très grande incertitude entoure cette estimation, étant donné les hypothèses concernant les élasticités, l'ampleur des ajustements cycliques et les politiques souhaitables. Comme souligné dans les évaluations précédentes, l'existence d'un marché parallèle des changes complique de surcroît l'interprétation des résultats des modèles.
- La norme de solde courant estimée selon les modalités de répartition de la consommation applicables aux exportateurs de ressources épuisables s'établit à 8,6 % du PIB à moyen terme. Par rapport à une projection de solde courant corrigé des variations cycliques de -3,2 % du PIB, cela signifie que la trajectoire du compte des transactions courantes de l'Algérie ne garantit pas l'équité intergénérationnelle, d'après le modèle fondé sur la consommation qui tient compte de l'épuisement des exportations². Compte tenu des projections de déficit courant, un grand écart de solde courant de -12,1 % subsiste à moyen terme. Dans le modèle, la trajectoire du compte des transactions courantes est jugée viable si la valeur actuelle nette (VAN) des futures recettes tirées des hydrocarbures plus des revenus provenant d'actifs financiers et d'investissements est supérieure ou égale à la VAN des importations de biens et services nettes des exportations hors pétrole.

Algérie : Résultats du modèle EBA-Lite, 2024

	Modèle CC 1/	Modèle TCER 1/
	(en pourcentage du PIB)	
CC effectif	-1,1	
Contributions conjoncturelles (à partir du modèle) (-)	-0,3	
Facteurs temporaires/statistiques supplémentaires (-)		
Catastrophes naturelles et conflits (-)	0,0	
CC corrigé	-0,8	
Norme du CC (à partir du modèle) 2/	0,2	
Corrections par rapport à la norme (+)	0,0	
Norme du CC corrigé	0,2	
Écart du CC	-1,0	-0,4
<i>dont</i> : écart relatif lié aux politiques publiques	-1,3	
Élasticité	-0,2	
Écart du TCER (en pourcentage)	6,3	2,2
1/ Basé sur la méthodologie EBA-lite 3.0.		
2/ Corrigé des variations conjoncturelles, y compris pour assurer la cohérence multilatérale.		

Taux de change réel

Contexte. Après plusieurs années de dépréciation (le TCER s'étant déprécié de plus de 15 % durant la période 2014–21), le TCER a commencé à s'apprécier à la mi-2022 et cette tendance s'est poursuivie jusqu'au début de 2025. L'appréciation globale par rapport au creux de juin 2022 a été de 23 %, tandis que le TCER moyen s'est apprécié de 3,6 % en 2024 en glissement annuel. L'appréciation du TCER réduit la compétitivité des exportations de l'Algérie dans le secteur hors hydrocarbures, nuit à ses efforts de diversification et contribue au creusement du déficit courant.

Évaluation. Le modèle EBA-TCER estime que le TCER du dinar est surévalué de 2,2 % à moyen terme. Il ressort du modèle du compte courant une surévaluation plus forte, estimée à 6,3 %. L'évaluation conduite par les services du FMI donne plus de poids au modèle EBA-lite du compte courant, qui s'est souvent avéré plus instructif et plus fiable que le modèle TCER. En effet, ce dernier tend à être mal adapté à de nombreux pays puisqu'il ne permet pas d'appréhender convenablement les caractéristiques propres à chaque pays (FMI, 2019).

Comptes de capital et d'opérations financières : flux et mesures

Contexte. L'économie algérienne demeure pour l'essentiel fermée aux flux extérieurs de capitaux. Les IDE entrants ont représenté 0,4 % du PIB en moyenne ces cinq dernières années et se concentraient principalement dans le secteur de l'énergie. En 2024, les entrées d'IDE se sont établies à 0,4 %. Les flux d'investissements de portefeuille sont nuls.

Évaluation. La suppression du plafond fixé à 49 % pour la participation étrangère dans les projets d'investissement algériens (la règle « 51/49 »), sauf pour les secteurs stratégiques, lève une contrainte majeure concernant les IDE entrants ; si cette suppression s'accompagnait de réformes de nature à améliorer le climat des affaires, elle pourrait attirer des IDE à moyen terme. La libéralisation du régime de rétrocession obligatoire, sauf pour les exportations d'hydrocarbures et de produits minéraux, pourrait contribuer à réduire les goulets d'étranglement au niveau de l'offre en facilitant les importations de matières premières et de facteurs de production.

Intervention sur le marché des changes et niveau des réserves

Contexte. Le régime de change *de jure* de l'Algérie est le flottement contrôlé, et son régime de change *de facto* s'apparente à un régime de parité mobile. Depuis décembre 2024, le taux de change a évolué dans une bande de fluctuation mobile de 2 % par rapport au dollar. Compte tenu de ces évolutions, le régime de change a été reclassé de la catégorie « régime de taux stabilisé » à la catégorie « régime de type parité mobile » (à compter du 20 décembre 2024). La Banque d'Algérie (BA) fixe le taux de change officiel chaque jour et met des devises à la disposition des banques à ce taux à leur demande. Elle fixe les taux d'achat et de vente du dinar en dollars sur ce marché, dans une bande de fluctuation étroite de 0,015 dinar.

Le modèle de financement du déficit courant à l'aide de réserves officielles a été la norme en Algérie entre 2015 et 2021, avant que l'envolée des prix des hydrocarbures ne donne lieu à un excédent et à une accumulation de réserves en 2022 et en 2023. Par conséquent, selon les projections, les réserves officielles de l'Algérie devraient diminuer au cours des cinq prochaines années en raison de la baisse des cours des hydrocarbures et d'une épargne intérieure insuffisante. En 2024, les réserves officielles s'établissaient à 67,8 milliards de dollars, soit 14 mois d'importations de l'année suivante. D'après les projections, elles devraient diminuer pour atteindre 18,6 milliards de dollars, soit 3,2 mois d'importations de l'année suivante, en 2030.

Évaluation. Les réserves de change de la Banque d'Algérie devraient diminuer pour passer de 14 mois d'importations à fin 2024 ou 202,4 % de l'indice ARA en 2025 à 3,2 mois d'importations ou 37,9 % de l'indice ARA en 2030. Elles devraient devenir inférieures à 100 % de l'indice ARA à compter de 2028.

¹ FMI, 2019. « The External Balance Assessment Methodology: 2018 Update », Document de travail du FMI 19/65.

² Bems, R. et I. de Carvalho Filho, 2009. « Exchange Rate Assessments: Methodologies for Oil-Exporting Countries », Document de travail du FMI 09/281.

Annexe IV. Analyse du risque souverain et de la viabilité de la dette

L'Algérie connaît un risque souverain « élevé ». Selon les projections, le ratio de la dette publique devrait augmenter à moyen terme et au-delà, sous l'effet des lourds déficits primaires prévus, dont ceux estimés pour 2025–26. Une grande incertitude, qui découle notamment de la volatilité des recettes tirées des hydrocarbures, accentue le risque souverain à moyen et long terme. En l'absence d'autres sources de financement, les gros besoins de financements publics bruts pourraient peser sur le système bancaire domestique, évincer l'activité privée et éventuellement aggraver l'interdépendance entre le système bancaire et l'État. Les services du FMI recommandent de procéder à un ajustement budgétaire plus important pour stabiliser le ratio d'endettement à moyen terme et d'envisager de recourir au financement extérieur. Ils invitent les autorités algériennes à élargir le périmètre des données disponibles sur la dette, à préparer une stratégie de gestion de la dette et à développer les marchés de la dette domestique.

1. La dette publique est presque intégralement libellée en dinars, et une grande partie est non négociable. En 2024, pratiquement toute la dette de l'administration centrale était détenue par des créanciers intérieurs, ce qui s'explique par le choix des autorités d'éviter tout emprunt extérieur, et environ 42 % par la banque centrale en raison de la monétisation du déficit budgétaire en 2017–19. Les données publiées utilisées pour cette ARSVD sous-estiment la dette de l'administration centrale puisqu'elles n'incluent pas certaines créances entre administrations publiques (par exemple l'utilisation des dépôts de la Poste) et ne tiennent pas compte des passifs conditionnels, comme ceux qui sont liés aux futurs déficits de la sécurité sociale.

2. D'après les projections, le ratio dette de l'administration centrale/PIB de l'Algérie devrait augmenter à moyen et long terme, en l'absence d'un ajustement budgétaire plus conséquent qu'envisagé dans le scénario de référence. Le déficit primaire s'est accru en 2024 pour atteindre 12,8 % du PIB (contre 4,3 % en 2023). Cependant, l'utilisation de tous les fonds accumulés dans le Fonds de régulation des recettes (FRR) pour financer le déficit et les taux d'intérêt réels négatifs ont limité la hausse du ratio de la dette publique à 48,5 % du PIB (contre 47,7 % en 2023). Néanmoins, l'important déficit primaire prévu pour 2025 provoquerait un accroissement sensible de la dette publique. Comme le solde du FRR est épuisé, une réduction progressive des déficits budgétaires l'année suivante ne serait pas suffisante pour stabiliser le ratio d'endettement.

3. Les services du FMI jugent que le risque souverain global de l'Algérie est « élevé ». La diminution des recettes tirées des hydrocarbures et l'épuisement du FRR se sont traduits par une forte réduction des marges de manœuvre budgétaires. Toutefois, la proportion importante de dette non négociable et la quasi-absence de dette publique extérieure continuent à atténuer le risque souverain. Cependant, les risques s'accumuleraient à moyen terme, car les réserves du FRR sont épuisées, les besoins de financement bruts sont importants et le ratio de la dette publique ne devrait pas se stabiliser selon les projections. Une grande incertitude, liée à la volatilité des recettes tirées des hydrocarbures notamment, crée des risques supplémentaires à moyen terme. Il ressort des tests de résistance qu'un choc causé par une crise bancaire (à titre d'illustration) aggraverait la

dette publique et les besoins de financement bruts, ce qui met en évidence les risques de forte dépendance à l'égard du financement bancaire domestique et l'interdépendance entre les banques publiques et l'État. Les autres risques comprennent la concrétisation des passifs conditionnels¹ et le coût des catastrophes naturelles. L'ARSVD a aussi déclenché deux modules de risque à long terme (à titre d'illustration) : i) de gros besoins de financement bruts au cours des prochaines années entraîneraient l'arrivée à échéance à long terme d'amortissements élevés ; il conviendrait alors de les refinancer et leurs coûts continueraient à alimenter la hausse du ratio de la dette publique ; et ii) en l'absence de découvertes significatives de nouveaux gisements d'hydrocarbures, et éventuellement en raison de l'évolution de la demande mondiale au cours de la transition énergétique, une baisse progressive de la production d'hydrocarbures (et des recettes budgétaires correspondantes) creuserait les déficits publics et provoquerait une nouvelle accumulation de dette.

4. Les services du FMI recommandent de procéder sans tarder à un rééquilibrage des finances publiques plus ambitieux, d'élargir le périmètre des données disponibles sur la dette, de préparer une stratégie exhaustive de gestion de la dette, d'envisager de recourir au financement extérieur et de développer les marchés de la dette intérieure.

¹ Le test de résistance à titre d'illustration suppose la demande de remboursement de toutes les dettes garanties par l'État à fin 2024 (1 807 milliards de dinars).

Annexe IV. Graphique 1. Algérie : Risque souverain

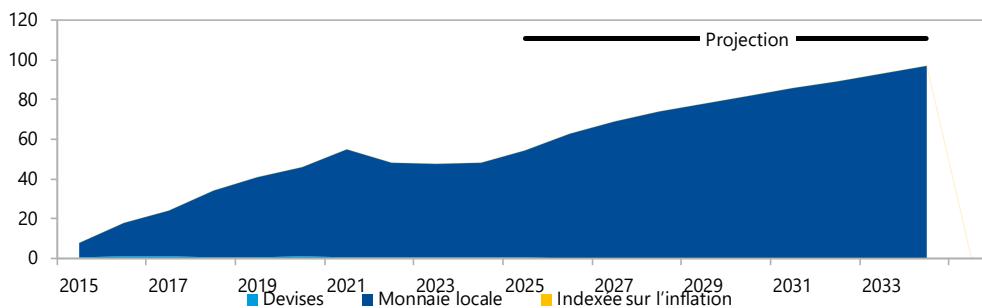
Horizon	Signal mécanique	Évaluation finale	Commentaires
Global	...	Élevé	Les services du FMI estiment que le risque global de tensions sur la dette souveraine est « élevé ». Bien que les risques à court terme demeurent limités et que l'Algérie n'ait pratiquement pas de dette publique extérieure, les marges de manœuvre budgétaires se sont réduites et les projections à moyen terme pointent un risque « élevé » de tensions sur la dette souveraine et une augmentation significative de la dette publique. Une orientation plus prudente de la politique budgétaire aiderait à stabiliser le ratio d'endettement (selon le scénario alternatif des services du FMI).
Court terme 1/	Modéré	Modéré	Les risques de tensions sur la dette souveraine à court terme sont jugés « modérés ». Les risques extérieurs pesant sur la dette publique demeurent très faibles compte tenu de la faible part de la dette publique extérieure, mais les recettes d'hydrocarbures ont diminué et l'épuisement du FRR en 2024 limite l'amortisseur financier.
Moyen terme	Élevé	Élevé	Les services du FMI estiment que les risques de tensions sur la dette souveraine à moyen terme sont « élevés », conformément au signal mécanique, reflétant l'absence de stabilisation de la dette publique à moyen terme dans le scénario de référence, les risques de volatilité des recettes d'hydrocarbures (qui contribuent au large éventail de résultats possibles à 5 ans) et des besoins bruts de financement élevés. Un choc sur le secteur bancaire, des catastrophes naturelles ou la réalisation de passifs conditionnels pourraient alourdir les contraintes financières.
Graphique et	Élevé	...	
BBF	Élevé	...	
Test de résist	Crise bancaire Prix produits de base Passifs cond. Cat. nat.	...	
Long terme	...	Élevé	Les services du FMI estiment que les risques de tensions sur la dette souveraine à long terme sont « élevés », car les pressions liées aux déficits de la sécurité sociale s'ajouteraient aux pressions sur la dette publique en plus des facteurs qui conduisent à juger « élevé » le risque de tensions sur la dette souveraine à moyen terme. Les risques de transition et les risques physiques liés au changement climatique accroissent les vulnérabilités à long terme.
Analyse de viabilité 2/	Non requise pour les pays sous surveillance	Non requise pour les pays sous surveillance	
Stabilisation de la dette dans le scénario de référence			Non
Résumé de l'évaluation du risque souverain			
<p>Commentaire : Les services du FMI estiment que la dette publique de l'Algérie présente un risque global « élevé » de tensions sur la dette souveraine. Le montant élevé des déficits primaires actuel et projetés et le service de la dette associé augmenteront sensiblement le niveau de la dette publique et les besoins bruts de financement (BBF). En conséquence, les services du FMI ne prévoient pas de stabilisation de la dette publique dans le scénario de référence. De fortes incertitudes entourent également la trajectoire budgétaire en raison de la dépendance aux recettes d'hydrocarbures. Les risques à moyen terme sont également élevés en raison d'importants besoins de (re)financement dans un contexte de forte dépendance au financement bancaire domestique. D'importants facteurs d'atténuation demeurent cependant, parmi lesquels la très faible part de la dette publique extérieure et la part importante de dette non négociable contractée à des conditions favorables. Une orientation budgétaire plus prudente aiderait à stabiliser le ratio d'endettement.</p>			
<p>Source : services du FMI. Note : Le risque de tensions sur la dette souveraine est une notion plus large que la viabilité de la dette. Une dette non viable ne peut être résolue que par des mesures exceptionnelles (telles qu'une restructuration de la dette). En revanche, un emprunteur souverain peut connaître des tensions sans que sa dette soit obligatoirement non viable et diverses mesures – n'impliquant pas une restructuration de la dette – peuvent être envisagées pour remédier à cette situation, telles qu'un rééquilibrage budgétaire et de nouveaux financements. 1/ L'évaluation à court terme n'est pas applicable lorsqu'il existe un accord de décaissement avec le FMI. Dans les cas de surveillance uniquement ou lorsqu'il existe des accords de précaution avec le FMI, l'évaluation à court terme est réalisée mais elle n'est pas publiée. 2/ L'évaluation de la viabilité de la dette est facultative pour les dossiers de surveillance uniquement et obligatoire lorsqu'il existe un accord avec le FMI. Le signal mécanique de l'évaluation de la viabilité de la dette est supprimé avant la publication. Dans les cas de surveillance uniquement ou en présence d'accords avec le FMI avec un accès normal, le critère indiquant la probabilité de viabilité de la dette est supprimé avant publication (« forte probabilité de viabilité » ou « viable mais sans forte probabilité »).</p>			

Annexe IV. Graphique 2. Algérie : Périmètre de la dette et données publiées

1. Périmètre de la dette dans l'AVD : 1/					Commentaires																																																																																																										
AC	Ens. adm.	SPNF	SPC	Autres	La CNR, la caisse de retraite des fonctionnaires, est insolvable et requiert d'importants transferts de l'État. Selon un rapport d'AT du FAD de 2020, l'encours de sa dette était de l'ordre de 9 % du PIB et elle était principalement due à la Caisse nationale des assurances sociales (CNAS). Cet encours n'est pas déclaré par les autorités.																																																																																																										
				0																																																																																																											
1a. Si gouvernement central, les entités administratives décentralisées ont-elle un poids négligeable ?																																																																																																															
2. Sous-secteurs inclus dans la couverture sélectionnée (1) ci-dessus :																																																																																																															
Sous-secteurs inclus dans le scénario de référence					Inclusion																																																																																																										
SPC	SPNF	Ens. adm. anticipé	AC	1	Administration centrale budgétaire	Oui	Sans objet																																																																																																								
				2	Fonds extrabudgétaires (FEB)	Non																																																																																																									
				3	Administrations de sécurité sociale (ASS)	Non																																																																																																									
				4	Administrations d'États fédérés	Non																																																																																																									
				5	Administrations locales	Non																																																																																																									
				6	Entreprises publiques non financières	Non																																																																																																									
				7	Banque centrale	Non																																																																																																									
				8	Autres entreprises publiques financières	Non																																																																																																									
3. Instruments couverts :																																																																																																															
<table border="1"> <tr> <td>Numéraire et dépôts</td> <td>Prêts</td> <td>Titres de dette</td> <td>Autres comptes à payer 2/</td> <td>Systèmes d'assurance de pensions et de garanties standard 3/</td> </tr> </table>					Numéraire et dépôts	Prêts	Titres de dette	Autres comptes à payer 2/	Systèmes d'assurance de pensions et de garanties standard 3/	L'État utilise les dépôts effectués auprès d'Algérie Poste et les dépôts des entreprises publiques comme sources de financement. L'encours de dette qui en résulte n'est pas déclaré par les autorités et n'est pas inclus dans la dette de l'État.																																																																																																					
Numéraire et dépôts	Prêts	Titres de dette	Autres comptes à payer 2/	Systèmes d'assurance de pensions et de garanties standard 3/																																																																																																											
4. Principes comptables :																																																																																																															
<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Base d'enregistrement</td> <td colspan="3">Évaluation de l'encours de la dette</td> </tr> <tr> <td>Base hors caisse 4/</td> <td>Base caisse</td> <td>Valeur nominale /5</td> <td>Valeur faciale 6/</td> <td>Valeur de marché 7/</td> </tr> </table>					Base d'enregistrement		Évaluation de l'encours de la dette			Base hors caisse 4/	Base caisse	Valeur nominale /5	Valeur faciale 6/	Valeur de marché 7/																																																																																																	
Base d'enregistrement		Évaluation de l'encours de la dette																																																																																																													
Base hors caisse 4/	Base caisse	Valeur nominale /5	Valeur faciale 6/	Valeur de marché 7/																																																																																																											
5. Consolidation intersectorielle de la dette :																																																																																																															
Consolidée					Non consolidée																																																																																																										
Code couleur : ■ Périmètre sélectionné ■ Absent du périmètre recommandé ■ Sans objet																																																																																																															
Diffusion des informations sur la détention de dette entre administrations publiques																																																																																																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Émetteur</th> <th>Détenteur</th> <th>Admin. centrale budg.</th> <th>Fonds extrabudgétaires (FEB)</th> <th>Administrations de sécurité sociale (ASS)</th> <th>Admin. centrale</th> <th>Admin. locales</th> <th>EP non fin.</th> <th>Banque centrale</th> <th>Autres EP fin.</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="8">SPC</td> <td rowspan="8">SPNF</td> <td rowspan="8">Ens. adm. anticipé</td> <td rowspan="8">AC</td> <td>1</td> <td>Admin. centrale budg.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Fonds extra budg.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Admin. de sécurité sociale</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Admin. centrale</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Admin. locales</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>EP non fin.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>Banque centrale</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>Autres EP fin.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total</td> <td></td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>					Émetteur		Détenteur	Admin. centrale budg.	Fonds extrabudgétaires (FEB)	Administrations de sécurité sociale (ASS)	Admin. centrale	Admin. locales	EP non fin.	Banque centrale	Autres EP fin.	Total	SPC	SPNF	Ens. adm. anticipé	AC	1	Admin. centrale budg.						0	2	Fonds extra budg.							0	3	Admin. de sécurité sociale								0	4	Admin. centrale								0	5	Admin. locales								0	6	EP non fin.								0	7	Banque centrale								0	8	Autres EP fin.									0	Total			0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Émetteur		Détenteur	Admin. centrale budg.	Fonds extrabudgétaires (FEB)	Administrations de sécurité sociale (ASS)	Admin. centrale	Admin. locales	EP non fin.	Banque centrale	Autres EP fin.	Total																																																																																																				
SPC	SPNF	Ens. adm. anticipé	AC	1	Admin. centrale budg.						0																																																																																																				
				2	Fonds extra budg.							0																																																																																																			
				3	Admin. de sécurité sociale								0																																																																																																		
				4	Admin. centrale								0																																																																																																		
				5	Admin. locales								0																																																																																																		
				6	EP non fin.								0																																																																																																		
				7	Banque centrale								0																																																																																																		
				8	Autres EP fin.									0																																																																																																	
Total			0	0	0	0	0	0	0	0	0																																																																																																				
1/ AC = Administration centrale ; Ens. adm. = ensemble des administrations publiques ; SPNF = secteur public non financier ; SP = secteur public																																																																																																															
2/ L'encours des arriérés pourrait servir d'indicateur en l'absence de données en droits constatés sur les autres comptes à payer.																																																																																																															
3/ Régimes d'assurances, de pensions et de garanties standard, comprenant généralement les passifs au titre des pensions du personnel.																																																																																																															
4/ Comprend l'enregistrement sur la base des droits constatés, sur la base des engagements, sur la base de la date d'exigibilité, etc.																																																																																																															
5/ La valeur nominale est, à tout moment, le montant que le débiteur doit au créancier. Elle reflète la valeur de l'instrument à sa création et les flux économiques ultérieurs (tels que les transactions, le taux de change et les autres variations de la valeur autres que les variations des prix du marché, et les autres variations de volume).																																																																																																															
6/ La valeur faciale d'un instrument de dette est le montant non actualisé du principal à rembourser à l'échéance ou avant celle-ci.																																																																																																															
7/ La valeur de marché des instruments de dette est la valeur qui serait la leur s'ils étaient acquis dans le cadre d'opérations de marché à la date du bilan (date de référence). Seuls les titres de dette négociés ont une valeur de marché observable.																																																																																																															
Commentaire : Les données budgétaires utilisées dans ce CVD-RS couvrent l'administration centrale. Les créances internes au secteur public pourraient grossir l'encours de la dette, car les dépôts des entités publiques utilisés (comme ceux de la Poste) ont aidé à financer le déficit et ne sont pas comptabilisés dans l'encours de la dette. L'Algérie sera également confrontée à des déficits des administrations de sécurité sociale à moyen et long terme, ce qui grossira les passifs conditionnels.																																																																																																															

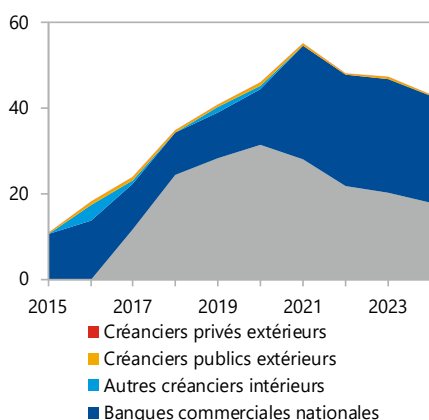
Annexe IV. Graphique 3. Algérie : Indicateurs de la structure de la dette publique

Dette par monnaie (en pourcentage du PIB)



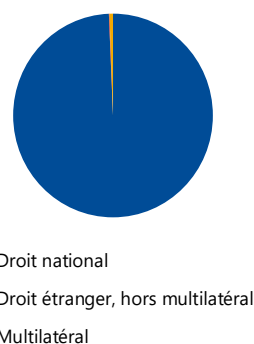
Note : Le périmètre indiqué est celui de l'administration centrale.

Dette publique par détenteur (en pourcentage du PIB)



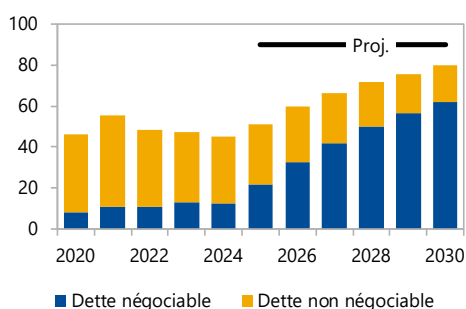
Note : Le périmètre indiqué est celui de l'administration centrale.

Dette publique par droit applicable, 2024 (en pourcentage)



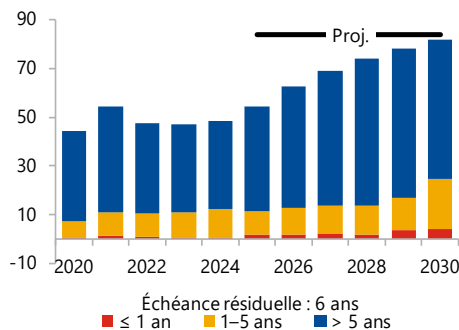
Note : Le périmètre indiqué est celui de l'administration centrale.

Dette par instrument (en pourcentage du PIB)



Note : Le périmètre représenté est celui des administrations publiques. Note : Le périmètre représenté est celui des administrations publiques.

Dette publique par échéance (en pourcentage du PIB)



Commentaire : La dette publique est principalement composée de dette intérieure due à la banque centrale et aux banques commerciales, ce qui reflète la politique des autorités consistant à éviter l'endettement extérieur et l'accumulation de dette non négociable ces dernières années (financement monétaire compris). La dette est détenue à près de 99 % par des créanciers intérieurs et libellée en dinars. Bien que cette politique limite l'exposition de la dette publique au taux de change, elle suscite des préoccupations concernant la capacité du marché bancaire intérieur à absorber l'augmentation projetée des BBF.

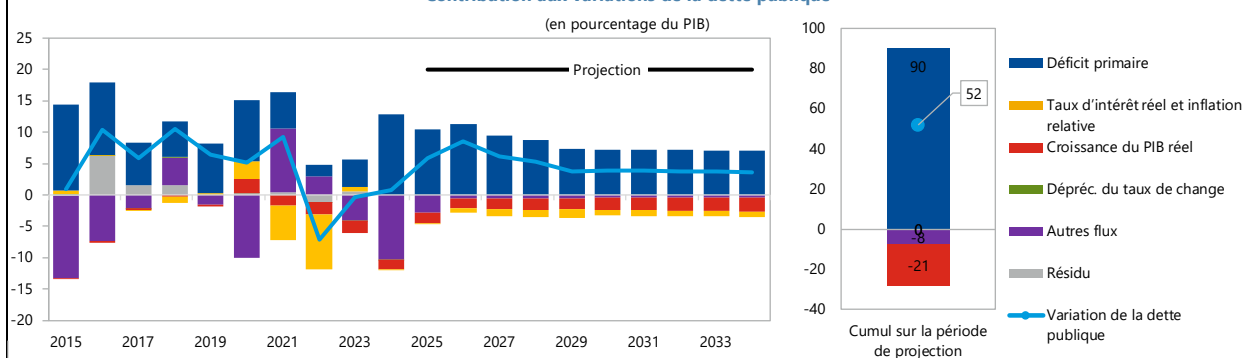
Annexe IV. Graphique 4. Algérie : Scénario de référence

Algérie : scénario de référence

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Réalisé		Projections à moyen terme						Projections étendues			
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	
Dettes publiques	48.5	54.3	62.8	68.9	74.2	77.9	81.9	85.7	89.5	93.2	96.8	
Variation de la dette publique	0.8	5.8	8.5	6.1	5.3	3.7	3.9	3.9	3.8	3.7	3.6	
Contribution des flux identifiés	0.8	5.8	8.5	6.1	5.3	3.7	3.9	3.9	3.8	3.7	3.6	
Déficit primaire	12.8	10.4	11.3	9.5	8.8	7.4	7.2	7.2	7.2	7.1	7.1	
Recettes hors intérêts	23.2	24.4	22.3	22.5	22.1	22.6	22.5	22.5	22.5	22.5	22.5	
Dépenses hors intérêts	36.0	34.8	33.6	32.0	30.9	30.0	29.7	29.7	29.7	29.6	29.6	
Dynamique automatique de la dette	-1.8	-1.8	-2.2	-2.8	-2.9	-3.2	-2.8	-2.9	-3.0	-3.0	-3.1	
Taux d'intérêt réel et inflation relative	-0.1	-0.2	-0.7	-1.1	-1.1	-1.3	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9	
Taux d'intérêt réel	-0.1	-0.2	-0.7	-1.2	-1.1	-1.4	-1.0	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9	
Inflation relative	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Taux de croissance réelle	-1.7	-1.6	-1.5	-1.7	-1.8	-1.8	-1.9	-2.0	-2.1	-2.2	-2.3	
Taux de change réel	0.0	
Autres flux identifiés	-10.3	-2.9	-0.6	-0.6	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	
Passifs conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
(moins) revenus d'intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Autres transactions	-10.3	-2.9	-0.6	-0.6	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	
Contribution du résidu	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Besoins bruts de financement	20.9	15.3	14.3	12.7	12.6	10.9	12.7	13.1	13.1	13.2	14.5	
dont : service de la dette	8.1	4.9	3.0	3.2	3.8	3.6	5.5	6.0	5.9	6.1	7.3	
Monnaie locale	8.1	4.8	3.0	3.2	3.8	3.5	5.5	5.9	5.9	6.0	7.3	
Devises	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Pour mémoire :												
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3.6	3.4	2.9	2.8	2.7	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	
Inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	2.7	2.7	3.5	4.4	4.4	4.7	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	
Croissance du PIB nominal (en pourcentage)	6.4	6.1	6.4	7.3	7.2	7.3	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7	
Taux d'intérêt effectif (en pourcentage)	2.5	2.3	2.2	2.5	2.6	2.7	2.8	2.9	3.0	3.1	3.1	

Contribution aux variations de la dette publique

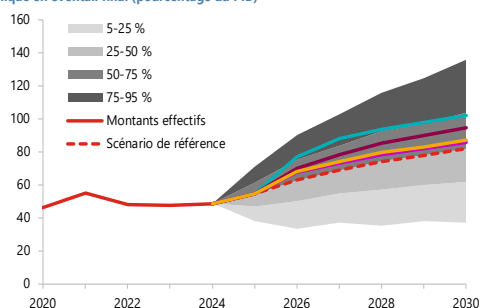


Commentaire : Une augmentation de la dette publique est anticipée sur l'horizon de prévision malgré une consolidation à moyen terme envisagée dans le scénario de référence des services du FMI ; l'expansion budgétaire prévue pour 2024 devrait accroître la pression sur les besoins de financement à moyen terme. Un ajustement budgétaire plus ambitieux aiderait à stabiliser la trajectoire de la dette publique.

Annexe IV. Graphique 5. Algérie : Évaluation des risques à moyen terme

Valeur Contrib. 1/ Centile dans le groupe de pairs

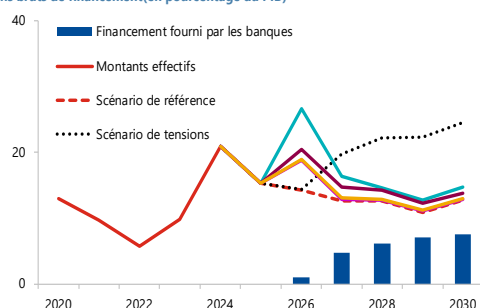
Graphique en éventail final (pourcentage du PIB)



Module de la dette

Champ du graphique en éventail (en pourcentage du PIB)	98.5	1.4	
Probabilité de non-stabilisation de la dette (en pourcentage)	98.9	0.8	
Ratio dette/PIB terminal	66.2	1.4	
Indice des institutions			
Indice de la dette		3.7	
Signal de risque : 3/		Élevé	

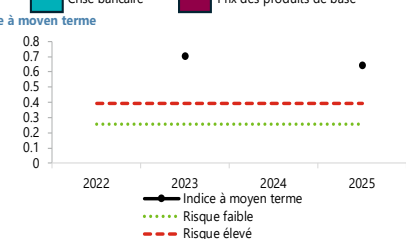
Besoins bruts de financement(en pourcentage du PIB)



Module des besoins bruts de financement (BBF)

BBF moyens dans le scénario de réf. (en pourcentage du PIB)	13.1	4.5	
Créances bancaires initiales sur le gov. cent. (% des actifs bancaires)	34.4	11.1	
Var. des créances bancaires en cas de tension (% des actifs bancaires)	25.9	8.7	
Indice de la capacité de fin. des BBF		24.3	
Signal de risque : 4/		Élevé	

Indice à moyen terme



Tests de résistance déclenchés (tests de résistance non activés en gris)

Taux de change	Passifs cond.	Catastrophe naturelle		
Analyse des risques à moyen terme				
Indice du graphique de la dette	Valeur	Valeur	Poids	Contribution
Indice de la capacité à couvrir les BBF	3.7	0.8	0.5	0.4
Indice à moyen terme		0.6		
Signal de risque : 5/		Élevé		
Évaluation finale :		Élevé		

Prob. de crise non prédictible en 2025-30 sans prévision de tensions : 81,8 %
 Prob. de fausses alertes, 2025-30, avec prévision de tensions : 2,3 %

Commentaire : Le module du graphique en éventail de la dette et le module sur la capacité à couvrir les besoins bruts de financement (BBF) suggèrent un « risque élevé » de tensions sur la dette souveraine à moyen terme. Les tests de résistance indiquent que la trajectoire de la dette publique algérienne et les associés seraient impactés par un choc bancaire (par exemple), qui porterait le ratio de la dette publique à 104 % du PIB d'ici 2029. Ce choc illustre l'interdépendance entre l'État et les banques (c'est-à-dire une boucle de rétroaction de la dette) qui compromettrait également la capacité de l'État à couvrir ses besoins de financement compte tenu de sa dépendance quasi exclusive aux marchés financiers intérieurs. L'impact d'un choc sur les prix des produits de base serait lui aussi conséquent et porterait le ratio de la dette publique à 96 % du PIB d'ici 2028. Les effets d'un choc lié à une catastrophe naturelle et d'un choc sur les passifs conditionnels sont plus modérés mais ils poseraient eux aussi d'importants problèmes de liquidité, le BBF augmentant d'environ 5 points de pourcentage du PIB l'année de survenue du choc.

Source : estimations et projections des services du FMI.

- 1/ Pour le calcul détaillé de l'indice, voir l'annexe IV de la note d'orientation des services du FMI sur le cadre de risque souverain et de viabilité de la dette, 2022.
- 2/ Le groupe de comparaison est constitué des marchés émergents, des exportateurs de produits de base et des pays sous surveillance.
- 3/ Le signal est un risque faible si le DFI est inférieur à 1,13, un risque élevé si le DFI est supérieur à 2,08 et un risque modéré dans les autres cas.
- 4/ Le signal est un risque faible si le GFI est inférieur à 7,6, un risque élevé si le GFI est supérieur à 17,9 et un risque modéré dans les autres cas.
- 5/ Le signal est un risque faible si le GFI est inférieur à 0,26, un risque élevé si le DFI est supérieur à 0,40 et un risque modéré dans les autres cas.

Annexe IV. Graphique 6. Algérie : Réalisme des hypothèses de référence

Algérie : réalisme des hypothèses de référence

Antécédents des prévisions 1/

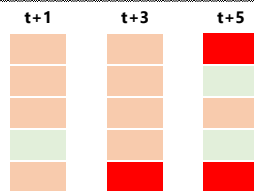
Dettes publiques/PIB

Déficit primaire

r - g

Dépréciation du taux de change

Ajustement stock-flux



Groupe de comparaison :

Marchés émergents, exportateurs de produits de base, pays sous surveillance

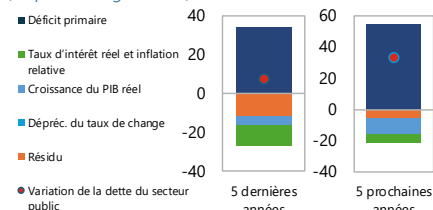
Code couleur :

- Optimiste > 75° centile
- 50°-75° centile
- Pessimiste 25°-50° centile
- < 25° centile

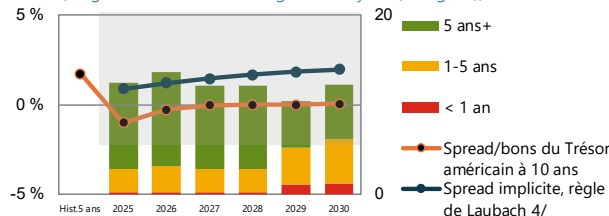
Révisions des écarts de production historiques 2/

Flux générateurs de dette publique

(en pourcentage du PIB)

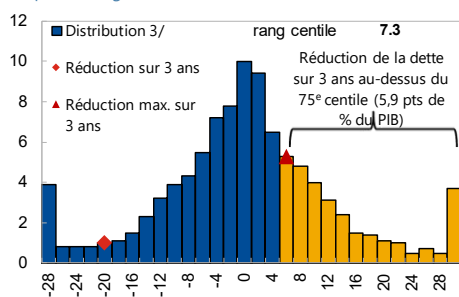


Émissions obligataires (barres : émissions de dette (éch. dr., % du PIB) ; lignes : taux d'intérêt marginaux moyens (éch. g., %))



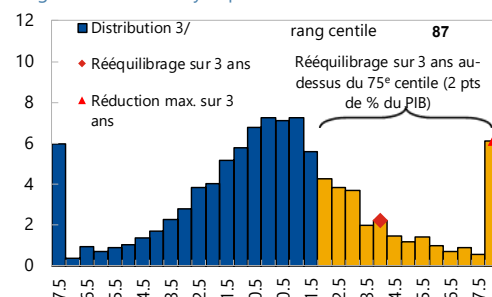
Réduction de la dette sur 3 ans

(en pourcentage du PIB)



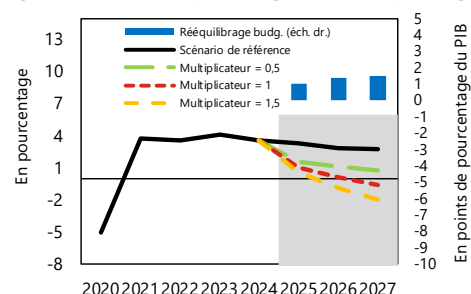
Rééquilibrage du solde primaire sur 3 ans

Corrigé des variations cycliques



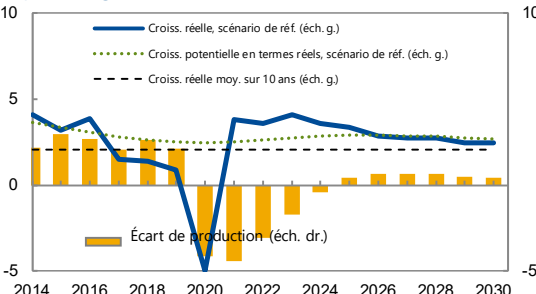
Rééquilibrage budg. et trajectoires de crois. possibles

(lignes : crois. réelle multiplicateur (g.) ; barres : rééquil. budg. (d.))



Croissance du PIB réel

(en pourcentage)



Commentaire : L'analyse de réalisme ne pointe aucune préoccupation majeure. Les résidus pour les 5 prochaines années expliquent les autres flux impactant la dette : en Algérie, leur contribution négative prévisionnelle est due à l'épuisement du FRR en 2024 pour financer le budget. Les données de la comptabilité nationale du troisième trimestre 2024 indiquent un impact limité de la forte expansion budgétaire de 2024 sur la croissance.

Source : services du FMI.

1/ Projections réalisées dans les éditions d'octobre et d'avril des PEM.

2/ Correspond au rang centile des révisions de l'écart de production du pays (à savoir la différence entre les estimations en temps réel et pour la

3/ Les données couvrent les observations annuelles de 1990 à 2019 pour les pays avancés et émergents ayant accès aux marchés. Pourcentage de l'échantillon sur l'axe vertical.

4/ La règle de Laubach (2009) est une règle linéaire supposant que les spreads obligataires augmentent d'environ 4 points de base à la suite d'une augmentation de 1 point de pourcentage du ratio dette/PIB prévisionnel.

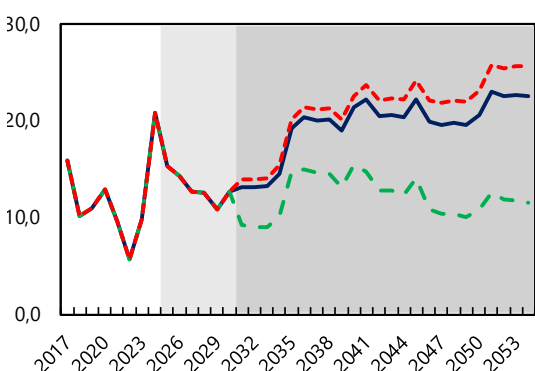
Annexe IV. Graphique 7. Algérie : Modules déclenchés

Amortissements élevés Retraites Changement climatique : adaptation **Ressources naturelles**
 Santé Changement climatique : atténuation

Algérie : Évaluation des risques à long terme : amortissements élevés

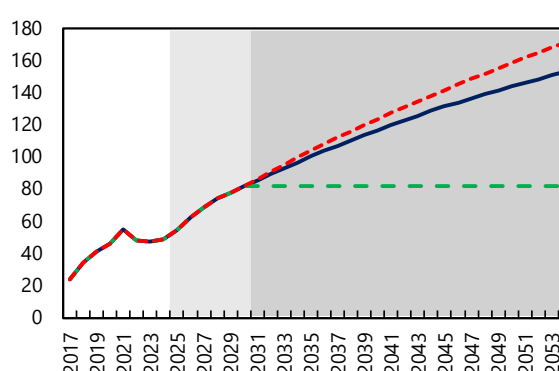
Projection	Variable	Indication de risque
Extrapolation à moyen terme	Ratio BBF/PIB	
	Ratio amortissements/PIB	
	Amortissements	
Extrapolation à moyen terme avec solde primaire stabilisateur de la dette	Ratio BBF/PIB	
	Ratio amortissements/PIB	
	Amortissements	
Hypothèses moyennes historiques	Ratio BBF/PIB	
	Ratio amortissements/PIB	
	Amortissements	
Indication de risque global		

Ratio BBF/PIB



Projection à long terme
 Projection
 Scénario de réf. à t+5
 Scénario de réf. à t+5 et SPSD
 (En pourcentage, moyenne sur 10 ans)

Ratio dette publique totale/PIB



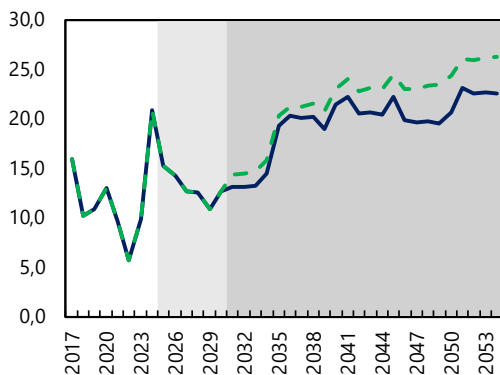
Projection à long terme
 Projection
 Scénario de réf. à t+5
 Scénario de réf. à t+5 et SPSD
 (En pourcentage, moyenne sur 10 ans)

Commentaire : Les projections à long terme du scénario de référence indiquent un « risque élevé » de tensions sur la dette souveraine avec une augmentation des BBF (due à l'élévation du service de la dette) qui engendre une trajectoire non stabilisée du ratio dette/PIB. En l'absence de réformes, les pressions émanant des déficits de la sécurité sociale pourraient accroître les vulnérabilités budgétaires à long terme.

Annexe IV. Graphique 7. Algérie : Modules déclenchés (fin)

Algérie : Ressources naturelles

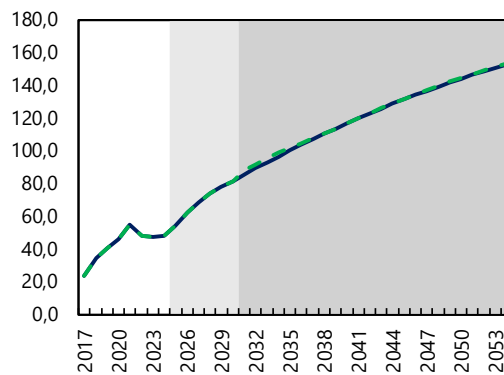
Ratio BBF/PIB



— Scénario de référence : Extension de la cinquième année de projection

- - - Ressources naturelles

Ratio dette publique totale/PIB



— Scénario de référence : Extension de la cinquième année de projection

- - - Ressources naturelles

Commentaire : En l'absence de découvertes de nouveaux gisements, l'érosion progressive des réserves de pétrole et de gaz à long terme pèserait sur les recettes d'hydrocarbures, ce qui creuserait le ratio BBF/PIB. Cependant, les réformes structurelles conduites actuellement par les autorités pour soutenir la diversification de l'économie pourraient atténuer ce risque.

Annexe V. Analyse de viabilité de la dette extérieure

La dette extérieure totale de l'Algérie est faible et devrait rester stable à moyen terme. La trajectoire de la dette extérieure est sensible aux chocs sur le compte des transactions courantes.

La dette extérieure de l'Algérie est faible et continue à diminuer puisque les autorités n'ont pas recours aux emprunts extérieurs et que le compte d'opérations financières est relativement fermé. La dette extérieure est passée de 2,1 % en 2020 à 1,1 % en 2024. Les services du FMI estiment qu'elle continuera à diminuer et se maintiendra à 0,6 % du PIB en 2030 (tableau 1 de l'annexe V). Les réserves extérieures servent à financer les déficits courants. Les tests de résistance (graphique 1 de l'annexe V) indiquent que la dynamique de la dette extérieure est exposée à des risques, tout particulièrement à un choc négatif sur le compte des transactions courantes.

	Actual					Projections					Debt-stabilizing non-interest current account 6/ -0.8	
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029		2030
Baseline: External debt	2.1	1.7	1.3	1.3	1.1	1.0	0.8	0.7	0.6	0.6	0.6	
Change in external debt	0.1	-0.4	-0.3	-0.1	-0.2	-0.1	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	0.0	
Identified external debt-creating flows (4+8+9)	11.0	1.7	-8.7	-3.0	0.5	2.9	3.3	2.8	2.8	2.5	2.2	
Current account deficit, excluding interest payments	11.3	2.4	-8.5	-2.5	1.0	3.6	4.0	3.6	3.6	3.2	2.9	
Deficit in balance of goods and services	10.9	1.3	-9.9	-3.2	0.5	3.1	3.5	3.0	3.0	2.5	2.2	
Exports	15.1	22.5	30.6	24.0	20.0	17.5	17.1	17.7	18.0	19.2	20.1	
Imports	26.0	23.8	20.7	20.8	20.4	20.6	20.6	20.7	21.0	21.7	22.3	
Net non-debt creating capital inflows (negative)	-0.7	-0.5	0.0	-0.5	-0.4	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	
Automatic debt dynamics 1/	0.4	-0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Contribution from nominal interest rate	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Contribution from real GDP growth	0.1	-0.1	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Contribution from price and exchange rate changes 2/	0.2	-0.2	-0.2	-0.1	0.0	
Residual, incl. change in gross foreign assets (2-3) 3/	-10.9	-2.1	8.4	2.9	-0.8	-3.0	-3.4	-2.9	-2.9	-2.5	-2.2	
External debt-to-exports ratio (in percent)	13.8	7.3	4.4	5.4	5.4	5.5	4.7	4.1	3.5	3.2	2.9	
Gross external financing need (in billions of US dollars) 4/	21.0	6.7	-17.0	-3.7	4.7	12.1	13.3	11.9	12.0	11.0	10.4	
in percent of GDP	12.8	3.6	-7.5	-1.5	1.7	4.3	4.7	4.1	4.1	3.7	3.4	
Scenario with key variables at their historical averages 5/						1.0	3.3	6.3	9.3	12.8	16.6	-0.1
Key Macroeconomic Assumptions Underlying Baseline												
Real GDP growth (in percent)	-5.0	3.8	3.6	4.1	3.6	3.4	2.9	2.8	2.7	2.5	2.5	
GDP deflator in US dollars (change in percent)	-10.3	8.7	17.2	5.5	3.9	2.2	-2.7	-0.6	-0.6	-0.3	-0.8	
Nominal external interest rate (in percent)	1.1	3.8	5.9	9.8	8.5	0.9	0.8	0.9	0.9	0.8	0.9	
Growth of exports (US dollar terms, in percent)	-35.4	68.0	65.0	-14.0	-10.3	-7.5	-2.1	5.8	3.8	8.9	6.6	
Growth of imports (US dollar terms, in percent)	-20.9	3.4	5.4	10.5	5.7	6.3	0.1	3.0	3.3	5.7	4.4	
Current account balance, excluding interest payments	-11.3	-2.4	8.5	2.5	-1.0	-3.6	-4.0	-3.6	-3.6	-3.2	-2.9	
Net non-debt creating capital inflows	0.7	0.5	0.0	0.5	0.4	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	

1/ Calculé de la façon suivante : $[r - g - r(1+g) + ea(1+r)] / (1+g+r+gr)$ fois l'encours de la dette de la période précédente, avec r = taux d'intérêt effectif nominal sur la dette extérieure, r = variations du déflateur du PIB intérieur en dollars, g = taux de croissance du PIB réel, e = appréciation nominale (augmentation de la valeur en dollars de la monnaie nationale) et a = proportion de la dette extérieure totale libellée en monnaie nationale.

2/ La contribution des variations de prix et de taux de change est définie comme suit : $[-r(1+g) + ea(1+r)] / (1+g+r+gr)$ fois l'encours de la dette de la période précédente. r augmente avec l'appréciation de la monnaie nationale ($e > 0$) et la hausse de l'inflation (sur la base du déflateur du PIB).

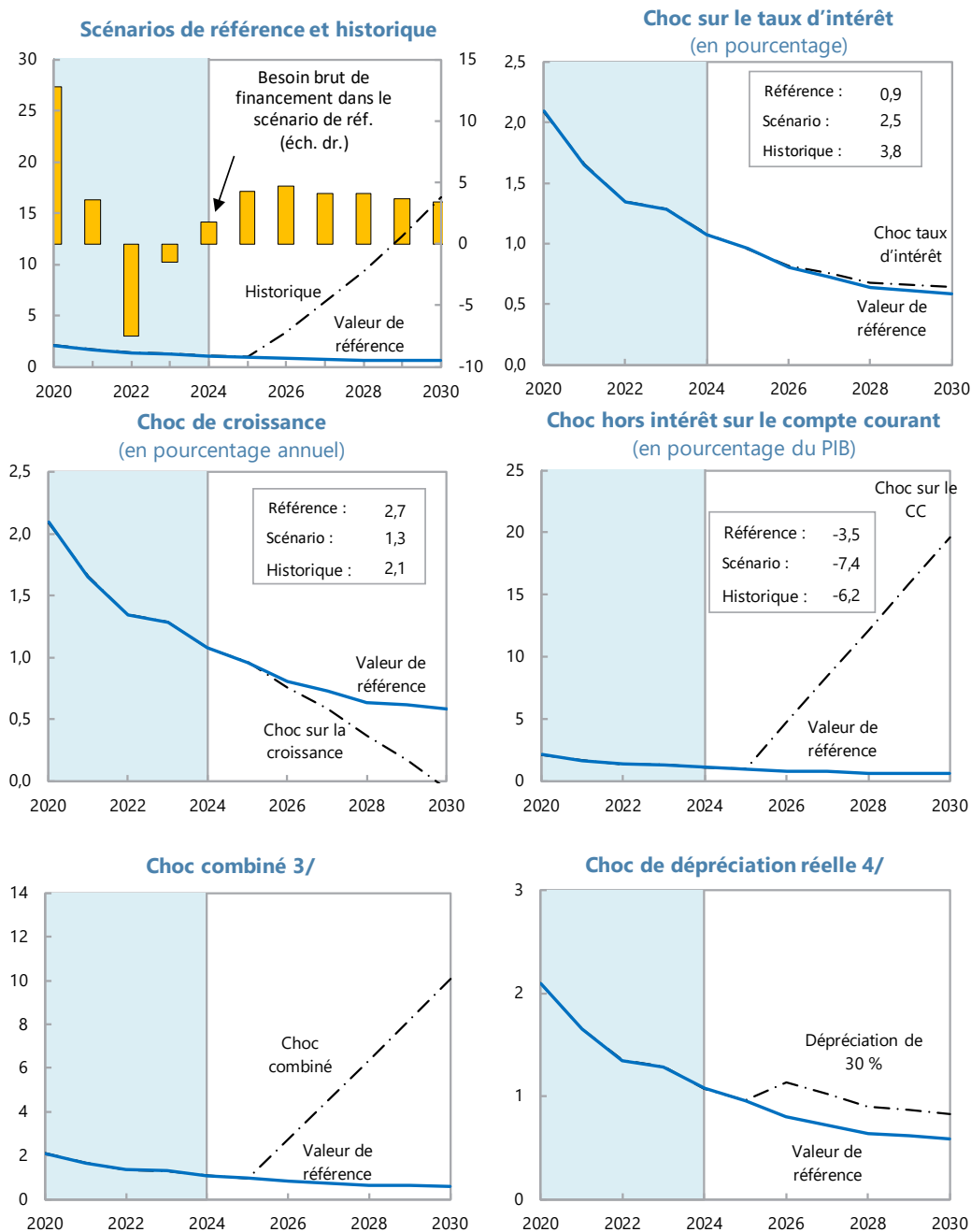
3/ Pour les projections, la ligne inclut l'impact des variations de prix et de taux de change.

4/ Défini comme le déficit des transactions courantes, plus l'amortissement de la dette à moyen et long terme, plus la dette à court terme à la fin de la période précédente.

5/ Les principales variables sont la croissance du PIB réel, le taux d'intérêt nominal, la croissance du déflateur du PIB en dollars et le solde courant hors intérêts ainsi que les entrées de capitaux non génératrices d'endettement en pourcentage du PIB.

6/ Solde constant à long terme qui stabilise le ratio d'endettement dans l'hypothèse où les principales variables (croissance du PIB réel, taux d'intérêt nominal, croissance du déflateur du PIB en dollars et entrées de capitaux non génératrices d'endettement en pourcentage du PIB) restent au même niveau que pendant la dernière année de projection.

Annexe V. Graphique 1. Algérie : Viabilité de la dette extérieure : tests paramétrés^{1, 2} (dette extérieure en pourcentage du PIB)



Sources : FMI ; données de de l'équipe chargée du pays ; estimations des services du FMI.

1/ Les zones ombrées représentent les données réelles. Les différents chocs sont des chocs permanents d'un demi-écart-type. Les chiffres figurant dans les cadres représentent les projections moyennes pour les variables correspondantes dans le scénario de référence et le scénario présenté. La moyenne historique sur dix ans pour la variable concernée est aussi indiquée.

2/ Pour les scénarios historiques, les moyennes historiques sont calculées sur une période de dix ans, et l'information est utilisée pour projeter la dynamique de la dette pour les cinq années à venir.

3/ Chocs permanents d'un quart d'écart-type appliqués au taux d'intérêt réel, au taux de croissance et au solde des transactions courantes.

4/ Dépréciation ponctuelle réelle de 30 % en 2023.

Annexe VI. Renforcer la gouvernance économique pour libérer la croissance

La présente annexe décrit les principaux problèmes de gouvernance de l'Algérie ainsi que les efforts déployés actuellement pour tenter de les résoudre, dans les secteurs des hydrocarbures, des entreprises publiques, des finances publiques, monétaire/financier, et de la LBC/FT. Des institutions fragiles et des processus de gouvernance inefficaces peuvent être une source d'exposition à la recherche de rente et à la corruption, ce qui peut ensuite nuire à la confiance, à l'investissement et à la croissance. Les autorités ont pris des mesures significatives ces dernières années pour remédier aux facteurs de vulnérabilité de la gouvernance dans les secteurs clés et devraient poursuivre leurs efforts en ce sens.

A. Introduction

1. **Améliorer la gouvernance et la transparence dans les institutions publiques est un objectif important pour tous les pays dans lesquels l'État joue un rôle majeur sur le plan économique et pour lesquels les ressources naturelles représentent une source essentielle de recettes.** Dans de tels cas de figure, une gestion saine des finances et entreprises publiques est particulièrement importante pour améliorer l'efficacité et la responsabilisation tout en réduisant le risque de mauvaise affectation des ressources. En outre, un renforcement de la gouvernance peut contribuer à assurer la stabilité et la croissance de l'économie à long terme en veillant à ce que les recettes soient réellement affectées aux priorités en matière de développement.
2. **En Algérie, il est possible de renforcer la gouvernance dans des secteurs comme les hydrocarbures, les entreprises publiques, les recettes budgétaires et la gestion des dépenses, et la LBC/FT.** S'attaquer aux problèmes liés à la transparence, à l'indépendance des institutions et à l'application des règles pourrait permettre d'améliorer la confiance de la population et l'efficacité des institutions. Faire en sorte que les cadres juridique et réglementaire soient appliqués de manière juste et efficace favoriserait aussi le développement du secteur privé, l'investissement et la résilience globale de l'économie. Au fil du temps, ces initiatives pourraient contribuer aux objectifs nationaux de développement et à des résultats économiques plus inclusifs et solides.
3. **Les autorités ont accompli des efforts notables ces dernières années pour améliorer la gouvernance dans des secteurs stratégiques mais d'autres réformes demeurent indispensables.** La présente annexe met en évidence les principaux domaines de vulnérabilité et formule des recommandations pour renforcer la gouvernance dans ceux-ci tout en présentant succinctement les mesures récentes appliquées par les autorités à cette fin.

B. Transparence de l'exploitation des hydrocarbures

4. **Les réglementations relatives à la mise à disposition de l'information et à la transparence dans les pays dotés de vastes industries extractives sont capitales pour prévenir et détecter la corruption et optimiser les bénéfices de l'État.** En Algérie, ces obligations au cours du processus d'attribution des contrats d'exploitation des hydrocarbures sont peu nombreuses. En

effet, les contrats peuvent être attribués par le biais d'une négociation directe sans processus concurrentiel fondée critères définis par la loi, et il n'existe aucune obligation de rendre publiques les clauses des contrats et de recueillir et publier les informations concernant les bénéficiaires effectifs des entités ayant obtenu ces contrats. En outre, les informations relatives à la gestion des recettes tirées des hydrocarbures sont rares puisque les rapports et audits sont limités.

5. Des réformes juridiques pour renforcer la transparence tout au long des processus de passation de marchés et de gestion des recettes contribueraient à protéger les recettes tirées des hydrocarbures, qui représentent la première source de revenu de l'État. Les réformes juridiques et réglementaires devraient porter sur les obligations d'information dans les appels d'offres et l'attribution des marchés, dont la publication d'informations concernant les bénéficiaires effectifs des entreprises auxquelles les marchés sont attribués, et dans le recouvrement et l'utilisation des recettes tirées des hydrocarbures, conformément aux meilleures pratiques internationales. En adhérant à l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), comme l'ont fait le Nigéria et la République du Congo par exemple, l'Algérie franchirait une étape importante vers une plus grande transparence.

C. Gouvernance des entreprises publiques

6. Les entreprises publiques, qui entretiennent des liens budgétaires et financiers complexes avec l'État, jouent un rôle de premier plan dans l'économie algérienne. Si les entreprises publiques contribuent fortement à l'activité économique, il est possible d'améliorer leurs cadres de gouvernance et de renforcer leur surveillance financière pour accroître leur transparence et leur efficacité. Si la création récente d'un service dédié à la supervision des entreprises publiques au ministère des Finances est une bonne chose, les informations concernant les risques budgétaires liés aux entreprises publiques et l'ampleur de leurs opérations quasi budgétaires ne sont pas facilement accessibles. Bien que les entreprises publiques soient censées préparer des états financiers vérifiés en interne et les présenter au Centre national du registre du commerce (CNRC), ces documents ne sont pas accessibles à tous actuellement, et les informations portant sur le respect de ces obligations sont limitées. La supervision des pratiques de passation de marchés au sein des entreprises publiques est également restreinte. En outre, les pratiques de gouvernance d'entreprise pourraient être plus en phase avec les normes internationales, les conseils d'administration des entreprises publiques comprenant souvent de multiples représentants de l'État, ce qui est à l'origine de problèmes de gouvernance et de possibles conflits d'intérêts.

7. Améliorer la surveillance financière et la gouvernance des entreprises publiques aurait un impact positif sur leurs performances et leur productivité globales, tout en atténuant les possibles risques de gouvernance. Compte tenu de la multitude d'entreprises publiques et de leur place centrale dans l'économie algérienne, il serait utile de publier un inventaire officiel exhaustif de ces entités, avec des statistiques essentielles. Leur gouvernance pourrait être améliorée en adoptant une nouvelle loi sur les entreprises publiques conforme aux normes internationales ainsi qu'une politique de transparence commune pour l'ensemble des entreprises publiques. En outre, le service consacré aux entreprises publiques au ministère des Finances pourrait être chargé de publier

régulièrement des rapports financiers sur chacune des entreprises publiques ainsi que des rapports sur les performances globales du secteur des entreprises publiques.

D. Gouvernance budgétaire

8. Le système de gouvernance budgétaire de l'Algérie fait face à plusieurs défis ; des améliorations sont possibles en matière de gestion des recettes et des dépenses et permettraient de renforcer la transparence et de réduire les risques de gouvernance. S'agissant des recettes, l'ampleur de la fraude fiscale et de l'évasion fiscale engendre depuis longtemps un manque à gagner. Ces difficultés sont liées à une faible capacité de coercition et à la complexité d'un régime fiscal qui comporte de nombreuses exonérations. Une simplification du code des impôts et un renforcement des contrôles administratifs pourraient contribuer à améliorer le civisme fiscal et à accroître les recettes¹. Concernant la gestion des finances publiques, l'Algérie a une tradition bien ancrée de contrôle budgétaire et de pratiques d'audit. Il est toutefois possible d'améliorer la régularité et la transparence de la transmission et de la publication de données budgétaires ainsi que la surveillance des fonds extrabudgétaires et de les intégrer dans le cadre budgétaire global. La gestion des investissements publics et les pratiques de passation de marchés sont aussi en grande partie opaques : la première n'applique aucun critère systématique pour sélectionner les projets, d'où une faible efficacité des investissements, et les secondes se sont appuyées sur des méthodes non concurrentielles par le passé.

9. Une plus grande transparence budgétaire et un renforcement de la discipline budgétaire et des mécanismes de coercition contribueraient à garantir l'utilisation adéquate et efficiente des ressources publiques. La publication en temps opportun des projets de loi de finances, des rapports d'exécution budgétaire en cours d'exercice et des informations concernant les projets d'investissement public et les opérations hors budget renforcerait la transparence budgétaire et la responsabilisation. La mise en place d'un compte unique du Trésor (CUT) contribuerait aussi à renforcer la gestion des finances publiques. S'agissant des recettes, la rationalisation des dépenses fiscales et la suppression des exonérations fiscales discrétionnaires parallèlement à une intensification des contrôles et des mécanismes de coercition permettraient d'améliorer le recouvrement et le civisme fiscal. Des réformes juridiques pour renforcer les obligations de transparence et d'information en matière de passation des marchés, y compris dans les entreprises publiques, contribueraient aussi à réduire les risques de gouvernance et à harmoniser les pratiques avec les normes internationales.

10. Les autorités ont récemment engagé plusieurs mesures pour améliorer le civisme fiscal, la gestion du budget et la transparence en matière de finances publiques. Le civisme fiscal s'est nettement amélioré sous l'effet de la dématérialisation des systèmes de déclaration, de paiement et de suivi, la transmission par voie électronique des déclarations d'impôts, qui est obligatoire pour les grandes entreprises depuis 2018, ayant été progressivement élargie aux

¹ Selon le Tax Justice Network (2020), l'Algérie perd environ 0,5 milliard de dollars de recettes fiscales par an en raison de la fraude fiscale des entreprises et de l'évasion fiscale à l'étranger, soit l'équivalent du salaire annuel de quelque 100 000 infirmières.

contribuables aux échelons régional et local. En 2024, le ministère des Finances a aussi lancé le système électronique des douanes algériennes (ALCES), nouveau système informatique intégré pour toutes les opérations douanières qui doit être intégralement déployé d'ici à juillet 2025, dans le but d'améliorer le recouvrement, l'efficacité et la transparence et de réduire les coûts économiques de la détention de marchandises à la douane. Concernant la gestion budgétaire, l'application de la loi organique relative aux lois de finances de 2018 a contribué à moderniser la préparation, la gestion et le contrôle du budget. Des progrès ont aussi été accomplis pour déployer le système intégré de gestion budgétaire (SIGB), qui est essentiel pour simplifier les procédures de contrôle. La nouvelle loi sur les marchés publics, qui renforcera les obligations de transparence et d'information en matière de passation de marchés, attend d'être approuvée par le Parlement, ce qui devrait intervenir avant fin 2025. La création récente d'un registre public des bénéficiaires effectifs est aussi à noter. Afin de poursuivre ces efforts, la transparence budgétaire pourrait être encore améliorée grâce à la publication en temps opportun de rapports d'exécution budgétaire en cours d'exercice et à la publication régulière des recettes et dépenses des grandes entités extrabudgétaires.

E. Gouvernance de la banque centrale et contrôle du secteur financier

11. Une gouvernance solide de la banque centrale est essentielle pour protéger son indépendance, prévenir la dominance budgétaire et préserver la stabilité monétaire et financière. En Algérie, le cadre juridique qui régit le financement monétaire du budget a par le passé permis à la Banque d'Algérie de financer l'administration centrale à travers l'achat direct de titres de dette publique, souvent au-dessous des rendements du marché. Le bilan de la Banque d'Algérie a aussi été mobilisé pour répondre aux problèmes de liquidité des banques publiques avec le Programme spécial de refinancement (PSR), adopté en 2021. Si ces mesures ont apporté un soutien à la liquidité à court terme à l'État, cette utilisation du bilan de la BA amoindrit la crédibilité de la banque centrale et sa capacité à accomplir ses missions de stabilité financière et de stabilité des prix.

12. Dans le même esprit, le fonctionnement autonome de l'organe de contrôle du secteur financier est indispensable pour préserver la stabilité macrofinancière. En Algérie, la commission bancaire est l'organe chargé de contrôler le secteur financier. Un renforcement de son indépendance faciliterait l'utilisation efficace de ses instruments de surveillance et l'application des normes prudentielles. Cela est particulièrement important dans la mesure où la surveillance des banques publiques soulève des difficultés supplémentaires en Algérie en raison de leurs rôles stratégiques plus vastes et de la présence dans leurs bilans de prêts accordés par l'État octroyés à des entreprises publiques, ce qui peut affecter la qualité des actifs et les évaluations prudentielles.

13. La mise en œuvre résolue par les autorités de la loi monétaire et bancaire (LMB) de 2023, qui visait à renforcer la gouvernance de la banque centrale et la supervision du secteur financier, est louable et devrait se poursuivre. La loi monétaire et bancaire prévoit de renforcer la surveillance du secteur financier et la gestion de crise, conformément aux recommandations du PESF de 2019, et introduit de nouveaux instruments de politique monétaire, de nouveaux organes de gouvernance et des fonctions de contrôle. L'article 48 de la LMB limite

aussi les conditions dans lesquelles un financement monétaire peut être accordé à des situations de crise véritablement exceptionnelles et imprévues, déclarées par le Président. Depuis son entrée en vigueur, des progrès notables ont été accomplis pour moderniser les opérations de la banque centrale et renforcer la supervision, notamment le contrôle bancaire fondé sur les risques, la gestion des crises et le fonctionnement indépendant du conseil de la monnaie et du crédit et de la commission bancaire.

F. Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)

14. En octobre 2024, l'Algérie a été inscrite sur la liste du GAFI des pays soumis à une surveillance renforcée (ou « liste grise »). Cette décision a été prise au regard des carences recensées dans le dispositif de LBC/FT de l'Algérie au cours de son évaluation mutuelle par le Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (GAFIMOAN)² qui s'est achevée en mai 2023. Le rapport d'évaluation mutuelle du GAFIMOAN a identifié des points forts dans le régime de l'Algérie, dont sa capacité à confisquer les produits de la criminalité et à enquêter et à poursuivre avec succès des affaires de financement du terrorisme. Toutefois, d'autres domaines présentaient des lacunes, dont les mesures visant à empêcher l'utilisation abusive de personnes morales à des fins de blanchiment des capitaux/financement du terrorisme (BC/FT) et, surtout, le contrôle fondé sur les risques des institutions financières pour se conformer aux exigences en matière de LBC/FT. Le rapport d'évaluation mutuelle a aussi constaté que le niveau général de connaissance des risques de BC/FT par les autorités compétentes (dont les autorités de contrôle bancaire, les autorités répressives et les magistrats) était faible, ce qui nuit donc à l'efficacité du dispositif de LBC/FT dans son ensemble. Enfin, l'évaluation a recensé de nombreuses carences dans le cadre juridique de la LBC/FT, auxquelles il faudrait remédier en priorité.

15. En juin 2023, un projet d'assistance technique du FMI a été lancé afin d'appuyer les autorités dans leurs efforts de refonte du régime de LBC/FT et de renforcement de son efficacité. Le projet d'assistance technique portait sur deux domaines prioritaires mis en avant dans le rapport d'évaluation mutuelle et relevés dans les entretiens des services du FMI avec les autorités : i) renforcer le contrôle par la BA des obligations en matière de LBC/FT des banques et autres établissements financiers placés sous sa responsabilité en élaborant un système de surveillance fondé sur les risques et en réorganisant ses procédures de contrôle hors site et sur site et ii) mettre en place le cadre juridique et institutionnel pour un registre des bénéficiaires effectifs des personnes morales. Ces priorités sont aussi bien alignées avec le plan d'action que les autorités ont adopté avec le GAFI sur les réformes qui s'imposent pour sortir de la liste grise.

² Le GAFIMOAN, dont l'Algérie est un État membre, est l'un des neuf organismes régionaux de type GAFI, réseau international d'organisations régionales qui soutiennent leurs pays membres pour appliquer les normes du GAFI et évaluent périodiquement le régime de LBC/FT de leurs membres.

16. Depuis 2023, l'Algérie a accompli des progrès significatifs pour combler les principales lacunes de son dispositif de LBC/FT, même si des carences subsistent. Avec l'assistance technique du FMI, les autorités ont élaboré une nouvelle réglementation bancaire qui couvre les obligations en matière de LBC/FT applicables aux banques ainsi que des instructions ultérieures sur les obligations de vigilance à l'égard de la clientèle et les virements. L'équipe du FMI a aussi travaillé de manière approfondie avec l'équipe de la Banque d'Algérie chargée de la supervision bancaire pour améliorer sa connaissance des risques de BC/FT auxquels est exposé le secteur de son ressort, d'élaborer une matrice des risques pour classer les banques en fonction de leur degré de risque et calibrer la fréquence et l'intensité de son activité de contrôle en conséquence, et de mettre à jour ses procédures d'inspection hors site et sur site. L'équipe a aussi travaillé avec le ministère du Commerce pour actualiser et perfectionner le cadre juridique et opérationnel en vue de recueillir et de tenir à jour les informations concernant les bénéficiaires effectifs des entreprises actives dans le pays. Ces réformes, ainsi que les autres mesures prises par les autorités, ont permis à l'Algérie d'obtenir une réévaluation de ses notations, qui sont devenues suffisantes³ s'agissant de huit recommandations depuis l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle. Cependant, d'autres réformes, dont des amendements législatifs supplémentaires, seront nécessaires pour que les notations de l'Algérie soient réévaluées pour ce qui concerne d'autres recommandations. De plus, le pays devra démontrer un historique d'application effective du régime de LBC/FT, notamment en matière de contrôle fondé sur les risques, pour sortir à terme de la liste grise du GAFI. Le tableau 1 donne un aperçu des réformes qui devraient être privilégiées au cours de la période à venir.

17. Depuis octobre 2024, les autorités ont accompli des progrès constants pour répondre aux recommandations restantes du GAFI. Elles publieront un rapport à mi-parcours en juillet 2025. Sur les treize mesures recommandées par le GAFI en suspens, l'une a été appliquée et des progrès sont en cours pour les douze restantes. Des lignes directrices ont été publiées sur des sanctions financières ciblées, les bénéficiaires effectifs, le processus de « diligence raisonnable » et les auto-évaluations. Des procédures réglementaires ont aussi été préparées pour le marché des changes, les prestataires de services de paiement (PSP) et les banques en ligne et sont en attente d'adoption par le Parlement avant publication. Un rapport à mi-parcours détaillé des mesures prises sera publié par les autorités en juillet 2025, avant la prochaine réunion du GAFI en septembre 2025.

³ Il existe cinq notations possibles de conformité technique aux 40 recommandations du GAFI (conforme, en grande partie conforme, partiellement conforme, non-conforme et non applicable). Il faut donner suite aux recommandations pour lesquelles la notation est inférieure à « en grande partie conforme ». Elles feront l'objet d'une réévaluation dans le cadre du processus de suivi.

Annexe VI. Tableau 1. Algérie : Renforcement du régime de LBC/FT : principales mesures prioritaires

Domaine	Mesure	Délai¹
Contrôle de la LBC/FT	Adopter les modifications nécessaires de la loi et de la réglementation, y compris de la principale loi en matière de LBC/FT (loi 05-01), pour combler les lacunes qui subsistent dans le cadre juridique (par exemple des mesures portant sur les personnes politiquement exposées, les pays à haut risque, le transport transfrontalier d'espèces, le système des correspondants et les prestataires de services liés aux actifs virtuels).	Court terme
	Mettre au point des procédures de vérification appropriées pour tous les administrateurs et actionnaires majoritaires des établissements financiers et des professions non financières à haut risque.	Court terme
	Procéder à des évaluations sectorielles des risques et élaborer des manuels de surveillance fondés sur les risques pour l'ensemble des autorités de contrôle des secteurs à haut risque et réaliser un contrôle efficace hors site et sur site fondé sur les risques.	Moyen terme
	Démontrer que des sanctions correctives proportionnées et dissuasives sont prises en cas de non-respect des obligations en matière de LBC/FT par les banques, les autres établissements financiers et les professions non financières à haut risque.	Long terme
Transparence des entités	Achever la mise en place du registre centralisé des bénéficiaires effectifs.	Court terme
	Adopter les modifications de la loi ou de la réglementation qui s'imposent pour conférer au ministère du Commerce (ou à tout autre organisme chargé de tenir le registre à jour) les pouvoirs nécessaires pour vérifier les informations communiquées, obtenir des informations complémentaires le cas échéant et imposer des sanctions proportionnées et dissuasives à l'encontre des entités qui ne respectent pas les règles.	Moyen terme
	Concevoir et mettre en œuvre des procédures pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations communiquées par les entités concernées, y compris via une interconnexion avec d'autres bases de données.	Moyen terme
Lutte contre le financement du terrorisme	Renforcer le cadre d'application des sanctions financières ciblées des Nations Unies liées au terrorisme.	Court terme
	Élaborer et appliquer un cadre de suivi fondé sur les risques pour les organisations à but non lucratif qui risquent de faire l'objet d'une utilisation abusive à des fins de financement du terrorisme.	Court terme
Utilisation du renseignement financier pour empêcher le BC/FT et appuyer les enquêtes financières	Améliorer la capacité de la cellule de renseignement financier à procéder à une analyse rapide et de qualité des rapports sur les activités suspectes et à diffuser des renseignements financiers utiles aux autorités chargées des poursuites.	Moyen terme

1/ Comme convenu avec le GAFI.

Annexe VII. Évaluer l'impact d'un scénario alternatif mondial pessimiste

La présente annexe se penche sur un choc négatif sur la croissance et les cours du pétrole à l'échelle mondiale calibré en fonction des hypothèses du scénario A dans l'encadré 1.1 de l'édition d'avril 2025 des Perspectives de l'économie mondiale afin de simuler l'impact sur les principales variables macroéconomiques de l'Algérie¹. Le choc se répercute directement sur les exportations et les recettes budgétaires de l'Algérie via une baisse des cours du pétrole et de la demande émanant du reste du monde et accroît l'incertitude entourant l'investissement.

1. Le scénario alternatif A de l'édition d'avril 2025 des Perspectives de l'économie mondiale suppose une intensification des mesures commerciales et une incertitude durable entourant la politique commerciale et évalue les risques qui pèsent sur les perspectives mondiales. Dans le scénario alternatif A des Perspectives de l'économie mondiale (encadré 1.1 de l'édition d'avril 2025 des PEM, ligne verte), la croissance mondiale devrait être inférieure de 1,3 % au niveau de référence en 2025 et de 2 % en 2026. Par la suite, la croissance commence à se redresser pour s'établir 1,6 %, 1 % et 0,6 % en dessous du niveau de référence pendant trois années consécutives de 2027 à 2029. Enfin, la croissance se stabilise à 0,5 % en dessous du niveau de référence en 2030. La projection équivalente pour les cours du pétrole suppose un prix inférieur de 14 % au niveau de référence en 2026 et une remontée par la suite à 5,7 % en dessous des hypothèses de référence des Perspectives de l'économie mondiale en 2030. Le choc est appliqué aux cours actuels du pétrole. La même trajectoire est appliquée aux prix actuels du gaz dans le cas de l'Algérie.

2. Dans ce scénario, le déficit des transactions courantes se creuserait mais la compression des importations modérerait l'impact global. Compte tenu de la baisse des cours du pétrole et des exportations, le déficit des transactions courantes serait supérieur niveau de référence de respectivement 1,2 % et 1,4 % du PIB en 2025 et en 2026. Cependant, l'écart se réduirait par la suite puisqu'une compression significative des importations protégerait probablement les réserves de change, qui diminueraient de 1,2 mois en dessous du niveau de référence, pour passer de 3,2 mois d'importations de l'année suivante à 2 mois d'importations de l'année suivante en 2030.

3. La baisse des recettes d'exportation et l'incertitude accrue entourant l'investissement auraient une incidence négative sur les soldes extérieur et budgétaire de l'Algérie et sur sa croissance réelle. La diminution des recettes budgétaires provenant du secteur des hydrocarbures aurait un impact négatif sur le solde budgétaire de l'Algérie. Le déficit budgétaire dépasserait de 1,3 % le niveau de référence en 2025 et resterait supérieur de 0,6 % au niveau de référence à la fin de 2030. Les autorités devraient augmenter l'emprunt domestique pour compenser en partie la perte de recettes, ce qui se traduirait par un alourdissement de la dette publique. La baisse des dépenses d'équipement imputable à l'incertitude accrue réduirait la croissance réelle de

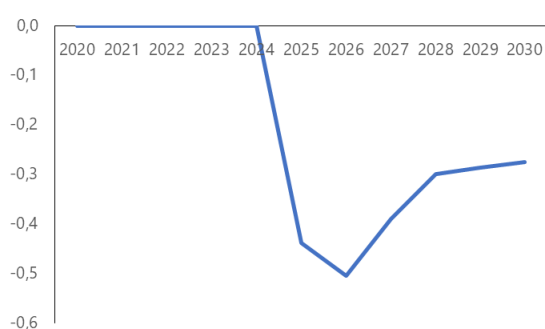
¹ Voir l'encadré 1.1 de l'édition d'avril 2025 des Perspectives de l'économie mondiale [ici](#).

0,5 % en 2025 et de 0,1 % en 2026 par rapport au scénario de référence. L'impact négatif sur la croissance découle pour l'essentiel du secteur des hydrocarbures (1,9 % en dessous du niveau de référence en 2025) mais aussi du secteur hors hydrocarbures (0,3 % sous le niveau de référence).

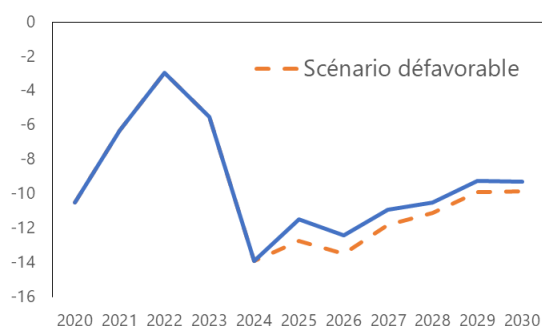
4. Le scénario susmentionné confirme l'urgence d'un ajustement budgétaire. Dans le contexte du repli de la croissance et de la baisse des prix des hydrocarbures, le déficit public serait plus élevé, et les contraintes de financement plus manifestes. Un rééquilibrage budgétaire serait nécessaire pour préserver la stabilité de la dette et les réserves internationales en Algérie.

Annexe VII. Graphique 1. Algérie : Scénario pessimiste de l'édition d'avril 2025 des PEM
(choc sur la croissance et les cours du pétrole à l'échelle mondiale)

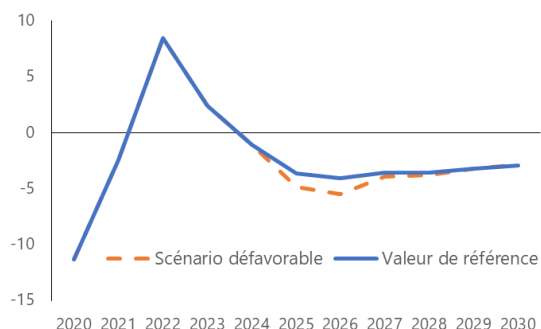
Variation en pourcentage par rapport aux niveaux de référence du PIB réel



Solde budgétaire
(en % du PIB)

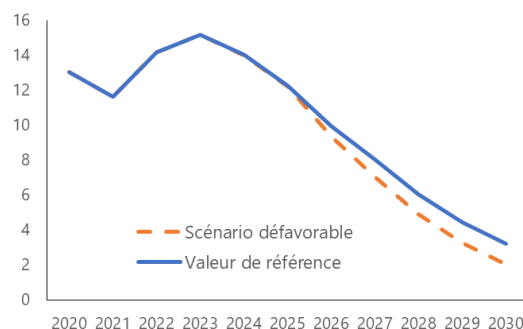


Solde courant
(en % du PIB)



Réserves

(en mois d'importations de l'année suivante)



Source : estimations et projections des services du FMI.

Annexe VIII. Scénario de réforme : assainissement des finances publiques

Cette annexe présente un scénario de réforme avec un rééquilibrage budgétaire supplémentaire de 5 points de pourcentage du PIB durant la période 2025–28 pour favoriser la stabilité macroéconomique en reconstituant une marge de manœuvre budgétaire. Ce rééquilibrage budgétaire stabiliserait le ratio dette publique/PIB à environ 64 % et tout surplus de recettes s'accumuleraient dans le FRR. La réduction supplémentaire du déficit aurait pour effet d'alléger les emprunts publics auprès du secteur bancaire, ce qui laisserait plus de place au financement du secteur privé.

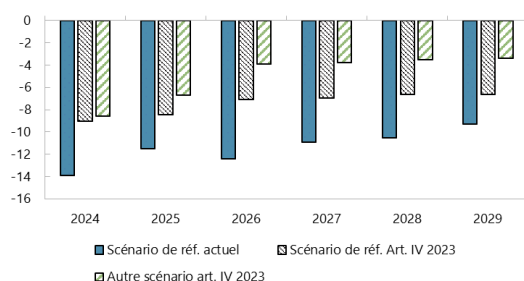
1. L'important déficit budgétaire enregistré en 2024 et prévu en 2025 et la réduction de la marge de manœuvre budgétaire posent de graves problèmes de financement. Par le passé, les services du FMI ont préconisé de rééquilibrer les finances publiques en ancrant la trajectoire budgétaire sur une stabilisation du ratio de la dette publique à moyen terme à environ 47 % du PIB, et en prenant des mesures budgétaires de 3 points de pourcentage du PIB durant la période 2024–26 (voir les consultations de 2024 au titre de l'article IV). Or le déficit budgétaire s'est creusé en 2024, les perspectives budgétaires pour 2025 et 2026 se sont dégradées et le FRR est épuisé. En conséquence, un assainissement plus rapide s'impose en 2025–28 pour limiter les facteurs de vulnérabilité macroéconomique et stabiliser la dette publique.

Annexe VIII. Graphique 1. Algérie : Comparaison des perspectives budgétaires

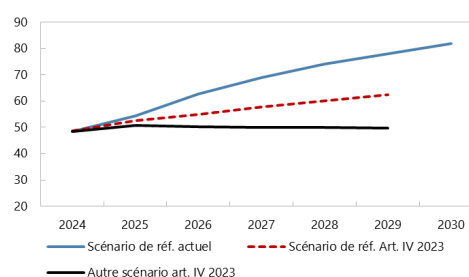
En 2024, le déficit budgétaire s'est accru bien plus qu'initialement prévu dans les consultations de 2023 au titre de l'article IV ...

... ce qui a provoqué une hausse du ratio de la dette publique à moyen terme.

A. Solde global
(en pourcentage du PIB)



B. Dette publique brute, hors garanties
(en pourcentage du PIB)



Source : estimations et projections des services du FMI.

2. Un scénario de réforme propose un rééquilibrage budgétaire supplémentaire de 5 points de pourcentage du PIB en 2025–28 pour limiter les facteurs de vulnérabilité macroéconomique en stabilisant la dette publique. Un tel rééquilibrage garantirait une stabilisation du ratio dette publique/PIB à environ 64 % d'ici à 2028 (annexe VIII, tableau 1 et annexe VIII, graphique 1, diagramme B) et limiterait les emprunts publics auprès du secteur

bancaire, ce qui laisserait plus de place aux emprunts du secteur privé. Pour renforcer la résilience du budget, les projections à moyen terme devraient être guidées par un cadrage budgétaire fondé sur des règles. Les conseils antérieurs sur la base des consultations de 2022 au titre de l'article IV ont proposé la constitution de marges budgétaires qui reposerait sur une approche à deux piliers : une marge de dette publique et un plancher d'épargne (avec les fonds détenus dans le FRR) destinés à constituer des marges financières. La marge estimée (qui combine les deux instruments) pour éviter de dépasser un plafond d'endettement de 70 % dans 95 % des cas a été évalué à 36 % du PIB. Le scénario proposé pourrait être une première étape de cette stratégie qui s'attacherait dans un premier temps à s'assurer que la dette publique reste ancrée en dessous du plafond d'endettement proposé (qui tient compte de la capacité d'endettement de l'Algérie) afin de préserver la viabilité des finances publiques. La mise en place d'un plancher d'actifs devrait être envisagée comme une deuxième étape pour permettre le renforcement au préalable de la capacité de gestion actif-passif.

3. Le scénario de rééquilibrage budgétaire suppose des mesures de mobilisation des recettes (1,5 point de pourcentage du PIB) et des ajustements des dépenses (3,5 points de pourcentage du PIB). Le rééquilibrage serait fondé sur la mobilisation de recettes supplémentaires (1,5 points de pourcentage du PIB sur trois ans, en tenant compte du temps limité pour mettre en œuvre d'importantes réformes fiscales en 2025) et à une modération des dépenses (3,5 points de pourcentage du PIB répartis sur quatre ans). Le surcroît de recettes pourrait provenir de la suppression d'exonérations de TVA inefficaces¹, d'une réforme de la fiscalité de l'industrie minière, d'une amélioration du civisme et d'un renforcement des procédures de recouvrement des créances fiscales. La modération des dépenses pourrait en priorité passer par la suppression progressive des subventions aux carburants et à l'énergie pour se rapprocher du niveau de recouvrement des coûts sur cinq ans (en partie compensée par des transferts monétaires ciblés aux ménages vulnérables)² comme envisagé par les autorités et par la limitation des transferts aux entreprises publiques, notamment à travers une application stricte des contrats d'objectifs. Une plus grande efficacité des investissements publics contribuerait aussi à limiter les dépenses en capital, sans incidence marquée sur la croissance du PIB réel.

¹ Les dépenses fiscales figurant dans la liste partielle établie dans l'État H de la loi de finances 2025 représente 616,5 milliards de dinars, soit 1,6 % du PIB.

² Voir le rapport des services du FMI sur les consultations de 2023 au titre de l'article IV avec l'Algérie et le document de la série des Questions générales pour d'autres analyses de la réforme.

**Annexe VIII. Tableau 1. Algérie : Scénario budgétaire alternatif
(stabilisant la dette publique), 2024–28**

	2024	2025	2026	2027	2028	Δ2024–28
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Scénario de référence						
Total des recettes	23,2	24,4	22,3	22,5	22,1	-1,1
<i>Recettes hors hydrocarbures (% du PIB HH)</i>	14,0	16,7	14,8	15,0	14,9	0,9
Recettes fiscales hors hydrocarbures	9,4	9,9	10,0	10,2	10,5	1,0
Total des dépenses	37,1	35,9	34,7	33,4	32,6	-4,5
<i>Total des dépenses (% du PIB HH)</i>	44,6	42,2	40,7	39,2	38,4	-6,2
Dépenses courantes	27,1	26,9	26,2	25,4	25,0	-2,1
dont Transferts	14,6	14,4	13,8	13,1	12,6	-2,1
Dépenses d'investissement	9,9	7,6	7,3	6,8	6,3	-3,5
Solde global	-13,9	-11,5	-12,4	-10,9	-10,5	3,4
Solde hors hydrocarbures (% du PIB HH)	-30,6	-25,6	-26,1	-24,8	-23,9	6,7
Dette publique brute	48,5	54,3	62,8	68,9	74,2	25,7
Scénario alternatif						
Total des recettes	23,2	24,4	22,8	23,4	23,6	0,4
<i>Recettes hors hydrocarbures (% du PIB HH)</i>	14,0	16,7	15,3	16,0	16,6	2,6
Recettes fiscales hors hydrocarbures	9,4	9,8	10,4	11,0	11,8	2,4
Total des dépenses	37,1	35,4	33,3	30,9	29,0	-8,1
<i>Total des dépenses (% du PIB HH)</i>	44,6	41,7	39,0	36,4	34,2	-10,4
Dépenses courantes	27,1	26,9	25,5	23,9	22,6	-4,5
dont Transferts	14,6	14,4	13,1	11,6	10,3	-4,4
Dépenses d'investissement	9,9	7,1	6,5	5,8	5,1	-4,7
Solde global	-13,9	-11,0	-10,5	-7,5	-5,4	8,5
Solde hors hydrocarbures (en % du PIB HH)	-30,6	-25,0	-23,8	-20,3	-17,6	-16,0
Dette publique brute	48,5	53,9	60,6	63,6	64,3	15,8
Mesures budgétaires supplémentaires (% du PIB de référence)		0,5	1,5	1,5	1,5	5,0
Recettes hors hydrocarbures			0,5	0,5	0,5	1,5
Transferts			-0,7	-0,8	-0,8	-2,3
Dépenses d'investissement		-0,5	-0,3	-0,2	-0,2	-1,2

Source : estimations et projections des services du FMI.

4. Les services du FMI estiment que les mesures budgétaires proposées auraient une incidence modeste sur l'activité économique, car les multiplicateurs budgétaires de l'Algérie sont relativement faibles. Le resserrement proposé de la politique budgétaire aurait un faible impact sur l'activité : en moyenne, il réduirait la croissance du PIB réel de 0,2 point de pourcentage du PIB par an durant la période 2025–28 (annexe VIII, graphique 2, diagramme C) puisque les multiplicateurs budgétaires de l'Algérie sont estimés faibles³. La diminution des besoins de financements publics bruts aurait aussi pour effet d'alléger les emprunts publics auprès du secteur bancaire, ce qui laisserait plus de place aux emprunts du secteur privé (annexe VIII, graphique 2, diagramme D).

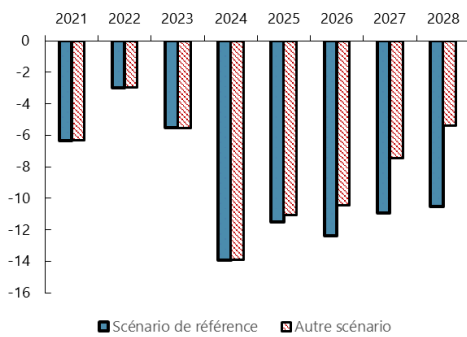
³ Voir Elkhadari, M., Souissi M. et Jewell A, 2018. Empirical Estimation of Fiscal Multipliers in MENA Oil-Exporting Countries with an application to Algeria, Document de travail du FMI 18/24.

Annexe VIII. Graphique 2. Algérie : Scénario de réforme

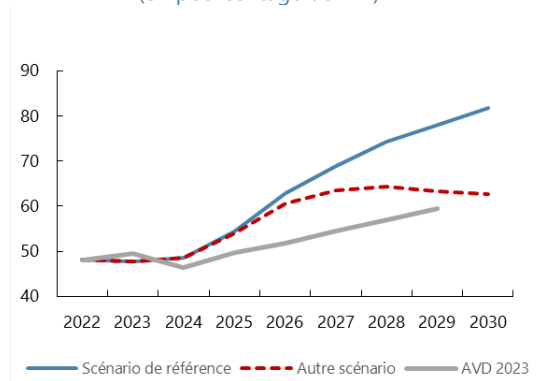
Un rééquilibrage budgétaire plus ambitieux stabiliserait la dette publique en dessous de 65 % du PIB...

... tout en ayant une incidence modeste sur la croissance du PIB réel.

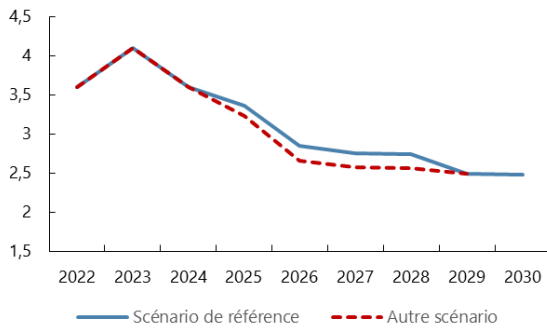
A. Solde budgétaire global
(en pourcentage du PIB)



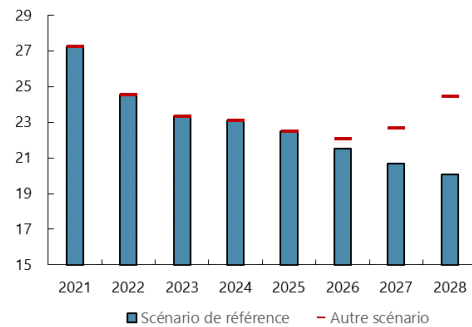
B. Dette publique brute, hors garanties
(en pourcentage du PIB)



C. Croissance réelle
(variation en pourcentage, en glissement annuel)



D. Crédit au secteur privé
(en pourcentage du PIB hors hydrocarbures)



Source : estimations et projections des services du FMI.

Annexe IX. Activités au titre du développement des capacités

Activité de développement des capacités	Fournisseur	État d'avancement	Commentaires
Cadres macroéconomiques			
Élaboration d'un système de prévision et d'analyse (SPA) des politiques à la BA	ICD	En cours	
Administration des recettes			
Élaboration de stratégies pour améliorer le respect des délais de paiement	METAC	Achevée	
Améliorer le respect des obligations fiscales dans l'industrie minière	FAD	Achevée	
Expert en mission de courte durée — douanes (missions en 2026 et en 2027)	METAC	Prévue	
Aider l'administration fiscale à élaborer un cadre de gestion des risques dans les industries pétrolière et gazière	METAC	Prévue	
Activités dans le domaine de la fiscalité (missions en 2026 et en 2027)	METAC	Prévue	
Politique fiscale			
Fiscalité de l'industrie minière	FAD	Achevée	
Dépenses fiscales liées à la TVA	FAD	Achevée	
Aide à la rédaction juridique en matière de TVA	LEG	Achevée	

Activité de développement des capacités	Fournisseur	État d'avancement	Commentaires
<i>Gestion des finances publiques</i>			
Mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances : budgétisation par programme et à moyen terme	FAD/METAC	Achevée	
Gestion de trésorerie	FAD	Achevée	
Mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances : mise en œuvre de la budgétisation par programme	METAC	Prévue	
Mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances : cadre budgétaire à moyen terme	FAD	Prévue	
Gestion de trésorerie	METAC	Prévue	
Évaluation de la gestion des investissements publics	FAD	Reportée	Report à la demande des autorités
Gestion des risques liés aux PPP/entreprises publiques	METAC	En cours	
<i>Surveillance et réglementation financières</i>			
Finalisation du cadre d'évaluation des risques et élaboration de mesures d'intervention précoce	METAC	Achevée	
Réglementation des activités d'externalisation	METAC	Achevée	
Élaboration d'un guide d'évaluation des risques et	METAC	Achevée	

Activité de développement des capacités	Fournisseur	État d'avancement	Commentaires
d'une matrice d'intervention précoce			
Enrichir le manuel d'inspection sur site	METAC	En cours	
Élaboration d'une réglementation sur les risques opérationnels	METAC	Achevée	
Examen de la réglementation relative aux fonds propres, à l'exposition aux grands risques et au classement des prêts	METAC	Prévue	
Élaboration d'une réglementation sur les cyberrisques	METAC	Prévue	
Opérations de la banque centrale			
Développement d'un système interne d'évaluation du crédit (suivi)	METAC	En cours	
Prévisions de liquidité	FAD/METAC	En cours	
Élargissement des garanties	METAC	Prévue	
Paiements et infrastructures			
Contrôle et surveillance des prestataires de services de paiement et des systèmes de paiement	MCM	Achevée	
Contrôle et supervision des PSP et des systèmes de paiement	MCM	En cours d'exécution	
Gestion de la dette			

Activité de développement des capacités	Fournisseur	État d'avancement	Commentaires
Formation aux obligations sukuk	METAC	Prévue	
Développement du marché intérieur de la dette	METAC	Prévue	
Formation au CRSVD-PAM	METAC	Prévue	
LBC/FT			
Application des principales recommandations du rapport du GAFIMOAN	LEG	En cours	
Statistiques			
Établissement des comptes d'émissions énergétiques et atmosphériques	STA	Prévue	
Autres thèmes de DC à envisager (pour examen)			
Mission de diagnostic pour recenser les besoins et les priorités	STA	À envisager	
Actualisation de l'IPC	STA	À envisager	
Adoption du SGDD-a	STA	À envisager	
Statistiques des finances publiques	STA	À envisager	
Passation de marchés publics	FAD/METAC	Proposé par le MdF	
Réglementation des fintech et prestataires de services de paiement	MCM	Proposé par la BA	
Gestion de la dette : développement du marché des titres publics	MCM	À envisager	

Activité de développement des capacités	Fournisseur	État d'avancement	Commentaires
Suivi des dépenses de TVA	FAD	À envisager	
Outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale	FAD	À envisager	
Stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme	FAD	À envisager	

Annexe X. Favoriser la diversification des exportations en Algérie

Les exportations de l'Algérie sont nettement dominées par les hydrocarbures, si bien que les recettes d'exportation et budgétaires du pays sont fortement exposées aux fluctuations des cours mondiaux des produits de base. Même si l'Algérie possède encore de réserves d'hydrocarbures significatives, les ressources ne sont pas suffisantes pour stimuler à elles seules une croissance soutenue à long terme. Par conséquent, des réformes économiques et des investissements dans les secteurs hors hydrocarbures sont indispensables pour enregistrer une croissance plus forte et durable. La dépendance à l'égard d'une base d'exportations étroite rend l'actuelle structure des exportations non viable à terme et met en évidence la nécessité de mener une stratégie de diversification des exportations plus globale qui ne se limite pas aux réformes actuellement en vigueur.

A. Les arguments en faveur d'une diversification des exportations

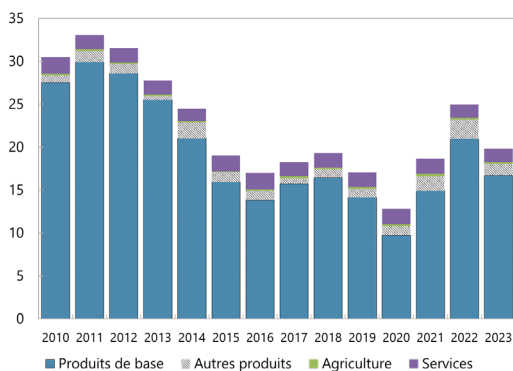
1. Les exportations de l'Algérie restent nettement dominées par les hydrocarbures, dont la part n'a que légèrement diminué au cours de ces dix dernières années. En 2023, les hydrocarbures représentaient 84 % du total des exportations de biens et services, et 91 % des exportations de biens (annexe X, graphique 1, diagrammes A et B), répartis équitablement entre pétrole et gaz. Cela reflète une diminution modeste depuis 2013, année où les hydrocarbures ont représenté environ 91 % du total des biens et services. Même si les exportations de biens hors hydrocarbures ont augmenté pour passer de 1,1 % du PIB en 2013 à 2 % du PIB en 2023 avec une progression sensible de leur volume depuis (annexe X, graphique 1, diagramme C), elles restent limitées et se concentrent sur des produits à forte intensité d'hydrocarbures comme les engrais, le ciment et les produits sidérurgiques, ce qui les rend vulnérables aux fluctuations des prix des hydrocarbures (annexe X, graphique 1, diagramme D).

2. L'intégration de l'Algérie dans les chaînes de valeur mondiales (CVM) se fait essentiellement par des liaisons en aval, alors que l'intégration en amont demeure limitée. Des études empiriques montrent que la participation aux chaînes de valeur mondiales (CVM) accroît les gains de productivité à travers la spécialisation de la main-d'œuvre, la diversité des intrants, l'intensification de la concurrence, l'apprentissage et les retombées technologiques (voir Ignatenko *et al.*, 2018 pour une analyse). Une méthode courante pour mesurer la participation aux CVM consiste à évaluer la valeur ajoutée des liaisons en amont et en aval d'un pays avec le reste du monde¹. Si les exportations de l'Algérie sont relativement bien intégrées dans les CVM, il s'agit principalement de liaisons vers l'aval (fourniture de biens à d'autres pays avec un minimum de transformation), et non pas de l'importation d'intrants étrangers pour la production domestique (produits intermédiaires ou finis). Ce modèle s'explique par la structure des exportations de l'Algérie, qui reste fortement tributaire des hydrocarbures et des industries connexes, contrairement à des pays dont l'économie est plus diversifiée et qui présentent des liaisons en amont plus solides, par exemple les pays de l'ASEAN et d'autres pays comparables de la région (annexe X, graphique 1, diagramme E).

¹ Les liaisons en amont d'un pays/d'une région illustrent l'utilisation par le pays de la valeur ajoutée étrangère dans ses exportations. Les liaisons en aval correspondent à l'utilisation de sa propre valeur ajoutée dans les exportations de pays étrangers.

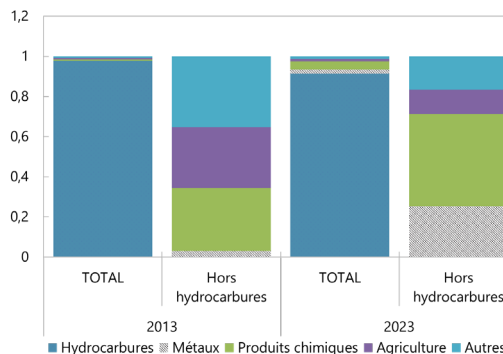
Annexe X. Graphique 1. Algérie : Structure des exportations

A. Exportations de biens et de services
(en % du PIB)



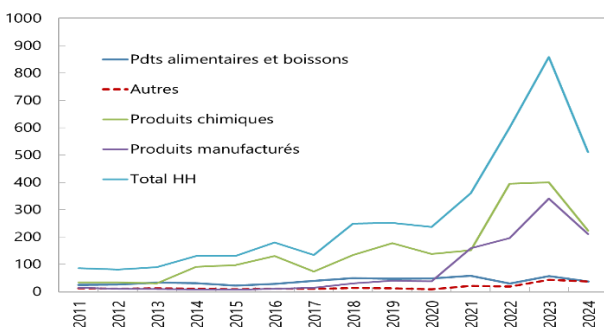
Sources : Atlas de la complexité économique de l'Université Harvard ; Perspectives de l'économie mondiale du FMI ; calculs des services du FMI.

B. Composition des exportations de biens
(en % du total)



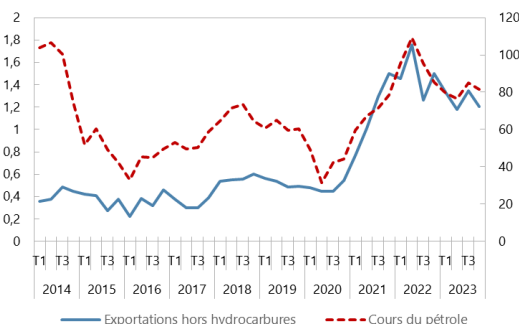
Sources : Atlas de la complexité économique de l'Université Harvard ; Perspectives de l'économie mondiale du FMI ; calculs des services du FMI.

C. Volume des exportations
(au prix de l'année précédente)



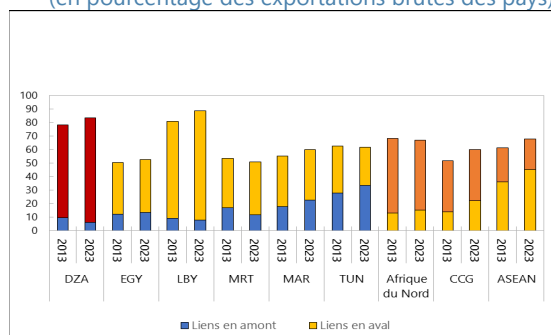
Sources : ONS ; calculs des services du FMI.

D. Cours du pétrole et recettes d'exportation hors hydrocarbures
(en % du PIB)



Sources : autorités algériennes ; Perspectives de l'économie mondiale du FMI ; calculs des services du FMI.

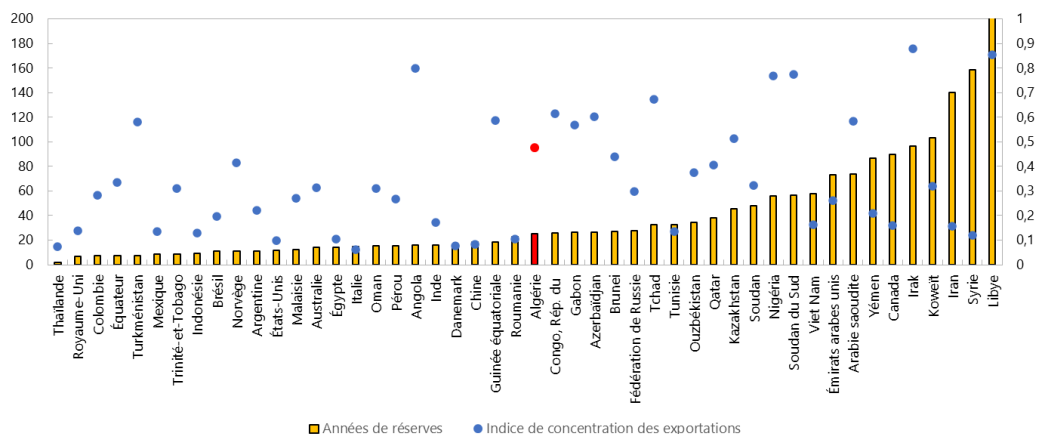
E. Participation aux chaînes de valeur mondiales : liaisons en aval et en amont
(en pourcentage des exportations brutes des pays)



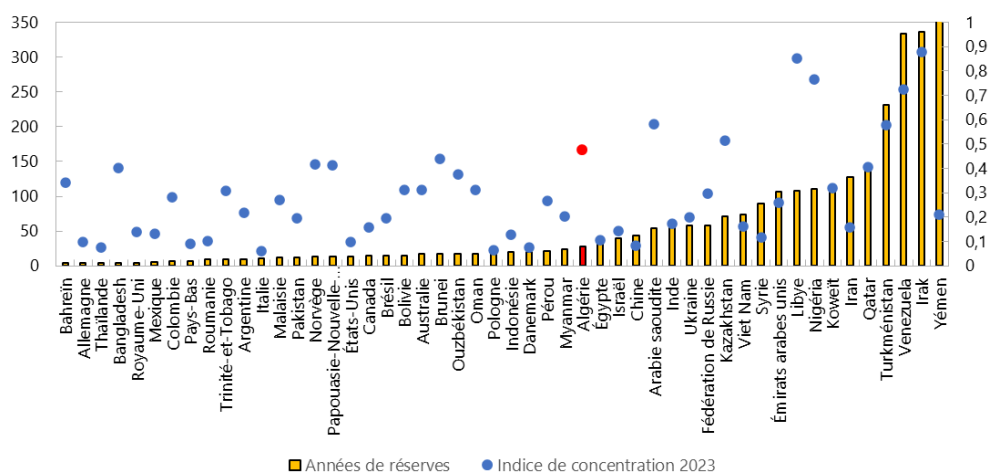
Sources : EORA ; calculs des services du FMI.

Annexe X. Graphique 1. Algérie : Structure des exportations (fin)

F. Durée des réserves de pétrole et concentration des exportations



G. Durée des réserves de gaz et concentration des exportations



Note : L'indice de concentration des exportations montre dans quelle mesure les exportations d'un pays (ou d'un groupe de pays) se concentrent sur un petit nombre de produits, en lieu et place d'une répartition plus homogène entre plusieurs produits.

Sources : étude statistique de BP sur l'énergie mondiale ; CNUCED.

3. Cette forte dépendance à l'égard des hydrocarbures fait peser des risques majeurs sur la stabilité et, à long terme, la viabilité macroéconomiques. En 2023, les recettes tirées des hydrocarbures ont représenté environ 60 % du total des recettes budgétaires (avant de tomber à 50 % en 2024), de sorte que les dépenses sont très vulnérables aux fluctuations des cours des hydrocarbures. Par ailleurs, cette dépendance à l'égard des hydrocarbures n'est pas compatible avec

les réserves prouvées d'hydrocarbures de l'Algérie, dont la durée de vie est limitée². Les pays qui disposent de réserves d'une durée de vie comparable ont tendance à afficher une structure des exportations plus diversifiée (annexe X, graphique 1, diagrammes F et G). En l'absence d'une stratégie globale de diversification des exportations, la position extérieure de l'Algérie devrait se dégrader fortement au cours des trois prochaines décennies.

4. La diversification de l'économie est une priorité absolue pour les autorités algériennes.

Bien que la feuille de route du nouveau gouvernement soit toujours attendue, sous le premier mandat du Président Tebboune, le Plan d'action du gouvernement (PAG) a exposé plusieurs réformes pour accroître les exportations hors hydrocarbures. Une stratégie nationale d'exportation a été élaborée, axée sur une hausse des exportations hors hydrocarbures, qui ont atteint 5,1 milliards de dollars en 2023, avec des objectifs de 15 milliards de dollars en 2027 et de 29 milliards de dollars en 2030. Parmi les principales réformes figuraient la création de zones de libre-échange, la conception de plateformes logistiques pour soutenir les exportations et la simplification des procédures administratives pour les exportateurs. En outre, la loi sur l'investissement de 2022 visait à améliorer le climat des affaires et a abouti à la création de l'Agence algérienne de promotion des investissements (AAPI) pour attirer et faciliter les investissements. Sous son contrôle, un guichet numérique unique a été créé pour les investisseurs afin de simplifier les procédures administratives et d'améliorer l'accès des investisseurs à l'immobilier. Les initiatives en cours ambitionnent d'harmoniser les exportations algériennes avec les normes internationales, d'améliorer la logistique commerciale grâce à des outils numériques et de réduire les délais de dédouanement. De grandes réformes institutionnelles viennent compléter ces mesures, dont la loi monétaire et bancaire de 2023 pour favoriser l'inclusion financière, la loi sur le foncier de 2023 pour faciliter l'accès à l'immobilier dans des secteurs stratégiques et la loi sur les marchés publics de 2023 pour renforcer la transparence et la compétitivité.

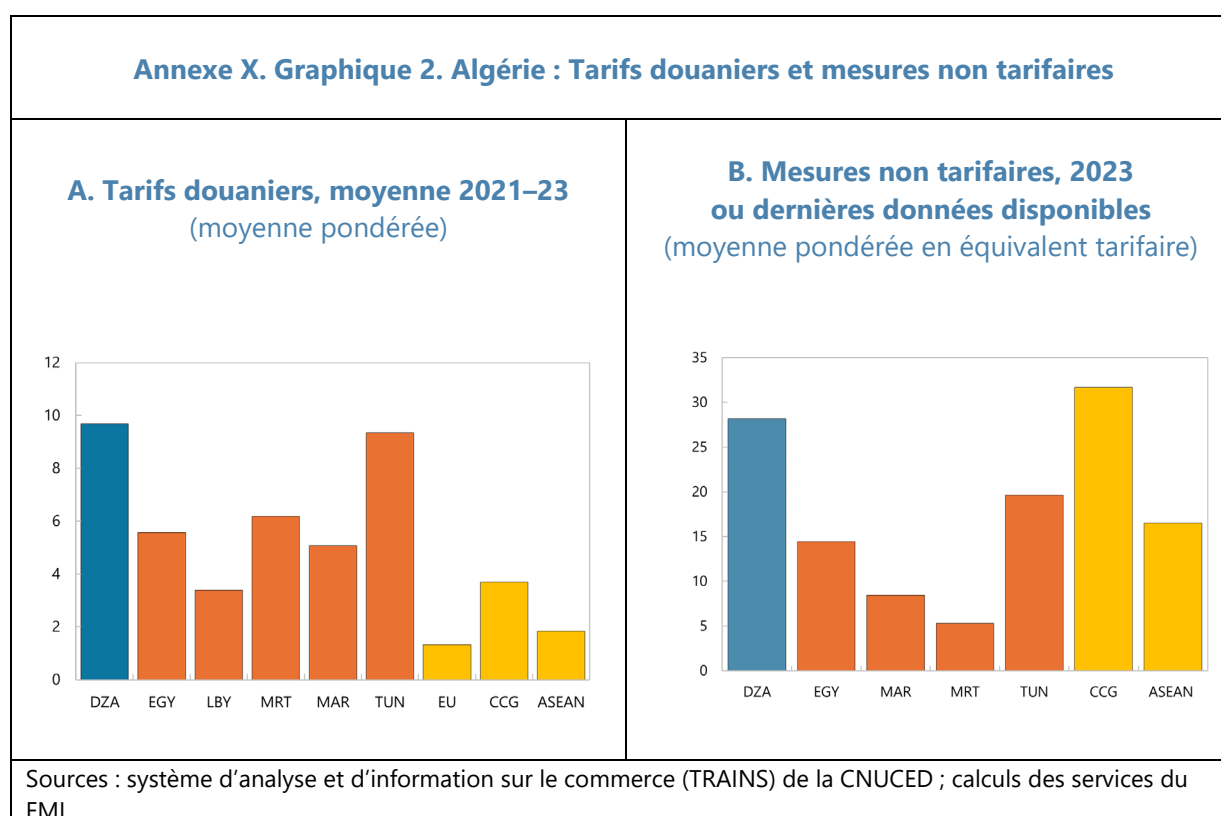
5. Les mesures de diversification prises par l'Algérie portent sur des secteurs stratégiques en vue de réduire la dépendance à l'égard des hydrocarbures. Elles concernent les secteurs de l'agriculture, de l'industrie manufacturière, de l'industrie minière et des énergies renouvelables, lesquels sont soutenus au moyen d'incitations fiscales et d'un accès facilité à l'immobilier. Un nouveau code minier qui réduit les restrictions aux IDE a été présenté au Parlement et de vastes projets devraient accroître la production de minerai de fer et de phosphate. En matière d'énergies renouvelables, les autorités ciblent une production de 15 GW d'énergie solaire d'ici à 2035 et 30–40 % d'électricité d'origine renouvelable d'ici à 2030. L'Algérie cherche aussi à devenir un fournisseur d'hydrogène vert de premier plan à l'Europe.

² D'après le Bulletin statistique annuel de l'OPEP de 2024, l'Algérie possède environ 12,2 milliards de barils de réserves prouvées de pétrole brut et 159 000 milliards de pieds cubes de réserves prouvées de gaz naturel.

B. Mesures visant à appuyer les efforts de diversification des exportations

6. **S'il est encore tôt pour évaluer pleinement les effets des mesures de diversification des exportations des autorités, il serait important de relever les défis structurels restants pour libérer totalement le potentiel d'exportations hors hydrocarbures de l'Algérie.**

- **Réduire les obstacles aux échanges.** Par rapport aux pays comparables et aux exemples de diversification réussie, l'Algérie conserve des barrières tarifaires et non tarifaires de taille (annexe X, graphique 2). Sa stratégie de substitution des importations se traduit par de fortes restrictions sur un large éventail de produits comme l'automobile, l'électronique et le matériel informatique, ce qui augmente les coûts de production, provoque des pénuries et génère des distorsions du marché qui peuvent à terme freiner la croissance du secteur privé.



- **Une intégration commerciale plus poussée.** L'Algérie a officiellement adhéré à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), ce qui renforce les perspectives d'intégration commerciale avec le reste du continent africain. En revanche, aucun accord n'a pour le moment été trouvé avec l'UE, premier partenaire commercial de l'Algérie, sur la révision de leur accord d'association³ et l'Algérie n'est pas encore membre de l'OMC, ce qui limite son engagement dans le commerce mondial.
- **Réduire les obstacles à l'IDE.** L'IDE peut jouer un rôle majeur pour favoriser la diversification des exportations en intégrant des entreprises nationales dans les chaînes de valeur mondiales et en améliorant l'accès aux marchés internationaux. Toutefois, les entrées d'IDE de l'Algérie restent faibles. Elles représentaient 0,5 % du PIB en 2023, soit la moitié de la moyenne de 1 % pour les pays émergents et pays en développement (PEPD), et ont diminué au fil du temps. Comme le met en évidence l'indice de restrictivité de la réglementation de l'IDE de l'OCDE⁴, la politique restrictive de l'Algérie en matière d'IDE constitue un obstacle majeur, en particulier le plafonnement des participations étrangères. Même si la règle « 49/51 » qui impose que toutes les nouvelles entreprises soient majoritairement détenues par des intérêts algériens a été abrogée en 2020, elle continue de s'appliquer à un large éventail de « secteurs stratégiques » parmi lesquels l'énergie, la défense, les transports, les infrastructures et les produits pharmaceutiques.
- **Améliorer le climat des affaires.** Même si l'Algérie a accompli des progrès pour dématérialiser les procédures administratives, par exemple en lançant des portails en ligne pour l'immatriculation des entreprises, des lenteurs administratives persistantes et des réglementations complexes qui changent fréquemment continuent à freiner les activités des entreprises. La mise en place d'un cadre réglementaire plus prévisible et simplifié stimulerait l'investissement privé et la croissance des entreprises.
- **Supprimer progressivement les subventions aux carburants.** Les subventions aux carburants universelles de l'Algérie maintiennent les prix intérieurs de l'énergie parmi les plus bas au monde, nettement en deçà du niveau de recouvrement des coûts⁵. Cette politique entraîne de lourdes charges budgétaires, encourage les industries énergivores et accentue la dépendance de l'Algérie à l'égard des hydrocarbures. Elle nuit aussi à la faisabilité économique et à la viabilité commerciale des projets d'énergies renouvelables, malgré le potentiel solide de l'Algérie dans les énergies solaire et éolienne et un avantage comparatif potentiellement important.

³ L'accord d'association entre l'Algérie et l'UE a été signé en 2001 et visait à favoriser la libéralisation des échanges et la coopération.

⁴ Avec un score de 0,35, l'Algérie dépasse largement la moyenne des pays hors OCDE égale à 0,16 s'agissant des restrictions totales à l'IDE.

⁵ Voir Algérie : document de la série des Questions générales, rapport-pays du FMI n° 24/89.

Annexe XI. Questions soulevées par les données

Annexe XI. Tableau 1. Algérie : Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Évaluation de l'adéquation des données 1/							
C							
Résultats du questionnaire 2/							
Évaluation	Comptabilité nationale	Prix	Statistiques des finances publiques	Statistiques du secteur extérieur	Statistiques monétaires et financières	Cohérence intersectorielle	Évaluation médiane
	B	C	C	B	B	C	C
Détail des résultats du questionnaire							
Caractéristiques de la qualité des données							
Couverture	C	D	D	A	B		
Granularité 3/	B		C	B	B		
Cohérence			C	B		C	
Fréquence et ponctualité	B	A	D	A	A		
<p>Note : Lorsque le questionnaire ne comporte pas de question sur un aspect particulier de la qualité des données sur un secteur, la cellule correspondante est vide.</p> <p>1/ L'évaluation globale de l'adéquation des données est fondée sur l'évaluation que font les services du FMI de l'adéquation des données du pays pour leurs analyses et pour la formulation de conseils stratégiques, en tenant compte des caractéristiques particulières du pays.</p> <p>2/ L'évaluation globale et les évaluations sectorielles dont les résultats figurant sur la carte thermique sont fondées sur un questionnaire et un système de notation normalisés (voir le document du FMI <i>Review of the Framework for Data Adequacy Assessment for Surveillance</i>, janvier 2024, annexe I).</p> <p>3/ La cellule supérieure de la caractéristique « Granularité » de la colonne Statistiques des finances publiques indique l'évaluation par les services du FMI de la granularité des données déclarées sur les activités de l'administration publique, tandis que la cellule inférieure indique la granularité des statistiques de la dette publique. La cellule supérieure de la caractéristique « Granularité » de la colonne Statistique monétaires et financières indique l'évaluation par les services du FMI de la granularité des statistiques monétaires et financières déclarées, tandis que la cellule inférieure indique celle des indicateurs de solidité financière.</p>							
A	Les données communiquées au FMI sont adéquates pour assurer la surveillance.						
B	Les données communiquées au FMI présentent quelques lacunes, mais elles sont globalement adéquates pour assurer la surveillance.						
C	Les données communiquées au FMI présentent quelques lacunes qui nuisent quelque peu à la surveillance.						
D	Les données communiquées au FMI présentent de graves lacunes qui nuisent considérablement à la surveillance.						
<p>Analyse raisonnée de l'évaluation par les services du FMI. De l'avis des services du FMI, il conviendrait d'améliorer la couverture et la ponctualité de certaines statistiques macroéconomiques essentielles afin de faciliter la surveillance et de mieux évaluer les risques budgétaires. Les principales carences sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Données de prix. Les pondérations de l'IPC sont basées sur une enquête auprès des ménages datant de 2000 et sont sérieusement obsolètes, ce qui pourrait entraîner des erreurs dans la mesure de l'inflation. - SFP La couverture institutionnelle des statistiques des administrations publiques reste limitée à l'administration centrale. Les données relatives à l'exécution budgétaire sont transmises avec un retard important et ne sont pas publiées. Certaines dépenses publiques demeurent non affectées, même dans le rapport d'exécution budgétaire. En outre, il n'y a pas de rapprochement entre le financement et les comptes monétaires. - Les statistiques financières manquent de granularité (surtout concernant les indicateurs de solidité financière), ce qui, compte tenu des spécificités du secteur bancaire algérien, peut gêner l'évaluation des risques de liquidité. - Les données relatives au chômage et à la participation au marché du travail ne sont pas publiées depuis 2019, ce qui empêche l'analyse des tendances de l'emploi et l'évaluation des vulnérabilités sociales. - L'absence de rapprochement entre les statistiques budgétaires et monétaires peut faire obstacle à l'évaluation des risques budgétaires compte tenu des solides liens financiers entre l'État, les entreprises publiques et les banques publiques. <p>D'un autre côté, les comptes de la nation ont été rebasés en décembre 2023 en prenant 2001 comme année de base et suivent maintenant les recommandations du SCN de 2008. Les données trimestrielles dans la nouvelle base sont maintenant disponibles et la granularité du secteur couvert a été augmentée.</p>							
<p>Évolution depuis la dernière consultation au titre de l'article IV. Les comptes nationaux trimestriels ont été publiés dans la nouvelle année de base (jusqu'à 2001) et la granularité des secteurs couverts a été étendue dans le dernier rapport. Concernant les statistiques de finances publiques, la transition au budget par programme est bien avancée (2023 et 2024 étaient des années de transition) mais le montant de dépenses non affectées dans le budget est important et les rapports d'exécution budgétaire comportent une nouvelle ligne d'« autres dépenses » non précisées dont le montant déclaré peut se révéler important également.</p>							
<p>Mesures correctives et priorités développement des capacités. La mise à jour du panier de l'IPC et l'amélioration de la couverture et de la ponctualité des statistiques de finances publiques restent des priorités cruciales. Le déploiement graduel d'un nouveau système informatique intégré couvrant toute la chaîne des dépenses devrait améliorer la qualité et la ponctualité des statistiques de finances publiques dans les prochaines années. Le département des statistiques du FMI est prêt à fournir une assistance technique sur les statistiques de prix et la comptabilité nationale et sur les statistiques du marché du travail.</p>							
<p>Utilisation de données et/ou d'estimations dans les consultations au titre de l'article IV au lieu des statistiques officielles à la disposition des services du FMI. Les services du FMI n'utilisent dans leur rapport aucune donnée ou estimation au lieu des statistiques officielles.</p>							
<p>Autres lacunes en matière de données. D'autres lacunes importantes subsistent en matière de données, y compris concernant les salaires (la dernière enquête a été publiée en 2021) et les activités du secteur informel. Sur le climat, les autorités prévoient d'intensifier la collecte des données pour un meilleur suivi des risques liés au climat.</p>							

Annexe XI. Tableau 2. Algérie : Initiatives en matière de normalisation des données

L'Algérie participe au système général de diffusion des données amélioré (SGDD-a) et a publié ses métadonnées pour la première fois en avril 2009, mais elle ne diffuse pas encore les données recommandées au titre du SGDD-a.

Annexe XI. Tableau 3. Algérie : Tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance (au 24 juillet 2025)

	Communication des données au FMI				Publication au titre des initiatives du FMI en matière de normalisation des données via la page nationale récapitulative de données			
	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ⁶	Fréquence des déclarations ⁶	Fréquence attendue ^{6,7}	Algérie ⁸	Ponctualité attendue ^{6,7}	Algérie ⁸
Taux de change	05/2025	06/2025	M	M	J	J	...	J
Actifs et passifs des réserves de change des autorités monétaires ¹	05/2025	07/2025	M	M	M	...	1 M	...
Monnaie centrale	05/2025	07/2025	M	M	M	M	2M	1 M
Monnaie au sens large	05/2025	07/2025	M	M	M	M	1 T	3 M
Bilan de la Banque centrale	05/2025	07/2025	M	M	M	M	2 M	1 M
Bilan consolidé du système bancaire	05/2025	07/2025	M	M	M	M	1 T	3 M
Taux d'intérêt ²	05/2025	06/2025	M	M	M	M	...	1 J
Indice des prix à la consommation	05/2025	06/2025	M	M	M	M	2 M	15 J
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	ND	ND	-	-	A	...	3 T	...
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	03/2025	06/2025	I	I	T	M	1 T	1 T
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	12/2024	06/2025	I	I	T	A	2 T	3 M
Solde du compte courant extérieur	T1/2025	06/2025	T	I	T	A, T	1 T	40 J/6 M
Commerce des marchandises	T1/2025	06/2025	T	I	M	M	12 S	20 J
PIB/PNB	T1 2025	07/2025	T	I	T	A	1 T	3 T
Dette extérieure brute	T1 2025	06/2025	T	I	T	T	2 T	3 M
Position extérieure globale	T4 2024	06/25	T	T	A	...	3 T	...

¹ Comprend les avoirs de réserve apportés en garantie ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

² Taux déterminés par le marché et taux officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire et taux des bons et obligations du Trésor.

³ Financement extérieur et intérieur, bancaire et non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), de l'administration des États fédérés et des administrations locales.

⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ Fréquence et ponctualité : « J » journalier ; « H » hebdomadaire ou une semaine au maximum après la date de référence ; « M » mensuel ou un mois au maximum après la date de référence ; « T » trimestriel ou un trimestre au maximum après la date de référence ; « A » annuel ; « SA » semi-annuel ; « I » irrégulier « SO » sans objet ; « ND » non disponible et « APT » au plus tard.

⁷ Fréquence et ponctualité recommandées en vertu du SGDD-a et fréquence et ponctualité requises en vertu de la NSDD et de la NSDD Plus. Toute option d'assouplissement ou tout plan de transition utilisé conformément à la NSDD ou à la NSDD Plus est pris en compte. Pour les pays qui ne participent pas aux Initiatives du FMI en matière de normalisation des données, la fréquence et la ponctualité requises en vertu de la NSDD sont indiquées pour la Nouvelle-Zélande et la fréquence et la ponctualité recommandées en vertu du SGDD-a sont indiquées pour l'Érythrée, Nauru, le Soudan du Sud et le Turkménistan.

⁸ Sur la base des informations provenant du récapitulatif de l'observation de la norme (« Summary of Observance ») pour les participants à la NSDD et à la NSDD Plus, et du récapitulatif des pratiques de diffusion (« Summary of Dissemination Practices ») pour les participants au SGDD-a, disponibles dans le tableau d'affichage des normes de diffusion des données du FMI (<https://dsbb.imf.org/>). Pour les pays qui ne participent pas aux initiatives du FMI en matière de normalisation des données et pour ceux qui n'ont pas une page nationale récapitulative de données, les entrées sont indiquées sous la forme « ... »



ALGÉRIE

26 août 2025

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2025 AU TITRE DE L'ARTICLE IV — ANNEXE D'INFORMATION

Préparé par

Le département Moyen-Orient et Asie centrale (en collaboration
avec le département des statistiques)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE	8
QUESTIONS STATISTIQUES	9

RELATIONS AVEC LE FMI

En date du 30 juin 2025

Date d'adhésion : 26 septembre 1963 ; Article VIII

Compte des ressources générales	En millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Quote-part	1 959,90	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	1 438,42	73,39
Position de réserve au FMI	521,48	26,61

Département des DTS	En millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Allocation cumulative nette	3 076,66	100,00
Avoirs	3 221,58	104,71

Encours des achats et des prêts : Aucun

Arrangements financiers

Type	Date d'approbation	Date d'expiration	Montant approuvé (En millions de DTS)	Montant tiré (En millions de DTS)
MEDC	22 mai 1995	21 mai 1998	1 169,28	1 169,28
Accord de confirmation	27 mai 1994	22 mai 1995	457,20	385,20
Accord de confirmation	3 juin 1991	31 mars 1992	300,00	225,00

Obligations envers le FMI : projections

(En millions de DTS ; sur la base de l'utilisation des ressources et des avoirs actuels en DTS) :

À échoir

	2025	2026	2027	2028	2029
Principal		0,00	0,00	0,00	0,00
Charges d'intérêts		0,01	0,01	0,01	0,01
Total		0,01	0,01	0,01	0,01

Mise en œuvre de l’initiative PPTE	sans objet
Mise en œuvre de l’initiative d’allègement de la dette multilatérale	sans objet
Mise en œuvre du fonds fiduciaire d’assistance et de riposte aux catastrophes	sans objet

Régime de change

Le régime de change *de jure* de l’Algérie est flottant, et son régime de change *de facto* est considéré comme un régime de parité mobile. Du 21 janvier 1974 au 1^{er} octobre 1994, le taux de change du dinar était déterminé sur la base d’une relation fixe avec un panier de monnaies, ajusté de temps en temps. Le 1^{er} octobre 1994, la Banque d’Algérie a institué un régime de flottement dirigé selon lequel le taux du dinar était déterminé lors de séances de fixage quotidiennes auxquelles participaient six banques commerciales. Ce régime a été remplacé le 2 janvier 1996 par un marché des changes interbancaire. Au 8 juillet 2024, la moyenne des taux à l’achat et à la vente du dollar É.-U. était de 1 dollar pour 129,5 dinars, soit 1 DTS pour 186,9 dinars. Aucune marge n’est imposée sur les taux acheteur et les taux vendeurs sur le marché des changes interbancaire, sauf pour les transactions en dollars, auxquelles s’applique une marge de 0,015 dinar entre les taux acheteur et vendeur de la Banque d’Algérie (dinar/dollar É.-U.). L’Algérie a accepté les obligations au titre de l’article VIII, sections 2, 3 et 4 des Statuts du FMI, et applique un régime de change ne comportant pas de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, ni de pratiques de taux de change multiples.

Consultations au titre de l’article IV

L’Algérie suit un cycle de consultation de 12 mois. Les dernières consultations au titre de l’article IV ont été conclues par le Conseil d’administration le 29 mars 2024 (Rapport du FMI n° 24/88). Les entretiens pour les consultations au titre de l’article IV de 2025 se sont tenus à Alger du 16 au 30 juin 2025.

Assistance technique

Département des marchés monétaires et de capitaux	Cadre de stabilité financière et cadre macroprudentiel	Avril 2016
Département des marchés monétaires et de capitaux	Gestion de la liquidité	Mai 2016
Département des finances publiques	Gestion des finances publiques	Juillet 2016
Département des finances publiques	Administration fiscale	Octobre 2016
Département des marchés monétaires et de capitaux	Développement des marchés de la dette	Octobre 2016
Département des finances publiques	Administration fiscale	Novembre 2016
Département des marchés monétaires et de capitaux	Mise à niveau de la réglementation bancaire	Mars 2017

Département des marchés monétaires et de capitaux	Développement des marchés à terme	Mars 2017
Département des finances publiques	Administration fiscale	Avril 2017
Département des marchés monétaires et de capitaux	Dispositif de garanties	Juillet 2017
METAC	Contrôle bancaire	Octobre 2017
Département des finances publiques	Administration fiscale	Novembre 2017
Département des finances publiques	Cadre budgétaire à moyen terme et gestion des risques budgétaires	Novembre 2017
Département des marchés monétaires et de capitaux	Développement du marché à terme (atelier)	Novembre 2017
Département des finances publiques	Administration douanière	Décembre 2017
Département des statistiques	Statistiques du secteur extérieur	Janvier 2018
Département des finances publiques	Politique fiscale (collectivités locales)	Mars 2018
METAC	Comptes nationaux	Mars 2018
Département des marchés monétaires et de capitaux	Politique monétaire et risques pour la stabilité financière	Mars 2018
Département des finances publiques	Administration fiscale	Septembre 2018
Département des finances publiques/Centre d'assistance technique au Moyen-Orient	Mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances	Janvier 2019
Département des finances publiques	Politique fiscale (administrations locales)	Juillet 2019
Département des statistiques	Statistiques de finances publiques	Juillet 2019
Département juridique	Réglementation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux	Septembre 2019
METAC	Gestion des arriérés fiscaux	Octobre 2019
Département des finances publiques	Réforme des retraites	Novembre 2019
Département des finances publiques	Administration fiscale (systèmes informatiques)	Janvier 2020
Département des finances publiques	Administration fiscale et COVID-19	Juin 2020
Département des finances publiques	Gestion des risques budgétaires et méthode du budget-programme	Novembre 2020

METAC	Gestion des investissements publics	Janvier 2021
METAC	Gestion des arriérés fiscaux	Janvier 2021
METAC	Budget-programme	Mars 2021
METAC	Administration fiscale post-crise	Juin 2021
METAC	Budget-programme	Juillet 2021
METAC	Gestion des PPP	Octobre 2021
METAC	Gestion des arriérés fiscaux	Octobre 2021
Département des marchés monétaires et de capitaux	Opérations de politique monétaire et gestion de la liquidité (expert résident à long terme)	Octobre 2016-octobre 2018
METAC	Mission de suivi de la procédure de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques (SREP)	Novembre 2019
METAC	Mission de suivi de la SREP	Avril 2020
METAC	Mise en place des normes de Bâle II et Bâle III	Mai 2020
METAC	Mise en place des normes de Bâle II et Bâle III	Juin 2020
METAC	Mise en place des normes de Bâle II et Bâle III	Octobre 2020
Département des marchés monétaires et de capitaux	Analyse des marchés nationaux des titres d'État	Août 2021
Département des marchés monétaires et de capitaux	Cadre de gestion de la dette	Octobre 2021
Département des finances publiques	Atelier sur les subventions énergétiques	Novembre 2021
Département des marchés monétaires et de capitaux	Prévisions de liquidité	Mars 2022
Département des finances publiques/METAC	Cadre budgétaire à moyen terme et budgétisation par programme	Février 2022
METAC	Règlement sur la comptabilité et l'évaluation des instruments des marchés financiers	Juillet 2022
METAC	Budgétisation par programme	Juillet 2022
Département des marchés monétaires et de capitaux	Marché parallèle des devises	Juillet 2022
Département des marchés monétaires et de capitaux	Fourniture de liquidités d'urgence	Juillet 2022
METAC	Améliorer le cadre de notation des risques	Novembre 2022

ALGÉRIE

Département des finances publiques	Budgétisation par programme	Juil. 2022
Département des finances publiques	Mise en œuvre de la budgétisation par programme	Octobre 2022
Département des finances publiques	Gestion de trésorerie et la gestion de la dette	Octobre 2022
Département des finances publiques	Dépenses fiscales liées à la TVA et mise en œuvre dans le secteur numérique	Novembre 2022
Département des finances publiques	Renforcer l'administration fiscale dans les industries extractives	Novembre 2022
METAC	Prévision de liquidité Système interne d'évaluation du crédit	Octobre 2022
Département des marchés monétaires et de capitaux METAC		Décembre 2022
	Élaboration de stratégies visant à améliorer le respect des délais de paiement	Janvier 2023
METAC	Système interne d'évaluation du crédit	Juin 2023
ICD	Cadres macroéconomiques	Juin 2023
METAC	Réglementer les activités d'externalisation	Juillet 2023
METAC	Cadre d'évaluation des risques et élaboration de mesures d'intervention précoce	Octobre 2023
METAC	Dispositif de garanties de la Banque centrale	Février 2024
ICD	Cadres macroéconomiques	Juillet 2024
Département juridique	Renforcement du cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)	Novembre 2024
METAC	Paievements et infrastructure	Novembre 2024
METAC	Supervision et réglementation financières	Décembre 2024
Département des finances publiques	Politique fiscale – Imposition du secteur des industries extractives	Décembre 2024

METAC	Application de la loi organique relative aux lois de finances dans le cadre de la gestion des finances publiques	Janvier 2025
Département juridique	Renforcement du cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)	Février 2025
ICD	Cadres macroéconomiques	Avril 2025
METAC	Supervision et réglementation financières	Avril 2025
METAC	Gestion de la dette	Avril 2025
Département juridique	Supervision et surveillance des PSP et des systèmes de paiement	Mai 2025
METAC	Politique fiscale – Dépenses fiscales de TVA	Mai 2025
METAC	Dispositif de garanties de la Banque centrale	Mai 2025

Programme d'évaluation du secteur financier

L'Algérie a participé pour la première fois au Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) en 2003. Le PESF a été actualisé en 2007 et en 2013. Une évaluation de la stabilité du système financier a été réalisée en 2019 et achevée par le Conseil d'administration selon la procédure de défaut d'opposition en juillet 2020 (Communiqué de presse n° 20/316).

Représentant résident

Aucun.

RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

L'Algérie coopère avec le Groupe de la Banque mondiale. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante :

Banque mondiale : <https://www.worldbank.org/en/country/algeria>

QUESTIONS STATISTIQUES

I. Évaluation de l'adéquation des données à des fins de surveillance

Généralités : Les données communiquées au FMI présentent quelques lacunes qui nuisent relativement à la surveillance. Les principales lacunes concernent les données relatives à l'exécution du budget ainsi qu'au secteur réel.

Comptabilité nationale : Les comptes de la nation ont été établis sur une nouvelle base en décembre 2023, en prenant 2001 comme année de référence et pour se conformer aux recommandations du SCN 2008. Les nouvelles données annuelles concernant les comptes nationaux remontent jusqu'à 2001. Les mesures des volumes sont établies au moyen des prix de l'année précédente, puis par chaînage. Les données trimestrielles ont été publiées avec un retard considérable ces dernières années, mais elles sont maintenant disponibles dans le cadre de la nouvelle base.

Statistiques des prix : La période de référence de l'indice est 2001 avec des pondérations de 2000. Le panier de biens et de services de l'Algérie est donc obsolète, ce qui pourrait entraîner des erreurs dans la mesure de l'inflation. La période de référence des pondérations pour l'IPP est 1989, ce qui le rend obsolète et probablement pas représentatif de la production actuelle.

Statistiques de finances publiques : Les principales lacunes ont trait à la faible couverture institutionnelle (limitée à l'administration centrale), aux problèmes de classification, aux longs retards dans la production des statistiques et à l'absence de rapprochement des financements avec les comptes monétaires. Les principaux facteurs à l'origine de ces lacunes sont notamment l'insuffisance des moyens financiers consacrés à l'établissement des statistiques, le manque de coordination entre les organismes concernés et les inexactitudes qui expliquent les réticences à publier les données provisoires. Les autorités n'ont pas communiqué de données pour publication dans l'Annuaire de statistiques de finances publiques depuis 2011.

Statistiques monétaires : La Banque d'Algérie soumet en temps voulu au département des statistiques les statistiques monétaires pour la banque centrale, les autres institutions de dépôt et les autres sociétés financières. Les statistiques monétaires sont publiées dans les statistiques financières internationales. Les données monétaires sont établies à partir du formulaire de déclaration normalisé et de la méthode du Manuel et guide d'établissement des statistiques monétaires et financières. La Banque d'Algérie communique des données sur certaines séries et indicateurs essentiels pour l'enquête sur l'accès aux services financiers, notamment deux indicateurs (succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes et guichets automatiques pour 100 000 adultes) liés aux objectifs de développement durable de l'ONU.

Surveillance du secteur financier : La Banque d'Algérie communique des indicateurs de solidité financière, qui sont publiés sur le site du FMI consacré à ces indicateurs. Il convient toutefois d'améliorer le délai de présentation des données, car les indicateurs ne sont actuellement communiqués qu'une fois par an.

Balance des paiements : La qualité des statistiques de la balance des paiements est relativement bonne. Le système de collecte des données semble exhaustif en ce qui concerne la mesure des paiements, mais sa couverture des transactions autres que les règlements (par exemple, bénéfices réinvestis) et de certaines données d'encours est incomplète. Une mission d'assistance technique effectuée en janvier 2018 a permis de travailler avec les statisticiens pour remédier à plusieurs lacunes, dont les suivantes :

i) la comptabilisation des projets de construction en tant qu'IDE et non en tant que services ; ii) les statistiques commerciales ; et iii) les données d'encours des IDE. La structure des comptes de la BdP a été ajustée en 2024 afin d'en faciliter la lecture. Les statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale sont transmises au FMI pour être rediffusées par l'intermédiaire des statistiques financières internationales.

II. Normes et qualité des données

L'Algérie a commencé à participer au système général de diffusion des données (SGDD ; remplacé par le système amélioré SGDD-a en 2015) et ne publie que des métadonnées.

Aucune donnée relevant du rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) n'est disponible.

Algérie : Tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance
Au 10 juillet 2025

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ⁷	Fréquence de déclaration ⁷	Fréquence de publication ⁷
Taux de change	05/2025	06/2025	M	M	M
Actifs des réserves de change et engagements constituant des avoirs de réserve pour les autorités étrangères des autorités monétaires ¹	05/2025	07/2025	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	05/2025	07/2025	M	M	M
Monnaie au sens large	05/2025	07/2025	M	M	M
Bilan de la Banque centrale	05/2025	07/2025	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	05/2025	07/2025	M	M	M
Taux d'intérêt ²	05/2025	06/2025	M	M	M
Indice des prix à la consommation	05/2025	06/2025	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques	N.D.	N.D.	-	-	-
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale ⁴	03/2025	06/2025	I	I	A
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	12/2024	06/2025	I	I	N.D.
Solde du compte courant extérieur	T1 2025	06/2025	T	I	I
Exportations et importations de biens et de services	T1 2025	06/2025	T	I	I
PIB/PNB	T1 2025	07/2025	T	I	I
Dette extérieure brute	T1 2025	06/2025	T	I	I
Position extérieure globale ⁶	T4 2024	06/2025	T	T	T

¹ Les avoirs de réserve donnés en nantissement ou grevés de quelque autre manière doivent être indiqués séparément. De plus, les données doivent englober les passifs à court terme liés à une devise mais réglés par d'autres moyens, ainsi que les valeurs notionnelles des dérivés financiers à payer et à recevoir en devises, y compris ceux qui sont liés à une devise mais réglés par d'autres moyens.

² Taux déterminés par le marché et taux officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, et taux des bons, obligations et titres du Trésor.

³ Financement extérieur et intérieur, bancaire et non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ Inclut les positions extérieures brutes sur actifs et passifs financiers à l'égard des non-résidents. Les données sont partielles en raison des déficiences du calcul des IDE.

⁷ Fréquence quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A) ; irrégulière (I) ; données non disponibles (ND), données partiellement disponibles (PD).